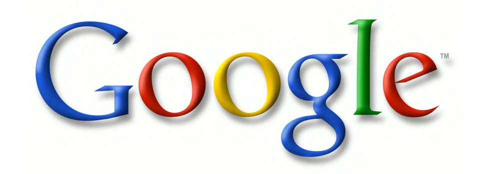
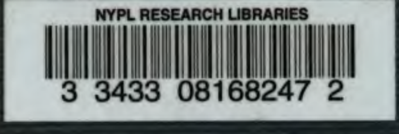
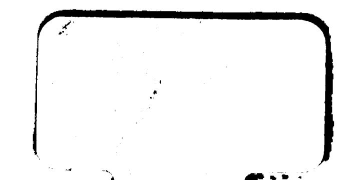








ILE D'ORLÉANS

L'ILE

D'ORLÉANS

NOTES SUR SON ÉTENDUE—SES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS—
SA POPULATION—LES MŒURS DE SES HABITANTS—
SES PRODUCTIONS

Avec une Carte par M. de Villeneuve,
ingénieur du Roi

ŒUVRE POSTHUME DE

M. L'ABBÉ L.-E. BOIS

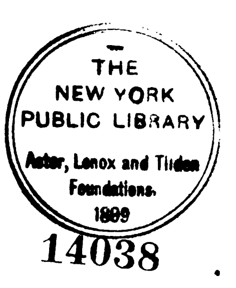
Ancien curé de Maskinongé, membre de la Société Historique de Québec, de la Société Royale du Canada, etc.

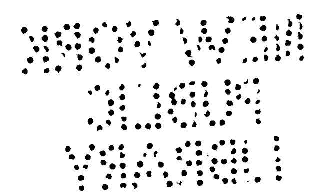


QUÉBEC
IMPRIMERIE GÉNÉRALE AUGUSTIN CÔTÉ & Cie

1895




THE
NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
Astor, Lenox and Tilden
Foundations.
1899



NOTE DE L'ÉDITEUR

—

IL y a six ans déjà, la presse signalait avec regret la mort d'un prêtre éminent, écrivain modeste autant que savant remarquable, dont les recherches et les travaux historiques, longtemps ignorés du public, ont souvent fait l'étonnement et l'admiration des Bibliophiles et des Antiquaires du pays, et même de l'étranger.

Intelligence d'élite, servie par une mémoire prodigieuse, travailleur infatigable et énergique, aussi attaché à sa nationalité que dévoué à son ministère, l'abbé Bois avait, dès son début dans la vie, fait, en quelque sorte, deux parts de son existence. Consacrant la première, la plus large, aux devoirs absorbants du sacerdoce et aux œuvres de charité vers lesquelles l'entraînait sa nature généreuse, il avait voué la seconde à l'étude de la théologie, des sciences et de l'histoire, particulièrement

celle du Canada, dont il avait maintes fois parcouru le cercle et rebattu les sentiers jusque dans ses recoins les plus obscurs, n'ayant d'autre but et d'autre ambition que de contribuer à en élargir le cadre et à en rehausser l'éclat, au double point de vue des intérêts religieux et temporels de ses compatriotes.

Eloigné des grands centres, des bibliothèques et des archives publiques, il avait cependant réussi à enrichir ses tiroirs et ses rayons d'une foule de médailles et de pièces rares, d'autographes et de bouquins précieux, de manuscrits et de pamphlets introuvables aujourd'hui ; et ses cartons, gonflés d'études inachevées, de biographies intéressantes, de notes précieuses, puisées patiemment, pendant cinquante ans, aux sources les plus authentiques, et classifiées avec l'art du bénédictin, attiraient vers le presbytère de Maskinongé l'élite de nos hommes de lettres et de science, auxquels il permettait de puiser à pleine main dans ce trésor laborieusement accumulé, se trouvant suffisam-

ment récompensé de ses durs labeurs par le plaisir qu'il éprouvait à aider un collaborateur et à obliger un ami.

La mort l'a surpris avant qu'il ait eu le temps de compléter les nombreuses études qu'il avait commencées, entre autres, ses intéressantes Biographies des évêques du Canada, dans lesquelles il avait traité avec une grande hauteur de vue, une sagacité remarquable et une abondance de détails pour la plupart inédits, des questions d'un ordre très élevé se rattachant à l'histoire politique et surtout à l'histoire ecclésiastique du pays.

Toutes ces richesses ne sont cependant pas perdues, car, en les léguant au séminaire de Nicolet, il les a placées sous la triple protection de l'amitié, de la religion et de la science, et les directeurs éclairés de cette illustre maison, désireux de perpétuer la mémoire d'un bienfaiteur et de seconder ses intentions, si non ses volontés, se feront un devoir, nous en sommes convaincu, de livrer à la publicité, sous une forme ou sous une autre, au

moins les parties les plus importantes des œuvres qui enrichissent maintenant leurs archives et leur intéressante bibliothèque.

Il serait superflu de mentionner ici la part active et déterminante prise par l'abbé Bois à la publication des *Relations des Jésuites* et de donner la liste complète des ouvrages qu'il a publiés de son vivant : *Extraits du Livre de mon oncle*, sur l'agriculture ; *Esquisse de la vie et des travaux de Mgr de Laval-Montmorency*, avec portrait ; *De Sillery, Dambourgès, Mabane, Crespel, l'abbé Raimbault, l'abbé Leprohon, etc., etc.* Il nous suffit de rappeler qu'au nombre de ces derniers, nul ne fut mieux accueilli et plus apprécié que son intéressante étude sur l'*Ile d'Orléans*, reproduite dans le feuilleton du *Journal de Québec*, en 1864. L'histoire de cette Ile, publiée trois ans après, par le regretté L.-P. Turcotte, ainsi que les brillants écrits du professeur Hubert LaRue, ont encore contribué à augmenter l'attrait de ce premier récit. Aussi, cédant aux sollicitations de ses amis, l'abbé Bois

avait consenti, quelque temps avant son décès, à le publier en volume, après l'avoir revu et corrigé, et il avait, dans ce but, remis et donné son manuscrit à son vieil ami, Mr Augustin Côté, éditeur-propriétaire du *Journal de Québec.*

Le décès de l'auteur a retardé jusqu'à ce jour l'impression de cet intéressant travail. Nous l'offrons aujourd'hui au public, persuadé qu'il recevra de sa part, sous cette forme rajeunie, l'accueil bienveillant que lui témoignaient autrefois les lecteurs éclairés du *Journal.* Le nombre et l'importance des ouvrages historiques publiés depuis quelques années par l'Etat, et par nos principaux écrivains, ont développé le goût de notre population pour tout ce qui se rattache à l'histoire intime du passé. D'ailleurs, son patriotisme éclairé suffirait à lui seul pour lui faire apprécier le mérite de ceux qui travaillent, avec autant de zèle que de désintéressement, à réunir les matériaux épars de notre histoire et dont les œuvres, comme les pierres ciselées pour un temple en construction,

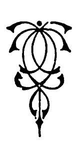
serviront, elles aussi, à orner et à agrandir celui que la postérité reconnaissante a déjà dédié à la mémoire des aïeux.

Nous offrons en même temps aux lecteurs une véritable primeur: la carte la plus ancienne et la plus complète de l'île d'Orléans. Elle date de 1689, et est l'œuvre de M. de Villeneuve, Ingénieur du Roi en ce pays. Ce dernier demeura à Québec de 1685 à 1693. Il nous a laissé plusieurs autres travaux de ce genre devenus très rares aujourd'hui : entre autres, un plan de la ville et du château de Québec en 1685 ; un plan de Québec assiégé par les Anglais en 1690, et trois cartes des environs de la capitale, dessinées en 1686, 1688 et 1689. (*Bulletin des Recherches Historiques*, Ier vol., pp. 36 et 37.)

Celui-ci reproduit, avec la plus grande exactitude de détails, les rivages de l'Ile, ses caps, ses pointes, ses ruisseaux, ses rivières. Il retrace

aussi les lignes de division des paroisses, ainsi que la course des chemins alors existants. Mais ce qui le rend surtout extrêmement précieux, c'est le soin et la précision avec lesquels il indique le site de chacune des habitations de l'Ile, qu'il désigne par des numéros référant à un index qui contient les noms de tous les habitants de cette époque.

C'est presque une photographie de l'Ile, telle qu'elle était il y a maintenant tout près de deux cents ans.



PRÉFACE

DE L'AUTEUR

—

Si l'on a pu dire que chaque pierre a sa chronique, chaque mousse sa légende, il est encore plus vrai d'affirmer que chaque famille a aussi ses souvenirs, chaque maison ses traditions, chaque localité ses annales particulières et que l'ensemble des évènements joyeux ou tristes qu'elles rappellent, des époques brillantes ou sombres, glorieuses ou tragiques dont elles ont été le témoin ou le théâtre et dont le récit se transmet au coin du feu, de génération en génération, constitue le charme le plus attrayant de l'histoire d'une population ou d'une localité.

L'île d'Orléans, connue des Français dès leurs premiers voyages au Canada, située à quelques milles de distance de la citadelle de Québec, ce vieux témoin des luttes héroïques des deux nations les plus puissantes de l'Europe, pour la possession exclusive de ce continent, offre, elle aussi, aux lecteurs amis de leur pays, sinon des pages mouvementées, remplies de prouesses et d'actions d'éclat, au moins des mémoires précieux et intéressants, non seulement pour ses habitants, mais même pour le public en général, et qu'il devient de plus en plus impor-

tant de conserver en les mettant à l'abri de la pernicieuse influence de l'indifférence et de l'oubli.

En 1860, Mr N. H. Bowen, notaire, fils du juge-en-chef de la Cour supérieure, et membre de la Société littéraire et historique de Québec, publiait un *Essai* d'une quarantaine de pages auquel il donna pour titre : *An Historical Sketch of the Isle of Orleans, being a paper read before the Literary and Historical Society of Quebec, &c.* Cet opuscule, tiré à un nombre limité d'exemplaires, est composé en grande partie de citations réunies avec beaucoup de soin et suppose celui qui le lit déjà amplement pourvu de connaissances historiques. L'auteur, généralement véridique et impartial, ne présente à ses lecteurs ni railleries sur les usages et les coutumes de l'Ile, ni observations offensantes sur les mœurs et les croyances des bons insulaires.

Tout, au contraire, y respire le respect et la bienveillance à leur égard. L'intérêt éprouvé en lisant ce mémoire fit regretter que, étant écrit en langue anglaise, il ne pouvait guère être lu par ceux qu'il intéressait davantage, et qui auraient aimé surtout à le conserver dans leurs familles. C'est pour combler cette lacune et pour suppléer cette omission que nous offrions aux lecteurs du *Journal de Québec*, en 1864, quelques notes qui devaient servir de

complément à l'œuvre de Mr Bowen. Ce travail n'avait qu'un mérite, celui de démontrer qu'il s'en fallait de beaucoup que la matière fut épuisée. Aussi, trois ans plus tard, Mr L.-P. Turcotte, lui-même un enfant de l'Ile d'Orléans, reprit le travail commencé et le publia sous une forme qui le mit à la portée du public. Il nous fit part de sa décision au mois de mai 1867 par la lettre suivante :

Au Révérend Monsieur L.-E. Bois.

Monsieur,

Quelques personnes m'ont assuré que vous êtes le savant auteur de la critique de la brochure de M. Bowen sur l'Ile d'Orléans, qui a été publiée dans le feuilleton du *Journal de Québec*, en 1864. J'ai dit l'auteur de la *critique*, je me trompe, vous êtes plutôt l'auteur d'une véritable histoire de l'Ile, tant par le nombre des faits historiques que par le grand nombre de notes qui accompagnent votre excellente critique. Si votre ouvrage eut été livré au public en brochure, je n'aurais jamais entrepris la publication de cette Histoire que j'ai l'honneur de vous présenter.

Je vous avouerai, monsieur, que votre excellent travail m'a été d'une grande utilité pour cette brochure. Sans lui, certainement, plusieurs faits n'auraient pas été traités.

Vous avez donc, par votre ouvrage, contribué beaucoup à la compléter et c'est en reconnaissance de ce secours que je vous prie d'accepter le présent exemplaire de mon humble Histoire de l'Ile d'Orléans.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L.-P. Turcotte.

Nous laissâmes le jeune et industrieux écrivain jouir en paix du fruit de son ouvrage. Mais vingt ans se sont écoulés depuis cette époque, et la vente de son Histoire étant depuis longtemps épuisée, nous cédons aux demandes qui nous sont adressées et nous livrons à la presse, sous une forme nouvelle, l'œuvre à peine ébauchée dans les colonnes du *Journal de Québec*, laissant aux lecteurs à faire la part du mérite de chacun. Quelles que soient d'ailleurs les divergences d'opinions sur ce point, nous sommes satisfait que les amis des lettres et de l'histoire nous seront, peut-être, reconnaissants d'avoir été le premier à défricher et à ouvrir une voie dont l'importance et l'utilité étaient alors loin d'être démontrées, mais qui a depuis été rendue de plus en plus attrayante, tant par le travail intelligent de Mr Turcotte et les écrits patriotiques et humoristiques du regretté Hubert LaRue, que par les nombreux ouvrages du même genre qui ont été publiés depuis.



L'ILE D'ORLEANS

I

PRÉLIMINAIRE

DE toutes les îles qui partagent les eaux du Saint-Laurent (celle de Montréal exceptée), il n'en est pas qui captive autant l'attention, par le pittoresque de sa situation, la variété de ses paysages, la fertilité de son sol et le caractère propre de ses habitants, que celle qui fut nommée d'abord l'Ile de Bacchus et que, depuis près de trois siècles, on appelle l'Ile d'Orléans. Soit que le touriste ou l'étranger contemple ses rivages gracieux ornés

d'une large ceinture de blanches maisons et d'élégantes villas, ses champs fertiles, qui s'élèvent par des pentes ondulées formant une espèce d'amphithéâtre recouvert de jardins, de vergers, de prés verdoyants, et couronné par les restes précieusement conservés de l'antique forêt; soit qu'il tourne ses regards vers le sombre et majestueux cap Tourmente, la superbe et bruyante chute Montmorency, ou sur les riches campagnes de la rive sud du Saint-Laurent, il voit se dérouler, devant ses yeux étonnés, une succession aussi variée qu'inattendue de sites enchanteurs, de perspectives gracieuses, d'horizons charmants et grandioses qui le ravissent et le forcent d'admettre que cet heureux coin de terre, négligé si longtemps par les citoyens de Québec, est destiné, dans un avenir rapproché, à devenir pour cette dernière ville ce que Brocklyn est à la capitale commerciale des Etats-Unis.

Située à moins de cinq milles de Québec, l'île d'Orléans a vingt-et-un milles de longueur sur environ cinq milles dans sa plus grande largeur. Elle forme une étendue de terre de 70 milles carrés ou de 43,000 arpents en superficie. Elle était autrefois couronnée à son extrémité occidentale par un bosquet de pins qu'on appelait le nid du Corbeau. Ses rivages, peu souvent escarpés, présen-

tent en différents endroits des rochers qui ne sont ni d'une élévation, ni d'une étendue remarquable ; dans d'autres, ils forment de larges prairies recouvertes en partie par la marée. Du côté nord, le rivage est généralement plat et boueux; du côté sud, il est presque partout couvert d'un beau sable parsemé de loin en loin de petits récifs.

La description qu'on en lit au livre des Voyages de Champlain (tome II, ch. 2), est bien exacte:

" Alors on suit le fond, côtoyant l'isle d'Orléans au sud, qui a six lieues de longueur, et une et demie de large, en des endroits quantité de bois de toutes les sortes, que nous avons en France ; elle est très-belle, bordée de prairies du costé du nord, qui inondent deux fois le jour. Il y a plusieurs petits ruisseaux et sources de fontaines, et quantité de vignes, qui sont en plusieurs endroits. Au costé du nord de l'Isle, il y a un autre passage, bien que, en le chenal, il y aye au moindre endroit trois brasses d'eaux ; cependant l'on rencontre quantité de pointes qui avancent en la rivière, très dangereuse et de peu de louiage, si ce n'est pour barques, et si faut faire les bordées courtes. Entre l'Isle et la terre du nort, il y a près de demie lieue de large, mais le chenal est étroit, tout le pays du nort est fort montueux. Le long de ces costes il y a quantité de petites rivières qui la plupart assechent de basse mer ; elles abondent en poisson de plusieurs sortes et la chasse du gibier y est en nombre infinie. Comme à l'Isle et aux prairies du Cap Tourmente, très beau lieu

et plaisant à voir. De l'isle d'Orléans à Québec, il y a une bonne grande lieue, y ayant de l'eau assez pour quelque vaisseau que ce soit. "

Le sol de l'Ile est généralement très fertile. Aussi a-t-on longtemps appelé cette dernière le grenier de Québec. Ses habitants sont paisibles, sobres et industrieux. Grâce à leurs habitudes d'économie, ils vivent, sinon dans l'aisance, au moins dans une heureuse médiocrité, sur des propriétés d'une étendue assez limitée. Ils fournissent aux marchés de Québec tous les produits ordinaires du verger, du jardin et de la ferme, entre autres, d'excellentes pommes de terre, du beurre exquis et ce délicat fromage affiné qui fait depuis si longtemps les délices des gourmets de Québec, et leur permet de traiter avec une certaine hauteur le fromage de Brie, pourtant si vanté par tous les gastronomes de France.

La vie de famille dans l'île d'Orléans a conservé le cachet particulier et la simplicité des mœurs patriarcales d'autrefois. Les relations sociales sont caractérisées par l'urbanité, la cordialité et le respect que se témoignent en toutes circonstances ceux qui, pendant deux siècles d'isolement et de vie-à-part, ont fini par se considérer comme les membres d'une seule et même famille. La droiture

dans les transactions, l'honnêteté dans les rapports journaliers, la sobriété y sont encore en honneur, et c'est aussi au milieu de ses habitants que l'on retrouve cette franche et cordiale hospitalité si vantée autrefois par les étrangers, et dont les traces disparaissent, hélas ! si rapidement dans plusieurs parties de notre beau pays.

Quoique le territoire de l'Ile soit insuffisant pour fournir des établissements à toute sa population, les familles qui s'y sont originairement établies ont généralement résisté au courant de l'émigration qui emportait forcément les plus jeunes de leurs enfants vers les nouveaux centres de colonisation, et les terres qui, depuis deux cents ans passés, ont été transmises de père en fils sont encore en grande partie occupées par les descendants des concessionnaires primitifs.

Le R. P. de Charlevoix, qui y alla en 1720, (tome II, ch. II,) dit qu' " il trouva ce pays beau, les terres bonnes et les habitans à leur aise. " Le morcellement des propriétés y est presque inconnu. On se rappelle que, sous le régime français, l'autorité s'opposait de toutes ses forces à ce que les colons s'établissent sur des propriétés de peu d'étendue. Par une ordonnance du 28 avril 1745, le roi Louis XV défendit de construire des maisons sur

des pièces de terre de moins d'un arpent et demi de front, sur trente de profondeur. Cinq habitants de l'île d'Orléans furent poursuivis pour contravention à ce règlement et furent condamnés, le 12 janvier 1752, par l'intendant François Bigot, à payer chacun cent francs d'amende aux pauvres de leur paroisse respective et à démolir leurs bâtisses dans un délai de quatre mois. (a)

Nous n'avons pas l'intention de nous arrêter aux chroniques obscures qui, à des époques déjà reculées, faisaient des habitants de l'Ile un peuple de sorciers. Cette fable ridicule, née de l'ignorance, a cependant trouvé créance chez des esprits réputés sérieux, entr'autres, le R. P. Charlevoix, d'ordinaire si grave et si judicieux. (*Journal d'un voyage de l'Amérique*, tome II, lettre II.) Les feux que l'on voyait courir sur les rivages de l'Ile, à certaines heures de la nuit, et qui n'étaient rien autre chose que les flambeaux dont les insulaires se servaient pour visiter leurs pêcheries, avaient donné lieu à ces suppositions bizarres, que l'on aurait pu tout aussi bien appliquer aux cultivateurs des paroisses de Saint-Valier, de l'Ange-Gardien, du nord et du sud, puisqu'eux aussi faisaient le tour de

(a) Les noms de ces propriétaires étaient : Pierre Lachance, sieur Curodeau, J.-Bte Martel, forgeron, Jean-Marie Plante, tous de Saint-Jean, et le nommé Serrant, cabaretier de Sainte-Famille. (2e vol. Ed. et Ord. 594.)

leurs pêches la nuit avec des lumières du même genre. Peut-être, aussi, que l'ère de prospérité que l'on voyait régner dans les habitations des cultivateurs de l'île d'Orléans, portait-il à attribuer aux procédés magiques plutôt qu'à un travail intelligent et assidu, les heureux résultats d'un mode de culture plus suivi et mieux soigné. Quoiqu'il en soit, il ne se rencontre plus personne qui croie aux pratiques de la magie chez ces insulaires, malgré qu'il y en ait plus d'un, peut-être, qui jalouse leur bonheur, le calme de leur existence et la paix de leurs foyers.

L'Ile est actuellement divisée en six paroisses : Saint-Pierre, Sainte-Famille, Saint-François de Sales, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Laurent, appelée autrefois Saint-Paul, et Sainte-Pétronille du bout de l'île, récemment formée d'une partie de la paroisse de Saint-Laurent et d'une partie de celle de Saint-Pierre. Nous ne comprenons pas comment le Père de Charlevoix a pu, de son temps, y trouver six paroisses. (*Histoire de la Nouvelle-France*, tome III, p. 67.) Avait-il donc compté la paroisse qui est sous le vocable de Saint-Pierre et de Saint-Paul, pour deux paroisses distinctes ? En jetant un coup d'œil sur la carte de l'Ile d'Orléans, qui accompagne son *Voyage historique*, on voit que l'auteur place une église à Saint-François, et

une seconde à Argentenay ! Mais ceci est tout-à-fait inexact, car il n'y eut jamais qu'une seule église dans la paroisse de Saint-François.

Pour constituer autrefois ce qu'on appelait le comté d'Orléans, on joignait à la belle et grande île de ce nom, les îles Madame et aux Reaux.—On disait et on écrivait anciennement isle aux Ruaux.—Cette dernière fut concédée, en 1638, par le gouverneur de Montmagny, aux révérends Pères Jésuites. Elle n'a qu'une superficie de deux cent cinquante arpents environ.

Après l'extinction de cet Ordre précieux en cette colonie, le gouvernement s'en empara et la revendit ensuite. Elle a bien des fois changé de mains depuis. Le propriétaire ne payait cependant qu'une rente bien faible pour en avoir le profit, disait l'agent des biens des Jésuites, lors de l'enquête établie par la Législature, en 1836. (Voir le *Journal de la Chambre d'Assemblée, 1836.* Appendice, tome III.)

Depuis l'Union des Canadas, l'Ile d'Orléans est réunie à la côte de Beaupré, et forme un collège électoral, qui a pour titre le comté de Montmorency, et, pour représentant dans la Chambre d'Assemblée, l'honorable Joseph Cauchon, un des plus anciens représentants du peuple en cette pro-

vince. Le premier député qui fut élu pour cette division au parlement, établi en vertu de la Constitution de 1791, fut Nicolas-Gaspard Boisseau, écuyer, qui représenta le comté de 1792 à 1796; Jérome Martineau, écuyer, lui succéda et conserva son mandat jusqu'à sa mort, le 19 décembre 1809. Cet homme de bien ne dut la conservation de cette charge honorable, ni à l'ascendant d'un parti, ni à l'influence de la fortune, mais simplement à sa probité et à ses vertus civiques.

M. Charles Blouin le remplaça, de 1810 à 1819. Il mourut à l'âge avancé de 91 ans, possédant encore toutes ses facultés intellectuelles, et fut enterré dans l'église de Saint-Jean, où il avait été chantre pendant plus de 60 ans. Il était aveugle depuis treize ans. Puis MM. François Quirouet, Cazeau, Godbout, Quesnel, remplirent successivement cette fonction importante jusqu'en 1844, époque à laquelle l'honorable député actuel du comté de Montmorency fut élu pour la première fois, par les électeurs des paroisses de l'Ile.

II

ARRIVÉE DE CARTIER DANS L'ILE

La première mention qui est faite de l'Ile d'Orléans dans l'*Histoire des Voyages de Jacqùes Cartier*, est à l'occasion de son arrivée entre l'Ile et la côte du Nord, lors de son second voyage, en 1535. Nous ne ferons que reproduire intégralement, pour la satisfaction du lecteur, la page du Journal de l'intrépide voyageur. (*Second Voyage; chapitre II.*).. « Le septième du dit mois (septembre 1535,) nous partîmes de la dite isle (l'Ile aux Coudres), pour aller à mont le dit fleuve, et vîmes quatorze isles, (île aux Grues, île aux Oies, île Madame, etc.,) qui étaient distantes de la dite île aux Coudres de sept à huit lieues, qui est le commencement de la terre et province de Canada : desquelles il y en a une grande d'environ dix lieues de long et cinq de large, où il y a gens demeurant qui font grande pêcherie de tous les poissons qui sont dans le dit fleuve, selon les saisons, de quoy sera fait ci-après mention. Nous estans posés, et à l'ancre, entre icelle grande isle et la terre du Nord, fûmes à terre et portâmes les

deux hommes que nous avions pris le précédent voyage, et trouvasmes plusieurs gens du pays, lesquels commencèrent à fuir, et ne voulant approcher jusqu'à ce que les deux hommes commencèrent à parler...... et lorsqu'ils eurent connaissance d'eux, commencèrent à faire grande chère, dansans et faisans plusieurs cérémonies, et vinrent partie des principaux à nos bateaux, lesquels nous apportèrent force anguilles et autres poissons, avec deux ou trois charges de gros mil (blé-d'inde), qui est le pain duquel ils vivent en la dite terre, et plusieurs gros melons.... "

Et, plus loin, il ajoute :

" ....Et fûmes, outre le dit fleuve, environ dix lieues, costoyans la dite isle, et au bout d'icelle trouvasme un affourg d'eau fort beau et plaisant. "

Selon quelques écrivains du siècle dernier, —et cette assertion a été répétée par ceux de nos jours, —Roberval aurait fait revenir Cartier sur ses pas, pour commencer un établissement dans l'île d'Orléans ; mais, selon d'autres, cette rencontre aurait eu lieu à Saint-Jean de Terreneuve, et c'est là qu'il se serait agi de faire des constructions (a). Voici sur ce point le témoignage d'un contemporain de Champlain.

(a) On sait qu'il s'arrêta à Kirpon et à d'autres postes. Une île de la passe qui conduit au Hâvre, porte encore son nom.

Dans la Relation d'un voyage fait par le capitaine Daniel, de Dieppe, en 1629, rapportée à la fin de l'ouvrage, *Voyages de Champlain*, tome II, p. 362, on lit :

« .... En l'an 1541, il (Jacques Cartier) fit un autre voyage comme lieutenant de messire Jean-François de la Roque, sieur de Robert-Val, qui estait lieutenant-général au dit pays, ce fut son troisième voyage où il demeura. Ne pouvant vivre au pays avec les sauvages qui estaient insupportables..... il s'en délibéra de s'en retourner au printemps, ce qu'il fit en un vaisseau qu'il avait réservé, et estant le travers de l'isle de Terreneuve, il fit rencontre du sieur de Robert-Val, qui venait avec trois vaisseaux, l'an 1542. Il fit retourner le dit Cartier à l'Isle d'Orléans, où ils firent une habitation, et y estant demeurés quelque temps l'on tient que Sa Majesté le demanda pour quelques affaires importantes, et cette entreprise, peu à peu, ne sortit aucun effet, pour n'y avoir apporté la vigilance requise »

Au livre III, chap. 24, du 1er vol. des *Voyages de Champlain*, on lit :

« Nous rangeasme l'île d'Orléans, du costé du sud, distante de la grande terre une lieue et demie, et du coté nort demie lieue, contenant de long six lieues, et de large une lieue ou lieue et demie par endroits. Du costé nort, elle est fort plaisante par la quantité de bois et de prairies qu'il y a, mais il est fort dangereux d'y passer, pour la quantité de pointes de rochers qui sont entre la grande

terre et l'Ile, où il y a quantité de beaux chesnes et de noyers en quelques endroits, et à l'embouchure des vignes et autres bois comme nous en avons en France. »

Jacques Cartier avait d'abord nommé cette île Bacchus, et c'est lui-même qui, dans un voyage subséquent, en 1537, l'appela *Isle d'Orléans.* Le sieur de Robertval la désigne aussi sous ce nom en 1542. Plus tard, Champlain donna à une autre île la dénomination de l'Isle de Bacchus. Il savait bien que le nom d'Isle d'Orléans avait prévalu, et, dans ses écrits, il n'en parle que sous ce dernier titre. (Voir tome II, livre II, chapitre 8, des *Voyages de Champlain :*)

« Le 1er août, 1624, est arrivé à Québec, le sieur de Caën, et, le 4, il fut au Cap Tourmente, qui lui avait été donné par monseigneur de Montmorency, avec l'Isle d'Orléans et quelques autres îles adjacentes (a). »

Les naturels appelaient cette île *Baccalaos*, dit Lahontan ; cependant, ce n'était pas là son vrai nom. D'ailleurs, on trouve que cette appellation était commune aux îles de Terreneuve, du Cap-Breton et à d'autres ; mais on lit quelque part qu'elle était appelée *Minigo*, par les indigènes, *Ekti-me-nonk*, c'est-à-dire la grande Ile. Plus tard,

---

(a) On avait, longtemps avant cette époque, donné le nom d'Ile Saint-Laurent à l'Ile du Cap-Breton.

1651, lorsque les Hurons s'y établirent, croyant échapper aux persécutions de leurs cruels et perfides ennemis, les Iroquois, elle fut appelée Ile Sainte-Marie. (Voir *Relations des Jésuites*, année 1661, page 9, édition de Québec.)

C'est probablement cette circonstance qui a porté à dédier à Dieu, sous l'invocation de la bienheureuse vierge Marie, la première chapelle qui fut construite en ce lieu. Nous lisons encore dans des mémoires du temps, entre autres, dans un *Plan général des Paroisses ou Missions*, fait en 1686, qu'elle s'appelait *Isle Saint-Laurent*. C'est sous cette dénomination qu'elle fut érigée en comté et ce titre lui a été longtemps conservé dans les actes publics.

Le Père LeJeune, dans la Relation briève du *Voyage de la Nouvelle-France*, fait au mois d'avril, 1632, (p. 7, de l'édition de Québec,) parle de cette île de Saint-Laurent, sans dire d'où elle prend ce nom. Le Père Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome 1er, page 11, édit. in-4, nous en parle en ces termes :

" .... Huit lieues plus haut de l'Isle-aux-Coudres, Cartier en trouva une plus belle et plus grande, toute couverte de bois et de vignes : il l'appela *Isle de Bacchus*, mais ce nom a été changé en celui d'Orléans. Après lui sont venus des Normands qui ont arraché les vignes, et, à Bacchus, ont substitué Pomone et Cérès : en effet, elle produit de bon froment et d'excellents fruits. "

On commence aussi, en 1720, à y cultiver le tabac et il n'est pas mauvais. (Voir Charlevoix, *Journal historique d'un voyage*, etc., lettre II.)

Au printemps de 1536, Cartier vint ancrer au-dessous de l'Ile d'Orléans, ainsi appelée, dit-il, en l'honneur d'un membre de la famille royale de France, sans faire néanmoins mention des motifs qui ont décidé l'illustre découvreur à faire ce changement. Thévet, *Cosmographie universelle*, livre 23, p. 1011, est le premier qui nous ait révélé que l'île a reçu cette dénomination, en l'honneur et en souvenir du feu duc d'Orléans, mort en 1575. Il nous semble qu'il est plus naturel de croire que le marin Breton, mû par un sentiment de reconnaissance envers son bienfaiteur, le roi François 1er, a voulu appeler l'île du nom d'Orléans pour perpétuer en la Nouvelle-France le souvenir de la maison d'Orléans, dont descendait l'illustre monarque qui l'avait favorisé, et dont il avait même donné le nom à d'autres établissements, comme France-Prime, Mont-Royal, etc. Roberval avait aussi établi France-Roy. Cartier avait encore nommé Cap-Royal, Cap-d'Orléans, et autres lieux, d'après les noms ou les titres de l'illustre bienfaiteur qui lui donnait des marques si multipliées de son estime et de sa protection. De même, le sieur De

Monts, lieutenant du Roi, nomma plus tard Port-Royal chez les Souriquois, aujourd'hui appelés Micmacs. Il serait plus correct de dire que Jacques Cartier, qui avait fait un voyage en Canada en 1541, eut la qualité de lieutenant du sieur de Roberval à qui le roi donna la charge de lieutenant-général de toute l'Amérique. Et, en 1542, le sieur de Roberval vint en personne au Canada, avec six vaisseaux bien équipés de toutes choses nécessaires, et fit une habitation à une isle près Québec qu'il nomma l'Isle d'Orléans.—(*Mémoires des Commissaires du Roy*, tome V, p. 195.)

III

Première concession de l'Ile d'Orléans

L'auteur de l'*Essai sur l'Ile d'Orléans*, p. 6, affirme qu'elle faisait d'abord partie de la seigneurie de Beaupré, et qu'elle fut concédée par la compagnie de la Nouvelle-France au sieur Castillon, le 15 janvier, 1636. Nous allons essayer d'éclaircir ce point.

Antoine Cheffault, sieur de la Regnardière, d'abord avocat au parlement de Paris, demeurant en la paroisse de Saint-Jean-en-Grève, rue Sainte-Croix de la Bretonnière, plus tard secrétaire de la compagnie de la Nouvelle-

France, et résidant à Québec, vers 1663, fut le premier concessionnaire de la terre ou seigneurie appelée *de Beaupré*, parce qu'on y avait remarqué des prairies très étendues vers le Cap-Tourmente et en deçà. Le gouverneur du temps, monsieur de Montmagny, fut chargé de le mettre en possession de cette grande étendue de terre. Aux termes de ses lettres de concession, il était obligé d'y établir, tous les ans, un certain nombre de familles. Mais il essaya en vain d'amener de France une colonie afin de mettre en culture son vaste domaine. L'entreprise ne réussit pas ; ses affaires mêmes en souffrirent ; il négligea Sa Seigneurie, et fut de plus obligé de s'en défaire, après avoir vainement tenté de la faire exploiter par une association de marchands. Voilà ce que constatent les documents que nous avons sous les yeux.

Le sieur Jacques Castillon, bourgeois de Paris, demeurant rue de Monceaux, paroisse Saint-Gervais, (voir *le Mercure Français*, tome XIV, p. 246,) fut un des premiers associés de la compagnie de la Nouvelle-France, et, pour promouvoir l'œuvre de la colonisation avec plus de célérité, il prit, en effet, en concession, l'Ile d'Orléans, au bureau de la compagnie, le 15 janvier, 1636. (*Mémoires des Commissaires*, tome V, page 88.) Ni l'un ni l'autre de ces

titres de concession ne fait mention de l'union de la seigneurie de Beaupré à celle de l'Ile d'Orléans ; bien loin de là, les deux concessionnaires prennent chacun un titre séparé et distinct, le même jour.

Cependant, plus tard, MM. Cheffault et Castillon ayant formé une société, avec six autres bourgeois de Paris, savoir : François Fouquet et Charles de Lauzon, conseillers d'Etat ; Berruyer, écuyer, sieur de Manselmont, Rogé Duhamel et Juchereau (a), pour l'exploitation des terres et forêts de ces seigneuries, le faible profit, qui en provenait annuellement, était partagé en huit parts. Olivier le Tardif, jeune homme, originaire de Honfleur, sous-commis, qui, dès 1624, servait de truchement à Champlain,—Voir *Voyages de Champlain*, t. II, chap. 2 *ad calcem,*—était, en 1650, agent et procureur de la compagnie de Beaupré, qui possédait alors les deux seigneuries de Beaupré et d'Orléans. Enfin, en 1653, Jean de Lauzon était " procureur de la compagnie et en baillait les terres. "

Ces fiefs avaient reçu leurs noms des premiers propriétaires de l'Ile et des personnes qu'ils s'étaient associées et que nous avons mentionnées plus haut. Dès qu'ils eurent acquis, de la compagnie du Canada, la propriété de

(a) Juchereau était alors à Paris, mais il était passé en Canada dès 1634 ; il y revint et y mourut à l'âge de 90 ans.

l'Ile et de la seigneurie de Beaupré, MM. Cheffault et Castillon déclarèrent, par acte du 29 février, 1636, qu'ils avaient obtenu cette concession pour eux-mêmes et pour MM. François Fouquet et autres ci-dessus mentionnés. C'est cette compagnie de Beaupré et d'Orléans qui, par ses agents et procureurs, concéda les premières terres dans les différentes circonscriptions, seigneuries ou fiefs, que chacun des propriétaires secondaires avait désignés sous des noms de familles qui faisaient revivre en la Nouvelle-France le souvenir de lieux chers à ces grands seigneurs ou à ceux qui s'y rendaient pour y faire des établissements.

On a vu que les premiers associés n'entrevoyant plus les gros profits qu'ils avaient espérés de l'établissement de ces grands domaines, renoncèrent à leurs droits de 1662 à 1668, en faveur de Monseigneur de Laval. Déjà plusieurs des propriétaires primitifs avaient vendu leurs parts ou les avaient aliénées pour des considérations diverses.

Lorsqu'en 1662, au mois de février, Monseigneur de Laval acheta du sieur Julien Fortin de Belle-Fontaine un huitième de la propriété de la seigneurie de Beaupré et de l'île d'Orléans, celui-ci déclara l'avoir acquise de Charles de Lauzon, écuyer, seigneur de Charny.

En 1664, au mois d'août, Sa Grandeur l'évêque de Pétrée acheta, moyennant la somme de 2,400 livres tournois, de MM. Aubert de Lachenaye et Charles Bazire, marchands de la dite ville de Québec, un quart de la seigneurie de Beaupré et de l'île d'Orléans. Il est dit que ces messieurs représentent Jean Rozée de Saint-Martin, fils de Jean Rozée, un des premiers associés de MM. Cheffault et Castillon. Cependant, dans l'acte de société, du 29 février 1636, Jean Rozée ne représentait qu'un huitième de la propriété.

La veuve de François Fouquet avait fait donation, aux Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec, de son huitième de la seigneurie qu'elle avait reçue de son mari. Plus, tard le sieur Charles Aubert de Lachenaye acheta cette propriété et la revendit, en août 1664, à M[gr] de Laval. Le même bourgeois vendit, aussi le même jour, à mon dit Seigneur de Pétrée, un autre huitième de cette seigneurie qu'il avait acquis du sieur Olivier Le Tardif, déjà mentionné.

Ce Le Tardif n'était pas un des huit associés pour l'établissement de l'Ile ni de la Seigneurie de Beaupré, mais il avait acheté, de MM. Cheffault et ses associés, la part d'un des co-propriétaires qui se refusait de contribuer aux

déboursés que nécessitaient les dépenses pour divers travaux, quand il en était requis par les gérants.

Charles Duhamel, probablement fils de Jacques Duhamel, l'un des seigneurs primitifs associés à MM. Cheffault et Castillon, vendit aussi la part qui lui revenait de la succession de son père, probablement un huitième, à Mgr de Laval, le 20 août 1664. Cette vente fut négociée pareillement par M. Aubert de Lachenaye.

Enfin, c'est en 1668, au mois de février, que la veuve de Sr Georges Berruyer, Dlle Denyse Langlois, vendit au même prélat la part de son époux. Le même jour, Sa Grandeur avait aussi acheté de Sr Antoine Cheffault ses droits, propriété et prétentions sur le dernier huitième des seigneuries de Beaupré et d'Orléans. L'acte en fut conclu et passé à Paris, entre les vendeurs sus-mentionnés et les procureurs de l'Evêque.

Le peu de succès que rencontrèrent leurs efforts, avait ainsi décidé tous les associés à vendre leurs parts, les uns après les autres. Mgr de Laval, le nouvel acquéreur, en dota de suite le Séminaire de Québec, qu'il fondait vers cette même époque. C'est à peu près aussi dans le même temps que cet entreprenant et zélé pontife fondait, à Saint-Joachim, une école, où les enfants des colons qui voulaient

se livrer à l'agriculture, apprenaient, avec la lecture, l'écriture et le calcul, la manière de cultiver les terres, d'exploiter les bois de construction et même quelques autres métiers. (De la Tour, *Mémoires, etc.*)

L'Ile d'Orléans fut bientôt occupée. Cette assertion, les écrivains la justifient par un extrait de la Relation des RR. PP. Jésuites, année 1663, que nous reproduisons :

" L'Isle d'Orléans est remarquable par sa grandeur, ayant plus de quinze lieues de tour. Elle est abondante en grains, qui y viennent de toutes sortes, et avec tant de facilité que le laboureur ne fait que gratter la terre, qui ne laisse pas de lui donner tout ce qu'il veut ; et cela durant quatorze ou quinze ans continuels, sans avoir reposé. "

Puis à la fin du paragraphe suivant, l'auteur, le Révérend Père Jérôme Lalemant, ajoute :

" Cette belle Isle d'Orléans continue à se peupler d'un bout à l'autre.... "

Quelques extraits du *Journal des Supérieurs de la maison des Jésuites de Québec*, plus explicites encore, trouvent naturellement leur place ici.

Sous la date du 22 juin 1646, on y lit : " Le Père Barthélemy Vimont va, à l'isle d'Orléans, choisir des prairies pour les deux maisons religieuses. "

14 janvier, 1648.—" Le Rév. Père de Quen est de retour de la mission de Beauport, du Cap Tourmente et de l'Isle d'Orléans. Il y trouve environ 240 communiants."

3 juillet, 1653.—" Bénédiction de la chapelle de l'Isle d'Orléans, sous le vocable de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, par le Révérend Père Jérôme Lalemant."

4 novembre, 1665.—" L'Évêque va en visite à l'Isle d'Orléans."

Déjà, en 1662, il avait visité la côte de Beaupré. Et, probablement, il revint à la ville épiscopale en passant par l'île d'Orléans. L'intendant Talon, qui déploya un si grand empressement à faire défricher et à multiplier les établissements en Canada et notamment à Québec et dans ses environs, n'eût garde de négliger l'île d'Orléans. Aussi, du recensement général de 1666, il appert que si la population de la ville était de 1655 personnes, elle atteignait le chiffre de 471 dans l'Isle. Le Rév. Père de Charlevoix, dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, tome III, page 67, donne à l'Ile d'Orléans quatorze lieues de tour. Avant lui, Boucher, dans son *Histoire Naturelle et véritable du Canada*, lui avait assignée une étendue plus grande. Voici comment il s'exprime ;

" Une lieue au-dessous de Québec, la rivière se sépare en deux, et forme la belle isle qu'on appelle Isle d'Orléans. Elle a environ dix-huit lieues de tour, dans laquelle il y a plusieurs habitans. "

Remarquons que le capitaine Boucher écrivait en 1663 :

" Les terres y sont bonnes, ajoutait-il, il y a aussi quantités de prairies le long de ses bords...... "

Jacques Cartier lui assignait des bornes encore moins acceptables : dix lieues de long sur cinq de large !......

La Hontan, qui n'est pas des mieux renseignés, lui donne sept lieues de long sur trois de large ! Et il ajoute, dans ses *Mémoires de l'Amérique*, tome 1er, lettre 3e, " que cette île appartient à un fermier-général de France, qui en retireroit mille écus de rente, s'il la fesait valoir lui-même ; .....qu'elle est toute entourée d'habitations et qu'il s'y recueille toutes sortes de grains. " Notons que La Hontan écrivait en 1684.

Le colonel Bouchette, dont les travaux sont si précieux, dans sa *Topographie du Canada*, publiée en 1815, donne à l'île d'Orléans vingt milles en longueur, sur cinq de largeur. Cependant, si nous ouvrons son autre grand ouvrage, *Topographical Dictionary*, de 1830, il n'accorde à la même île que dix-neuf milles et demi en longueur, sur cinq et demi en largeur.

IV

Mgr de Laval en possession de l'Ile

Relation de ce qui s'est passé avant l'opération—De Berthelot—
Les familles Gaillard, Duchesnay et Durocher.

Nous avons dit, plus haut, qu'entre les années 1662 et 1668, la propriété de l'île d'Orléans passa aux mains de Monseigneur de Laval-Montmorency, qui l'acheta et la donna au séminaire de Québec.

Il fallut avoir égard aux divers intérêts des associés de la compagnie de Beaupré, dans les arrangements qui furent pris avec eux, par l'Evêque, et c'est à ce partage de portions de revenus, mais non pas de parts dans la seigneurie que fait allusion le contrat de donation du 28 mars, 1674, et surtout le titre donné, le 28 mars, même année, à Monseigneur l'Evêque, et enregistré aux archives de Québec, au cahier ou registre des actes de Foi et Hommage, sous le N° 100, le 15 juin, 1681, intitulé : " Lettres d'affranchissement et règlement de la seigneurie de Beaupré et de celle de l'isle d'Orléans. "

Muni de cet acte, Monseigneur de Laval put transiger avec M. Berthelot, qui le pressait d'effectuer un échange

avec lui. L'évêque de Québec, au nom du séminaire dont il était le fondateur, changea, en effet, l'île d'Orléans, avec maître François Berthelot, conseiller au parlement de Paris, pour l'île Jésus. L'acte d'échange fut passé, à Paris, par MM. Duparc et Carnot, le 24 avril, 1675. (a)

Ainsi, l'île, qui avait été antérieurement partagée en fiefs et arrière-fiefs, reprit son unité primitive et le propriétaire n'eut plus à compter avec ceux de l'Ile Jésus, ni avec les anciens seigneurs de la côte de Beaupré. Elle fut érigée en fief noble, sous le nom de Comté de Saint-Laurent, selon Charlevoix, (*Histoire de la Nouvelle-France*, tome 3, p. 67,) en faveur du nouvel acquéreur François Berthelot, secrétaire général de l'Artillerie, qualifié ailleurs de secrétaire des commandements de la Dauphine. Quelques uns pensent que cette érection n'eût pas lieu avant 1692. L'extrait suivant de l'arrêt du Roi, érigeant l'Ile en comté, en faveur du sieur Berthelot, " nostre conseiller, et secrétaire général de l'Artillerie, poudres et salpêtre de France, daté du mois d'avril, 1676, " décide la contestation péremptoirement. Au reste, les lignes suivantes extraites des lettres-patentes elles-mêmes sont formelles. Après avoir qualifié la dite île de *comté de Saint-*

(a) L'île d'Orléans valait beaucoup plus, aussi M. Berthelot paya en soulte au séminaire la somme de 25,000 francs,

Laurent, il est dit : " Pour le dit concessionnaire, ses héritiers mâles, se qualifier comtes de Saint-Laurent en tous actes, jouir des honneurs, prérogatives, armes, blazons, rangs et prééminences et tout ainsi que les autres comtes du royaume. "

M. Berthelot obtint les titres et privilèges de Fief Noble pour son île de Saint-Laurent, érigée en comté, moyennant la somme de dix mille écus qu'il paya au fisc. D'ailleurs, les *Recueils d'Edits et Ordonnances Royaux*, publiés officiellement, contiennent des actes concernant les habitants de l'île et comté de Saint-Laurent, dès l'année 1689. Ajoutons, néanmoins, un paragraphe de l'Edit de création qui nous expose l'état de l'Ile à cette époque (1676) :

" L'isle a sept lieues de longneur sur deux de largeur, dont une bonne partie défrichée, et peuplée de plus de mille personnes, qui composent quatre grandes paroisses, dans lesquelles il y a une église entièrement construite, et deux qui seront parfaites et achevées dans le courant de la présente année, et la quatrième dans l'année prochaine : de sorte que ce sont quatre gros bourgs et villages, dès à présent formez, outre plusieurs fiefs considérables, et de grande étendue dans la dicte Isle d'Orléans qui relèvent....de la seigneurie de la dicte isle d'Orlèans, désirant reconnoistre et récompenser les services de Sieur....

avons estimé ne le pouvoir faire plus avantageusement qu'en érigeant en titre de comté la dicte terre.... "

Le sieur Berthelot, dont on parle ici et qu'on trouve appelé ailleurs "*de* Berthelot," avait épousé une demoiselle Regnault de Duchi ou d'Uchi, qui mourut le 26 juin, 1702. Mgr de Saint-Valier (*Estat présent de l'Eglise*), le mentionne avec éloges et dit qu'il était connu dans tout le Canada, par son zèle pour la décoration des églises, et par l'établissement de petites écoles pour les enfants. Un de ses fils avait épousé la fille du maréchal de Matignon. Ceci nous donne occasion de mentionner que l'un de ses fils, Louis, prit le titre de Berthelot de Saint-Laurent; le second, François-Michel, Ecuyer, seigneur de Rebrousseau, avait comme son frère un agent ou procureur au Canada. Aucun des descendants de ce Seigneur n'a résidé en cette colonie.

Un mot maintenant sur l'Ile Jésus, que Mgr de Laval venait d'acquérir pour et au nom du séminaire de Québec.

L'Ile Jésus, d'abord appelée Ile de Montmagny, en l'honneur du gouverneur de ce nom, avait été concédée le 3 novembre, 1672, par l'intendant Talon, au sieur Berthelot, avec les îles aux Vaches. (*Titres seigneuriaux*, 3e vol. p. 75.) Un titre-nouvel, plus récent, contient les renseignements suivants ;

« Le tout cédé à mon dit Sieur.... par M. Berthelot, le 24 avril, 1672, lequel M. Berthelot en était propriétaire au moyen de la cession et délaissement qui lui avait été faite par le Rév. Père Dablon, supérieur des missions de la compagnie de Jésus en ce pays, suivant le contrat passé le 7 novembre 1672, (par Becquet, N. P. à Québec,) en conséquence de la concession qui lui en avait été faite par M. Talbot, intendant en ce pays, le 27 octobre, 1676. » (a)

Le 25 février, 1702, M. Berthelot vendit sa seigneurie à dame Charlotte-Françoise Juchereau, de la famille Duchesnay. Elle portait, suivant l'auteur de *l'Esquisse historique*, le titre de comtesse de l'Ile de Saint-Laurent, et était l'épouse non commune quant aux biens, de François de la Forest, écuyer, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine entretenues, en ce pays, par le Roi de France. Mais ce noble et brave officier ne tire pas son illustration de son alliance avec la famille Juchereau. Parent du chevalier de Tonti, il prit part à divers faits d'armes qui enrichissent nos annales et fut employé dans diverses négociations importantes. C'est lui qui fut choisi, après un combat glorieux, par MM. de la Durantaie, de Tonti et du Luth, pour porter cette heureuse nou-

(a) (Extrait du titre du 23 octobre, 1699, d'une nouvelle concession ratifiée le 2 mai, 1702.)

velle au marquis de Denonville, gouverneur-général de la colonie. (a)

En 1705, il était capitaine d'une compagnie de la marine. D'Iberville le laissa, en 1695, gouverneur du fort Bourbon, à la Baie d'Hudson, avec son frère, le brave de Navigny, pour lieutenant. (Voir Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome II, p. 149, édition in-4°.) Deux ans après, ils furent forcés de remettre ce fort presque démantelé aux Anglais, qui, contrairement aux articles de la capitulation stipulée, les firent prisonniers et les envoyèrent en Angleterre, de la Forest, Lemoyne, d'Iberville et leur troupe, où ils furent retenus pendant quatre mois. De retour au Canada, en 1700, M. de la Forest continua d'y servir le roi. *(Ibid. tome II, p. 165.)* Il fut subséquemment un des gouverneurs de Catarakouï, et partout il servit les intérêts et la cause de son souverain en brave et en héros.

Le 7 décembre, 1705, l'île et le comté de Saint-Laurent d'Orléans, furent vendus à la poursuite du dit François Berthelot, qui en reprit possession, conformément aux conditions de la vente qu'il avait faite à la dame de la Forest, le 25 février, 1702. Mais il ne voulut pas la conserver, les frais d'administration en absorbant tous les

(a) Lettre de Mgr de Saint-Valier : *Estat présent de l'Eglise de la Nouvelle-France*, p. 93, édition de Québec.

revenus. Il la transporta, le 20 mars, 1712, à M. Gaillard, à Paris, devant maîtres Henry et Dutartre, pour 24,000 francs, argent monayé de France. De la famille Gaillard elle passa aux mains, pour partie, de la famille Durocher alliée aux Mauvide, dont les héritiers, à leur tour, cédèrent leurs droits, à l'exception d'une portion de l'extrémité nord-est, propriété de M. Poulin, (a) à feu Joseph Drapeau, écuyer, dans la famille duquel elle est restée jusqu'aujourd'hui.

M. Guillaume Gaillard, qui succéda à M. Berthelot, conseiller du Roi au Conseil Supérieur de Québec, en 1712, était un riche marchand de cette ville. Il avait agi, pendant plusieurs années, comme procureur de M. Berthelot, d'abord, et ensuite de ses fils, qui étaient devenus propriétaires de l'Ile, par la mort de leur père. C'est d'eux qu'il l'acheta, quand ils se décidèrent à la mettre en vente. (b) Son fils, Jean-Baptiste Gaillard, signait *Gaillard-Saint-Laurent.*

(a) Amable Durocher était, jusque vers la fin du siècle dernier, seigneur de la plus grande partie de l'Ile d'Orléans. Le lieutenant-colonel Lecompte Dupré avait la propriété du Fief Argentenay, au bas de l'île.

(b) Guillaume Gaillard épousa Marie-Catherine Neveu. Il était membre du Conseil Supérieur de Québec, seigneur de l'île et du comté Saint-Laurent. Son fils, Charles-François, épousa demoiselle Le Maître, le 20 d'août, 1725. Dans un acte de Foi et Hommage, fait par Guillaume Gaillard, il déclare qu'il est propriétaire de la motié de l'isle et du comté Saint-Laurent, comme un conquet de la communauté qui a existé entre lui et dame Catherine Neveu.

Son fils, M. Joseph-Ambroise Gaillard, petit fils de Guillaume, ordonné prêtre, à Québec, par Monseigneur de Saint-Valier, le 26 mai, 1726, mort curé de Saint-Joseph de Lanoraie, le 2 avril, 1771, avait été longtemps chanoine de l'église cathédrale de Québec. Il avait desservi Sorel, puis Lanoraie, où il avait succédé à M. Bazile Papin, depuis 1748 jusqu'à sa mort. Son âge n'a pas été mentionné dans son acte de décès. En 1744, il était Seigneur de l'île et comté de Saint-Laurent. Au *Recueil des Edits et Ordonnances*, etc., publié à Québec, se trouve un arrêt du Conseil Supérieur qui oblige les censitaires de cette île à lui présenter leurs titres en son manoir, afin qu'il *qu'il pût prêter* foi et hommage. *(Edit. et Ord. etc., 1747 et suiv.)*

La famille Durocher a laissé l'île d'Orléans depuis environ un siècle, pour s'établir dans le district de Montréal, où elle s'est beaucoup multipliée. Le respectable curé de Saint-Mathieu de Belœil, le Révd Père Durocher, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, ses deux frères prêtres, dont l'un est décédé en mai, 1852, leur

Il fait ensuite un état de sa famille, énumère ses enfants : Charles-François, 34 ans, Ambroise, 23, Jean-Baptiste, 19, qui sont propriétaires, ajoute-il, de l'autre motié de l'île. Cependant nous lisons au Registre de Saint-Antoine de la Rivière du Loup, année 1719 : Dimanche, 22 janvier, 1719, fut marié Charles-François Gaillard, fils de M. Guillaume Gaillard, seigneur de l'Ile et comté de Saint-Laurent, conseiller du Roy au Conseil Supérieur et de dame Catherine Neveu, d'une part, et demoiselle Le Maître, fille de, etc.

sœur, Révérende Sœur Eulalie Durocher, une des fondatrices de la Communauté des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, descendent des familles Durocher de l'île d'Orléans. Elle s'établit à Saint - Antoine de la rivière Chambly, avec bon nombre d'autres familles, qui y immigrèrent au même temps, et dont plusieurs conservent encore des rapports bien étroits avec les bons insulaires. M. l'abbé Alexis Durocher, premier directeur du collège de Nicolet, en 1804, et décédé à la Pointe-aux-Trembles, dans l'île de Montréal, était aussi un des descendants des seigneurs de l'île d'Orléans. Il est mort au mois de juin, 1835.

V

DES DIVISIONS DE L'ILE

Fiefs et Paroisses—Recensement.

La Seigneurie de l'île d'Orléans se divise aujourd'hui en plusieurs fiefs et arrière-fiefs, qui reconnaissent un seigneur primitif. Il est arrivé même qu'un seul seigneur a acquis plusieurs des petits fiefs. Les fiefs de Beaulieu, de la Grosardière, de Chevalerie, de la Tesserie, de la Regnar-

dière, d'Argentenay (a), de Mesnu et autres, composent les domaines de la famille Gourdeau, des héritiers Drapeau et de la succession Poulin, etc.

Le fief de Beaulieu, possédé sans interruption depuis plus de 200 ans par la famille Gourdeau de Beaulieu, en remontant jusqu'au premier concessionnaire, Jacques Gourdeau de Beaulieu, père, et Jacques Gourdeau, fils, négociant à Québec au commencement du siècle dernier, se compose d'une étendue de terre de quarante arpents de front, au nord de l'île d'Orléans, sur toute la largeur de la dite Ile.

Le fief ou plutôt l'arrière-fief de la Grosardière a aussi appartenu à la famille Gourdeau. Aujourd'hui, il est la propriété des héritiers Drapeau.

Le fief de la Regnardière n'a que quinze arpents de front. Il a été concédé le 6 novembre, 1661.

Le fief de la Chevalerie a été, pendant un grand nombre d'années, possédé par la famille Riverin. Il appartient aujourd'hui aux héritiers Drapeau.

Ajoutons que le fief Mesnu prend son nom de Jean-Baptiste Peuvret, sieur de Mesnu, procureur fiscal à Québec ;

(a) Argentenay, nom d'un petit bourg en Champagne, aujourd'hui département de l'Yonne.

nommé à cet emploi par la Compagnie des Indes Occidentales, dès le 1er mai, 1666.

Il serait superflu d'entrer dans de plus grands détails concernant chacune de ces divisions territoriales. Si ces fiefs eussent été plus considérables, chacun d'eux aurait été constitué en paroisse distincte, pourvu d'une église et d'autres édifices publics ; car jusqu'ici on n'a pas connu en cette province d'autre circonscription que la paroisse d'abord, puis plus tard le *township* (canton). Mais après tout, qu'importe le nom, puisque chaque paroisse avait son système de voierie, sa desserte religieuse, ses officiers publics et tout ce que requérait le bon fonctionnement des lois, pour la sûreté et la tranquillité des individus ? Au reste, l'île d'Orléans ayant l'avantage d'être à la proximité de la ville, du centre des affaires du district, ces circonstances, jointes surtout aux bonnes dispositions des insulaires, ont toujours rendu facile au milieu d'eux le bon fonctionnement des lois.

Avant de rappeler l'histoire succincte et séparée de chacune des paroisses de l'Ile, nous allons donner quelques statistiques sur sa population et ses produits, en général. Si nous adoptions les opinions émises par lord Sinclair, sur ce sujet, nous ferions des pages plus complètes. Le

noble Lord voulait qu'on énumérât, sous le titre de Statistique, tout ce qui se rattache à la somme de bonheur dont jouit le fermier, sur le lot que la fortune lui a assigné. Le lecteur sent bien que nous n'avons pas les moyens d'entreprendre un pareil travail. Aussi, nous nous contenterons de donner les renseignements les plus usuels et les plus nécessaires pour donner une idée aussi juste que possible de la fertilité de son sol et de l'industrie de ses habitants.

Plusieurs rapports contenus dans les documents publics démontrent que, depuis longtemps, la superficie de l'Ile ne peut suffire à sa population. Située à peu de distance de la capitale, où l'écoulement des denrées qu'elle produit est très facile en toutes saisons, on comprend que la nécessité seule a pu forcer quelques uns de ses cultivateurs à se détacher de leurs familles, et à chercher fortune ailleurs. Heureux encore, si, comme tant d'autres, ils ne sont point allés demander à l'étranger le pain que le travail et l'économie devaient leur procurer dans leur propre pays !

En 1666, suivant un recensement fait par ordre de l'intendant Talon, la population totale de l'île d'Orléans se montait à 471 personnes.

En 1814, la population totale de l'île d'Orléans était

estimée à 4,000, nous dit le colonel Bouchette. *(Topographie du Canada.)* Douze ans plus tard, elle atteignait 5,000, chiffre qui paraissait exagéré. Le colonel Bouchette, répondant aux investigations faites par l'Assemblée Législative, en 1824, dans le but de faire un nouveau partage de la province en collèges électoraux, affirma que la population totale de l'île d'Orléans, qu'on se préparait à ériger en circonscription électorale distincte et séparée de la côte du Nord, s'élevait à 4,082 âmes. En 1851, elle atteignait, d'après un relevé officiel, 4,330, et, d'après le recensement de 1852, elle ne dépassait pas 4,416.

Depuis dix ans, cette population a reçu un accroissement peu considérable. Le dernier recensement la porte à 4,837 âmes.

Voici quels étaient les autres chiffres du recensement de l'île d'Orléans, en 1827, quant aux produits agricoles : blé, 31,924 minots ; avoine, 20,896 ; orge, 2,605 ; pois, 16,500 ; seigle, 3,165 ; sarrasin, 2,500 ; blé d'inde 315 ; grains mêlés, 2,195 ; patates, 106,065 ; filasse, 115 tonneaux. Enfin, on y avait mis 11,939 arpents de terre en labour, et 27,061 arpents en prairies. En tout, 39,000 arpents de terre étaient, cette année-là, exploitée par l'industrie du fermier.

En 1852, le recensement de la population et des produits agricoles de l'île d'Orléans donnait un résultat encore plus satisfaisant. Nul doute que ces chiffres seraient beaucoup plus considérables, si on parvenait à se dépouiller devant le commissaire recenseur de tout sentiment de défiance et de soupçon ; et si on voulait comprendre, combien il est important de faire connaître exactement nos ressources et nos moyens, de nous compter, pour ainsi dire, et d'affirmer ainsi la nationalité canadienne.

Les autres recensements, qui ont eu lieu à des dates plus récentes, constatent que la culture a continué de s'améliorer en beaucoup d'endroits et que, par suite, la culture des terrains des insulaires a donné un rendement plus considérable. L'élevage des animaux a aussi obtenu des succès qui démontrent que les cultivateurs commencent à abandonner les vieilles routines du passé pour adopter les méthodes nouvelles qui ont déjà produit ailleurs des résultats aussi satisfaisants que profitables.

VI

Fief de Beaulieu

Site superbe—L'Arbre sec—La S. Joseph, feu d'artifice—Gourdeau de Beaulieu et Éléonore de Grand-Maison—Il brûle vif dans sa maison, incendiée par un valet—Supplice de ce dernier.

Le joli groupe de maisons qui frappent le premier les regards du voyageur, à l'extrémité sud-ouest de l'Ile, se trouve compris dans le fief de Beaulieu, et fait partie de la paroisse de Saint-Pierre. Le point le plus élevé de la rive, est l'endroit qu'occupait autrefois l'église de cette paroisse, à environ une lieue et un quart du bout de l'île. Le coup d'œil, en ce lieu, est magnifique et enchanteur. L'église de Saint-Pierre fut construite d'abord, à l'endroit appelé l'*Arbre-sec,* et, par suite, la paroisse porta longtemps, la dénomination de Saint-Pierre de l'Arbre-sec. Cette église a depuis été transportée ailleurs, sur une élévation qui portait nom *les Coteaux.* Vis-à-vis, mais du côté sud, se trouve l'anse appelée *Trou Saint-Patrice.* Cette anse est mentionnée sous cette dénomination sur la carte du sieur de Villeneuve, ingénieur du roi, dressée en 1689.

Le fief de Beaulieu, qui occupe une longueur de quarante arpents, sur toute la largeur de l'île, fut primitivement concédé par Jacques Gourdeau, écuyer, sieur de Beaulieu, le 1er mars, 1652. Outre plusieurs qualités qui faisaient de lui un brave gentilhomme, le sieur Gourdeau était un habile artificier. Nos anciennes chroniques nous en conservent un bon témoignage. *(Relations des Jésuites, année 1637.)* C'était à l'occasion de la fête de Saint Joseph, père, patron et protecteur de la Nouvelle-France. On sait que nos pères la considéraient comme l'une des plus grandes solennités, et qu'ils n'épargnaient rien de ce qui pouvait en réhausser l'éclat. Citons une page qui ne peut qu'intéresser la curiosité du lecteur.

" D'vn costé on avait dressé vn pan, sur lequel paroissait le nom de saint Joseph en lumières ; au-dessus de ce nom sacré brilloient quantité de chandelles à feu d'où partirent dixe-huict ou vingt petits serpenteaux, qui firent merveille. On auoit mis derrière cette première inuention quatorze grosses fusées, qu'on fit enleuer les vnes après les autres, avec l'estonnement des François et bien plus des sauuages, qui n'auoient iamais rien veu de semblable ; ils admiraient la pluie d'or, ou de feu, et les estoiles retomboient de fort haut. Le feu des fusées se portant tantost tout droit, maintenant comme en arcade, et touiours bien haut dedans l'air.

" Assez proche de là, on auoit dressé vn petit chasteau,

fort bien proportionné et enrichi de diverses couleurs ; il estoit flanqué de quatre tourelles remplies de chandelles à feu, qui fesoient voir par leur clarté toute cette petite batterie à descouvert. Il y auoit à l'entour de cette machine seize grosses lances à feu, reuestues de saussissons. Aux quatre coins d'icelle, on voioit rouës mouvantes et vne autre plus grande au-dessus du chasteau, qui tournait à l'entour d'vne croisée à feu, esclairée de quantité de chandelles ardentes qui la faisoient paroistre comme toute couverte de diamans. De plus, on avoit mis à l'entour de cette forteresse en égale distance, quatre grosses trompes d'où l'on vit sauter treize douzaines de serpenteaux sortant six-à-six avec vne iuste distance et quatre douzaines de fusées, qui se devoient enlever douze à la fois. »

M. de Beaulieu était marié à demoiselle Eléonore Grand-Maison, veuve de M. Bondies, sieur de Beauregard. Vers 1660, mademoiselle de Grand-Maison épousait, en secondes noces, à Québec, François de Chavigny, écuyer, sieur de Berchereaux.

La maison qu'occupait le sieur Gourdeau de Beaulieu, était bâtie en pierres ; elle était longue, mais basse et située à gauche, sur le premier plateau de l'Ile. Au mois de mai, 1663, cet infortuné gentilhomme fut assassiné nuitamment, sur les 10 heures du soir, dans sa maison, par un de ses valets, qui, selon les uns, voulait le dépouil-

ler, et, selon d'autres, ne désirait que se venger des réprimandes qu'il recevait très souvent, pour sa mauvaise conduite, et notamment pour sa tendance à l'ivrognerie. Pour cacher toute trace d'assassinat, le coupable eut recours à un autre crime, il mit le feu à la maison qui, en quelques heures, fut totalement incendiée. Le meutrier ayant subi son procès, fut amené à conviction, et condamné à avoir le poing coupé, à être pendu, et son corps fut jeté aux flammes. Cette sentence fut exécutée le 8 juin, même année.

Nous empruntons à ce sujet quelques notes à l'excellent travail: " Notes sur les Registres de Notre-Dame de Québec, " page 36. Nous remonterons même à une autre source pour avoir de plus amples détails, et jeter un plus grand jour, sur ce lugubre épisode.

Le journal des Supérieurs des Jésuites est plus explicite. Voici ce que nous y lisons :

" Mai, 1663. Le même jour (29), sur les neuf ou dix heures du soir, fut brûlé dans sa propre maison, à l'île d'Orléans, le sieur de Beaulieu, avec un sien valet, par accident du feu.... "

" Juin.—Il se trouve que le feu, qui avait pris à la maison de sieur de Beaulieu, n'avait pas été causé par accident, mais bien par la méchanceté d'un valet, après avoir tué

son maître et un autre valet, son camarade (a). Il fut convaincu et condamné à avoir le poing coupé, à être pendu et brûlé. Monsieur le gouverneur le baron d'Avaugour, se contenta de la mort à la potence, où, après avoir été fouetté, il fut fusillé le 8 juin. "

Il en était presque toujours ainsi sous le régime français, les sentences étaient sévères, parfois cruelles, atroces même, afin de faire une impression salutaire sur les esprits, mais le chef du gouvernement y apportait tous les adoucissements possibles dans l'exécution.

François Gourdeau de Beaulieu était fils d'un procureur du Roy, à Niort, dans le Poitou, au diocèse de la Rochelle. Il y avait 11 ans qu'il était marié à Eléonore de Grand-Maison lorsqu'arriva sa mort si tragique.

Nous avons dit que l'épouse de Gourdeau de Beaulieu, était veuve de François de Chavigny, sieur de Berchereaux. Ce dernier était originaire de la paroisse de Créancée, en Champagne, département de la Haute-Marne. En 1640 et 1647, il occupa un rang distingué dans la colonie, il y prit en concession deux seigneuries, l'une à Sillery,

(a) C'était la répétition d'un crime commis dix ans auparavant par deux de ses serviteurs sur la personne de M. Claude Charron, marchand à Québec. Le Journal des Jésuites, sous la date du 29 avril 1653, nous informe que cet honnête citoyen fut blessé à la gorge d'un coup de pistolet, dans son habitation à l'île d'Orléans, par ses deux serviteurs. C'est le même qui, en 1663, fut élu échevin de Québec, avec le sieur Jean Madry.—Voir *Edits* et *Ordonnances Royaux*, Québec, tome II.

l'autre au-dessus. Il remplaça quelque temps le gouverneur, lit-on quelque part. Cependant, au mois de mars 1652, ces mêmes propriétés furent transportées à son épouse, " parce qu'il avait abandonné la colonie, qu'il y avait cédé à sa femme tout ce qu'il possédait, et qu'il laissait ses affaires dans un état d'incertitude, qui pouvait empêcher d'autres particuliers de cultiver les dits lieux." (Texte du contrat octroyé à son épouse.) Le sieur de Berchereaux mourut peu de temps après avoir quitté la colonie, vers 1651.

Le quatrième mari de mademoiselle Eléonore de Grand-Maison fut Jacques Cailhant, écuyer, sieur de la Tesserie, un des ancêtres de la Gorgendière, lieutenant du baron d'Avaugour, gouverneur de cette colonie, et membre du Conseil Supérieur de Québec, dès les premières années de sa création. Dès 1648, il était membre du conseil d'administration du gouverneur d'Aillebout.

Au mois d'août, 1666, l'intendant Talon envoya le sieur de la Tesserie à la baie Saint-Paul, en qualité d'ingénieur civil et de minéralogiste. Ce monsieur, dit le Rév. P. de Charlevoix (*Histoire de la Nouvelle-France*, tom 1er, page 300), découvrit une mine qui lui parut très abondante ; il espéra même d'y trouver du cuivre et même de l'argent.

Dans le récit qu'il fit de son voyage, il remarqua que, partout où il avait travaillé, le sol était encore remué et bouleversé par suite du tremblement de terre de l'année 1663. Au mois de juillet, 1666, les RR. PP. Bescherfer et Bailloquet, de la compagnie de Jésus, ayant été envoyés en ambassade au fort d'Orange (Albany), M. de la Tesserie leur fut associé comme interprète. Ces différentes missions, ainsi que son rang de conseiller à la Cour Souveraine du pays, prouvent qu'il était pourvu de connaissances étendues et variées et qu'il jouissait d'une grande estime en cette colonie.

Son épouse, mademoiselle Eléonore de Grand-Maison, mourut en 1692, à l'âge de 70 ans. Elle avait été pendant près de trente ans la femme de La Tesserie.

VII

Paroisse de Saint-Pierre

Population—Curiosités naturelles—Pierre phénoménale—Route des Prêtres—Echange de reliques—M. de Francheville—Les SS. d'Esgly et Burke—Naufrage de M. Hebert.

L'église de Saint-Pierre, si riche en souvenirs religieux, eut pour curé, pendant près de 40 ans, le vieil évêque D'Esgly. (a) Il était le modérateur et le conseiller de toute la population de l'île d'Orléans. Sa prudence et sa fermeté, alliée à une familiarité noble, lui acquirent non-seulement le respect, mais l'affection sincère des insulaires. Bien des vertus et des mérites rehaussèrent la vie de ce bon prêtre, que, dans des temps difficiles et nébuleux, on choisit pour chef de l'église catholique au Canada.

Voyons les bornes de la paroisse de Saint-Pierre, telles qu'elles sont indiquées dans l'ouvrage de M. Bouchette. (*Topographical Dictionary of Island of Orleans*, tome 3, p. 203.) Saint-Pierre a deux lieues et demie de long. Son étendue est fixée par le règlement du 20 septembre, 1721,

(a) Mgr l'évêque d'Esgly, étant coadjuteur du titulaire de Québec, sous le titre d'évêque de Douglée, desservait Saint-Pierre et Saint-Laurent en 1778. Le Révérend M. P. Huot l'assistait comme vicaire, et M. Gilles Eudo était curé de la paroisse de Sainte-Famille.

confirmé par arrêt de Sa Majesté, en son conseil d'État, le 3 mars, 1722.

" L'étendue de la paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul, située en la dite isle et comté de Saint-Laurent, aussi sur le bord du chenal du nord, sera de deux lieues et demie à prendre du côté d'en bas, depuis la rivière du Pot-au-Beurre, en remontant jusqu'au bout d'en haut de la dite île, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes, telles qu'elles ont été concédées aux habitans de la dite paroisse, par leurs contrats de concession, à l'exception que si les concessionnaires du bout d'en haut de l'isle, établissaient leurs demeures du côté sud, ils seraient alors paroissiens de Saint-Laurent, et paieraient dismes au curé de Saint-Laurent. "

En 1684, il y avait à Saint-Pierre 34 familles, et 183 âmes. C'était une bien faible population. Le recensement de 1861 la porte à 1,022 âmes. L'église paroissiale était en bois, recouverte d'enduits ; c'est ce qu'on appelait alors bâtisse en colombages. Elle n'avait que 52 pieds de long, sur 22 de large. Cette bien modeste église était desservie par M. de Francheville, né à Québec, en 1651, l'un des élèves du collège des Jésuites, et condisciple du brave Joliette, qui s'immortalisa par la découverte du Missisipi. Ce bon prêtre, après avoir successivement desservi Rivière-Ouelle, Beauport, Saint-Pierre, etc., mourut à

l'hôpital Général de Montréal, le 16 août, 1713, âgé seulement de soixante-deux ans, mais épuisé par les travaux d'un apostolat des plus ruineux.

On courait autrefois à Saint-Pierre pour voir un objet de curiosité naturelle, qu'on appelait le *pied de Saint-Roch.* A trois quarts de lieue du bout de l'île, on montrait une pierre d'une conformation singulière. Elle était là, gisant au milieu d'un champ, paraissant mobile. A sa surface, on faisait remarquer l'empreinte des deux pieds nus d'un homme qui aurait couru du nord-ouest au sud-est, l'empreinte de la piste d'un chien, marchant dans la même direction ; et de plus l'endroit où une canne aurait été appuyée, par celui qui passait. Dans le temps où l'on faisait circuler le bruit que l'île était envahie par les sorciers, on ne manquait pas de dire que ces traces étaient celles du Juif-Errant.

C'est du côté sud de l'île, et presque vis-à-vis l'église de Saint-Pierre, que se trouve le *Trou Saint-Patrice,* petit hâvre sûr et commode, où mouillent, presque toujours, quelques navires, qui attendent l'heure du départ pour les lointains rivages. On a prétendu que ce crique avait été appelé ainsi par les Anglais, après la cession du pays. Mais il n'en est pas ainsi, puisqu'on le trouve mentionné

sous ce terme, dès 1735, dans les lettres du R. Père Emmanuel Crespel, et ailleurs encore.

Un bon chemin fait le tour de l'île d'Orléans ; il est assez bien entretenu, par les différentes municipalités qu'il traverse. Une allocation comparativement bien faible a été accordé autrefois pour réparer la côte et la savane de la paroisse de Sainte-Famille.

La *Route des prêtres*, qui conduit de Saint-Pierre à Saint-Laurent, et qui traverse un riche massif d'érables séculaires, nous rappelle l'histoire d'une cérémonie religieuse imposante, qui eut lieu, à cet endroit, il y a près de deux siècles et que la tradition nous a conservée.

Vers la fin du dix-septième siècle, monseigneur de Saint-Valier fit don à l'église de Saint-Paul, aujourd'hui Saint-Laurent, d'une relique, portion d'os d'un bras de l'apôtre saint Paul. Quelques années après, le même évêque changea le vocable de la paroisse, en celui de Saint-Laurent, et voulut que saint Pierre et saint Paul fussent honorés dans l'église de Saint-Pierre, et qu'ils en fussent tous deux les titulaires. M. Daurie, qui était alors curé de Saint-Pierre, demanda à M. Poncelet, alors curé de Saint-Laurent, la relique de saint Paul, s'offrant de lui remettre en retour trois ossements de saint Clément, martyr.

L'Archidiacre M. de La Colombière, dans sa visite officielle à Saint-Laurent, le 3 juillet, 1702, approuva cet échange qui s'effectua le 24 du même mois. La relique de saint Paul fut déposée dans l'église de Saint-Pierre, où elle devint l'objet d'une grande vénération.

Cet arrangement déplut néanmoins aux paroissiens de Saint-Laurent, qui considéraient la sainte relique comme une propriété inaliénable. Cependant, monseigneur de Saint-Valier, dans une lettre écrite de Paris, à M. Daurie, le 17 mai, 1703, approuva ce qui avait été fait en disant : " Je suis content d'apprendre que vous avez effectué l'échange de la relique avec monsieur Frs Poncelet (a). Quelques années plus tard, un paroissien de Saint-Laurent reporta à Saint-Pierre la relique de saint Clément, et en rapporta furtivement la relique de saint Paul, qu'il plaça dans l'église de Saint-Laurent. Une contestation sérieuse s'éleva alors, entre les habitants des deux paroisses. On en appela au jugement de l'évêque de Québec, qui, après mûre délibération, décida que chaque relique serait rendue à son église respective. Il ordonna donc que la population

(a) Le Révérend Père Poncelet dont il s'agit ici, était récollet du couvent de Québec. Il avait été ordonné prêtre le 20 novembre, 1690, et mourut en 1712. Il ne faut pas le confondre avec M. François Poncelet, premier curé de Saint-Laurent, décédé à l'Hôpital-Général de Québec, à l'âge de 42 ans, atteint d'une maladie contagieuse.

de Saint-Pierre et celle de Saint-Laurent se rendraient au milieu de la route des Prêtres, à un jour convenu, en procession solennelle, et que là on échangerait les reliques, qui seraient ensuite reportées, avec égale solennité, chacune dans leur église.

Tout ceci fut exécuté à la lettre ; et la grande croix qui se trouve sur ce chemin, à mi-distance entre les deux églises, indique l'endroit précis, où les habitants des deux paroisses se rencontrèrent en cette mémorable circonstance.

Un personnage, non moins vénérable que l'évêque D'Esgly, a aussi ajouté quelque illustration à la petite église de Saint-Pierre, bien qu'il n'ait fait qu'un séjour momentané en cette paroisse. C'est Monseigneur Edmond Burke, plus tard évêque de Sion, *in part infid.*, premier vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse. Une circonstance bien déplorable unit son nom à celui des Mauvide, seigneurs de l'île, et celui du regretté curé de Québec, feu messire Augustin-David Hubert. Celui-ci se rendait, en compagnie de M. Laurent Mauvide, (a) dernier seigneur de Saint-Jean de l'Ile, auprès de leur ami commun,

(a) Ce dernier était devenu propriétaire de cette seigneurie par son mariage avec une demoiselle Marianne Durocher, sœur du sieur Amable Durocher dont on a parlé plus haut, et de M. Benjamin Durocher, etc.

M. Ed. Burke, lorsque leur embarcation chargée au-delà de toute prudence, se remplit d'eau tout-à-coup et sombra dans la rade. Ils furent tous deux engloutis dans les eaux avec huit autres personnes, le 21 mai 1792.

La nouvelle de ce triste évènement répandit aussitôt la consternation dans tous les cœurs. La population entière de l'Ile, oubliant les travaux pressants des semailles, voulut donner une preuve de son attachement à la famille de leur ancien seigneur, en cherchant ses restes mortels ainsi que ceux du vénérable curé qui l'accompagnait.

Les soldats de la garnison, notamment ceux du régiment du duc de Kent, rivalisèrent de zèle avec les citoyens. Le corps de messire Hubert fut retrouvé à la Pointe-Lévis, et inhumé de grand matin, dans la chapelle de la Sainte-Famille, à l'église paroissiale de Québec, le 6 juin, qui était le jour de la Fête-Dieu. C'est ainsi que fut enlevé subitement à l'affection de ses paroissiens, et à l'âge prématuré de quarante-un ans, ce digne prêtre, dont les vertus égalaient le zèle et le dévouement pour le salut des âmes : *pastor dilectus et amans.* La mort, toujours terrible, ne paraît jamais plus impitoyable que lorsqu'elle vient frapper ainsi, comme d'un coup de foudre, un homme estimé et chéri, et le ravit subitement à l'estime publique et aux plus

douces affections. On dirait que, dans ces circonstances, elle craint de se laisser toucher par les prières et les larmes, en annonçant d'avance le coup qu'elle va frapper, si la foi ne nous enseignait que ces malheurs sont presque toujours des châtiments que Dieu nous envoie pour avoir méprisé ses dons.

Voici comment un journal du temps raconte cet évènement funeste :

" Lundi, 21 mai, 1792, vers midi et demi, une chaloupe pesamment chargée partit de cette ville pour l'île d'Orléans ; ne pouvant tenir contre l'agitation des vagues qui menaçaient de la submerger, ayant tenté de mettre à terre à la Pointe-Lévis, prit une si grande quantité d'eau qu'elle cala à fond à peu de distance du rivage, vis-à-vis l'endroit nommé la *cabane des Pères.* De douze personnes qui étaient dans la chaloupe, dix ont péri. Deux seulement ont été sauvées par le prompt secours que leur ont porté quelques habitans de la Pointe-Lévy, qui, au risque de périr eux-mêmes dans cette louable tentative, ont sauvé le pilote Lachance, propriétaire de la chaloupe et un jeune homme. Ceux qui se sont noyés sont M. Hubert, curé de Québec, MM. Mauvide, de Saint-Jean, île d'Orléans, Louis Fortier, Joseph Poulin, Joseph Forgues, Pierre Turcotte, Catiche Pinet, Josephte Lachance, Marie Lapointe et Isabelle Fortier. Ce déplorable accident, dont plusieurs pères de famille furent les victimes, affecta et affligea

plus particulièrement les citoyens de Québec, à cause de la perte de M. Hubert, curé de cette ville, que ses qualités estimables tant comme ecclésiastique que comme citoyen, font universellement regretter. »

—(*Gazette de Québec*, du 24 mai, 1792.)

VIII

Paroisse de Sainte-Famille

Recensement—Beaux paysages, belles routes—Fêtes bocagères—Pêche et Chasse—Couvent des Sœurs de la Congrégation—François Lamy, Toussaint Le Franc et Berthelot.

En laissant la paroisse de Saint-Pierre, on entre dans celle de Sainte-Famille, après avoir traversé le Pot-au-Beurre, petit ruisseau auquel on a donné parfois la dénomination de rivière. Mgr Laval l'avait nommé ainsi. La première concession de terre obtenue en cette paroisse, remonte à 1666. Vingt ans plus tard, environ 884 âmes, composant 50 familles, formaient la population de cette paroisse qui avait déjà son curé et son église. Cet édifice, bâti en pierres, dès 1676, par M. l'abbé Pommiers, avait été élevé aux frais de divers particuliers de la colonie et notamment avec l'aide de Mgr l'évêque de Québec, et des directeurs du séminaire des Missions-Etrangères de cette

ville. C'était un édifice de quatre vingt pieds de long sur environ trente-six de large, et couvert en paille. Ce n'était pas au reste la seule église qui fut revêtue ainsi d'une toiture en chaume : Charlesbourg et d'autres encore, aujourd'hui plus opulentes, ont porté dans l'origine les livrées de la pauvreté. En 1686, on s'occupa néanmoins de renouveler cette couverture, et de lui en substituer une autre en planches.

Quant au presbytère, il faut croire qu'il avait été bâti avec beaucoup de ménagement, puisque déjà, vers 1682, il n'était plus logeable et que le curé, en attendant mieux, était obligé de se retirer chez un particulier, circonstance assez gênante pour les paroissiens eux-mêmes.

Par le règlement de 1721, confirmé par arrêt du Conseil d'Etat du 3 mars, 1722, " la paroisse de Sainte-Famille doit avoir deux lieues et demie de long, en suivant le chenal du nord, depuis la maison des représentants de Charles Guérard, qui la sépare de la paroisse de Saint-Pierre, jusqu'au ruisseau dit Pot-au-Beurre, ensemble des profondeurs renfermées dans ses bornes jusqu'au milieu de la dite Ile."

M. Bouchette, d'accord sur ce point avec d'autres topographes, dit que la paroisse de la Sainte-Famille est la

plus populeuse de l'Ile, et que les habitants y sont mieux pourvus d'animaux, d'ustensiles d'agriculture, que ceux des autres paroisses environnantes. En 1827, il se trouvait sur cette paroisse 67 propriétaires de terres et seulement douze occupants d'emplacements. En 1850, il y avait 101 propriétaires de biens-fonds. Aujourd'hui, la population y est portée à près de neuf cents âmes.

Les terres ont généralement une lieue de profondeur, s'étendant depuis le bord de l'eau, du côté du nord, et se prolongeant jusqu'aux terres de Saint-Jean, au sud. Elles sont généralement de deux arpents de front, mais le sol est inférieur en qualité à celui de la paroisse de Saint-Pierre, et même de plusieurs autres parties de l'Ile.

C'est aussi dans les limites de cette paroisse que se trouvent des battures et des savanes très renommées, où les chasseurs de Québec et des environs, se donnent rendez-vous au printemps et à l'automne, pour la chasse des canards, et surtout des outardes. Là s'est accompli, dans des temps déjà reculés, plus d'un brillant fait d'armes ; là, plus d'un tireur habile et exercé, a jeté la mort dans les rangs des volières d'oiseaux sauvages, qui venaient s'abattre sur ces grèves ; et, si les échos de ces rives pouvaient parler, ils nous rediraient avec orgueil, les noms alors

fameux de nos Nemrod canadiens, dont les coups de fusil allaient si bien au but, soit qu'il s'agit de chasser la sarcelle, ou de faire mordre la poussière aux soldats ennemis !

Le chemin public, dans la paroisse de Sainte-Famille, est toujours bien entretenu et les propriétaires des terres s'y sont fait une réputation par leur zèle à le bien tenir en bon ordre en hiver comme en été. Il y a une trentaine d'années, la Législature provinciale accorda environ £300 pour élargir ce chemin, l'améliorer et surtout pour adoucir les pentes rapides de certaines côtes âpres et difficiles, sur une étendue assez considérable, dont le bas aboutissait à une savane.

Mais ce qui attire davantage les regards du philanthrope qui visite la paroisse de Sainte-Famille, c'est le couvent ou école des filles, que dirigent en ce lieu les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. C'est là qu'en silence et sans ostentation, elles forment le cœur et l'esprit de leurs élèves, respectueusement groupées autour d'elles au nombre d'environ cinquante, chaque année. Cette fondation a rendu de grands services à la jeunesse de l'Ile d'abord, puis à toute sa population. Combien de générations, depuis près de deux siècles, sont venues demander aux bonnes Sœurs, une éducation soignée et religieuse?

Il dut être bien vif le zèle qui portait à faire des sacrifices aussi considérables, que ceux qui étaient exigés dans les commencements de la colonie, pour une pareille entreprise, alors que tout manquait. Cependant, comme le remarque M. de Ransonnet, (*Vie de Marguerite Bourgeois.* Avignon, 1738.) la vénérable sœur Marguerite Bourgeois n'attendit pas que les paroisses fussent en état de procurer, à ses filles missionnaires, un fonds de subsistance honnête et nécessaire ; il lui suffisait qu'il y eut du bien à faire. L'esprit de zèle et d'obéissance qui les animait, la mortification et la pauvreté dont elles faisaient profession, leur tenaient lieu de tout.

Deux sœurs furent immédiatement envoyées à la maison de la Sainte-Famille, la première était la sœur de l'Assomption, (demoiselle Marie Barbier), la première fille canadienne de naissance, qui se soit consacrée à Dieu dans la Congrégation de Notre-Dame. C'était une de ces âmes généreuses et candides, une de ces natures d'élite, qui ne peuvent se faire au tumulte du monde. Pour satisfaire son penchant à faire le bien, elle se voua au service de Dieu et du prochain.

L'autre, qui fut chargée avec elle de fonder cette utile mission, était la sœur Anne (Marie-Anne Thioux ou Vé-

rand). Elle était née en France. Malgré l'etat avancé de la saison (on était en automne), malgré le surcroît de travail auquel la sœur Marguerite Bourgeois était obligée de se livrer, pour le rétablissement de sa communauté, malgré l'incertitude des moyens d'existence que les deux pieuses filles devaient trouver à Sainte-Famille, leur digne supérieure n'hésita cependant pas à se séparer de deux compagnes utiles et qui auraient pu lui être d'un grand secours, pour les envoyer là où la Providence les appelait.

Sur le désir de Monseigneur de Saint-Valier, évêque de Québec, elle céda aux sollicitations de M. Lamy, curé des paroisses de Sainte-Famille et de Saint-François, et les deux bonnes sœurs se mirent immédiatement en route pour le lieu de leur destination. « C'était à la Saint-Martin, dit elle-même la sœur Barbier, il faisait froid et nous n'avions pour nous deux qu'une couverture qui ne valait presque rien, très peu de linge, point d'autres hardes que ce qui pouvait nous couvrir fort légèrement. Pour moi, je n'avais qu'une demi-robe et le reste à proportion. Nous pensâmes geler de froid dans ce voyage, et j'étais parfaitement contente de ce que je commençais à souffrir.

« A notre arrivée à Québec, nous ne manquâmes pas d'humiliations ; tout notre avoir était un petit paquet que

nous portions fort à l'aise ; on se moqua de nous, et nous fûmes fort humiliées de toute manière. On nous demanda où étaient nos lits et notre équipage ; quelques-uns disaient même que nous mourrions de faim chez nous, et qu'on nous envoyait chercher fortune ailleurs. Je pensais mourir ce jour là, le froid nous ayant si vivement saisies que nous croyions être gelées. Pour mon particulier, j'aurais eu de la joie de mourir de froid, et je m'appliquais à consoler ma compagne qui était demi-morte. Nous souffrîmes beaucoup pendant ce premier hiver. Nous aurions dû mourir de froid sans une protection particulière de Dieu."

La maison qui devait les recevoir n'était pas encore construite, les bonnes religieuses durent se retirer chez une veuve, à douze ou quinze arpents de l'église, et y passer l'hiver. Elles s'affligèrent beaucoup d'être obligées de vivre au milieu du tumulte du monde, et, l'une d'elles, la sœur Barbier, disait qu'elle "se trouvait là comme dans un enfer." Ajoutons à cela la distance considérable qu'elles avaient à parcourir pour se rendre à l'église, d'où elles revenaient souvent toutes mouillées et couvertes de glaçons, et nous aurons une idée du courage et des vertus de ces femmes héroïques, qui savaient tout entreprendre et tout souffrir, quand il s'agissait du salut des âmes.

Un jour qu'elles revenaient de la Sainte-Messe, au milieu d'une tempête, la sœur Barbier tomba dans un fossé plein

de neige. Voici comment cet accident est raconté dans la *Vie de la Sœur Marie Barbier* : « Ma compagne, dit-elle, était bien loin devant moi, qui n'en pouvait plus. Je ne pouvais me retirer de ce fossé, n'ayant plus de force, et la neige me couvrant de plus en plus. Alors je priai le saint Enfant-Jésus de m'aider, s'il voulait prolonger ma vie pour sa gloire et pour me donner le temps de faire pénitence. J'étais toute enfoncée dans la neige, et il ne paraissait plus que l'extrémité de ma coiffe. Sa couleur noire fit croire à quelques personnes du voisinage que c'était une de leurs bêtes qui était tombée dans le fossé. Ils y accoururent promptement, et m'ayant retirée de là, avec peine, ils me laissèrent au bord du fossé, d'où j'eus bien de la difficulté de me rendre àla maison. Cela, joint au grand froid, et à toutes les incommodités que je ressentis durant l'hyver, dans cette demeure, me fit contracter des infirmités assez considérables. Pourvû que Dieu en tire sa gloire et que mon orgueil en soit écrasé, j'en suis contente. Les miséricordes de Dieu à mon égard sont trop grandes ; depuis ce temps-là, ce n'est que grâce sur grâce ; qu'il en soit béni éternellement ! »

Le fondateur de cette école, M. Lamy, qui a si bien mérité des bons insulaires ; homme désintéressé et plein

d'abnégation, pensionnait dans une famille du voisinage de l'église, parce que ses paroissiens étaient trop pauvres pour construire une habitation, affectée à l'usage du prêtre. Ils avaient bâti une église en pierres, mais les citoyens de Québec, et surtout les directeurs du Séminaire, y avaient contribué pour une large part. Un M. Toussaint Le Franc légua, au profit de la maison, une somme de 3,000 francs, à la charge, par les religieuses, de donner une pension à une pauvre fille.

M. François Lamy, né vers 1640, arriva au pays en 1673, et fut nommé curé inamovible de Sainte-Famille, en 1684, par l'évêque de Québec, ce qui le décida à fonder cette école de filles en sa paroisse. Le seigneur, M. Berthelot, désireux de prendre part à la belle œuvre, leur donna un arpent de terre, sur lequel on éleva une petite maison en bois. Ce fut la première résidence des bonnes sœurs. Huit ans plus tard, M. Lamy donna, pour l'entretien du couvent, et pour y asseoir de nouvelles constructions de dimensions plus grandes, une terre de trois arpents de front, sur la profondeur de la moitié de l'Ile, avec maison, granges, etc., etc. Le contrat de donation est daté du 5 septembre, 1692. C'est sur cette nouvelle propriété que l'on bâtit en pierre une demeure spacieuse et

commode, appropriée autant que possible à sa destination.

M. Lamy mourut en 1715.

Des écrivains protestants ont trouvé des paroles obligeantes pour M. Lamy, et même pour les bonnes religieuses, ce qui ne rencontrerait certainement pas l'approbation de ceux qui ne connaissent les actes de dévouement et de libéralité du clergé et des institutions catholiques en cette province, que parce qu'ils en ont lu dans les immondes compilations de Smith et consorts, qui, comme la Junon de Juvénal,

" Dat veniam corvis, vexat censurâ columbas. "

Belles et saintes actions pourtant ! qui honorent la religion qui les a inspirées, et les âmes généreuses qui les ont accomplies ! La société en général sait, du moins, apprécier leur mérite, et l'Eglise emprunte les accents de la reconnaissance et du respect, pour exalter leur œuvre.

Sunt hic sua prœmia laudi........

VIRG.

IX

Paroisse de Saint-François de Sales

Magnifiques points de vue—Les rivières—Chasse et Pêche—
François Le Guerne—Incursions d'Iroquois—
Enlèvement d'un crucifix.

Le charmant fief, ou plutôt arrière-fief d'Argentenay, l'un des plus considérables de l'île d'Orléans a été l'un des premiers établis. En 1704, ce fief était la propriété de M. Perrot ; mais l'établissement en était alors considérablement avancé, puisque, dès 1684, il y avait trente familles, formant alors une population de 165 âmes.

Déjà ces courageux et religieux colons avaient érigé une modeste chapelle en bois de trente pieds de longueur sur vingt de largeur. On n'avait pas encore songé à bâtir un presbytère, le prêtre qui visitait les familles de cette petite bourgade étant pourvu d'édifices un peu plus convenables à Sainte-Famille, y faisait ordinairement son séjour.

Plus tard, le fief fut érigé en paroisse, et l'humble chapelle se trouva placée au rang des églises paroissiales. " La paroisse de Saint - François de Sales, contenant trois

lieues de long, dont une lieue et demie du côté du sud, depuis la maison de Louis Gaulin, en descendant au bas de l'Ile, et une lieue et demie du côté du chenal du nord, en remontant le dit bout d'en bas, jusques et compris deux arpents de front de l'habitation de Charles Guérard, ensemble des profondeurs de la dite Ile renfermées dans les dites bornes ; et la nouvelle église qu'il est nécessaire d'y construire, sera au même lieu où est l'ancienne. "

Telles sont les bornes assignées à la paroisse de Saint-François, par le règlement du 20 septembre, 1721, confirmé par un arrêt du conseil d'Etat, le 3 mars, 1722.

Les terres ont généralement deux ou trois arpents de front, sur cinquante-deux en profondeur. Elles sont en bon état de culture et très productives.

D'après le recensement de 1852, la population totale de la paroisse de Saint-François ne dépassait guères 520 âmes ; cependant, il s'y trouvait 72 propriétaires ; et des 9,197 arpents de terres qu'ils tenaient en concession, ils en avaient labouré plus de 4,800, et le reste avait été laissé en prairies, en jardins, forêts, etc. La récolte des grains avait donné 648 minots de blé, 422 minots d'orge, 3,472 minots de seigle, 2,622 minots de pois et 10,418 minots d'avoine. Les autres produits étaient dans la même pro-

portion. On y avait fait 5,350 livres de sucre, 10,502 livres de beurre, et récolté 105,281 bottes de foin, outre 1,422 fromages qui vinrent cette année-là, comme d'ordinaire, provoquer, avec succès, le goût exquis de nos Lucullus québecois.

Le recensement de 1861 donne à la population de cette paroisse près de 600 âmes.

A Saint-François, se trouvent aussi d'excellentes places de chasse, sur les grèves surtout : la Pointe aux Oignons, la Pointe à la Caille, etc....... mais pourquoi commettre des indiscrétions ?...... tous les chasseurs ne connaissent-ils pas ces endroits renommés ? D'ailleurs, ils n'aiment pas qu'ils soient connus ! Il faut donc garder le silence.

Claudite jam rivos pueri.

Cette paroisse semble n'avoir eu de desserte régulière que depuis 1708. Au moins les plus anciens registres ne remontent pas au delà de cette époque, m'assure-t-on.

Parmi les bons curés qui en ont eu la direction, il en est un que jeunes et vieux aiment à mentionner. C'est M. Le Guerne, dont les anciens aimaient à fredonner les chansons, et dont les jeunes gens appréciaient mieux les faveurs.

M. François Le Guerne, breton, originaire du diocèse

de Quimper, arriva à Québec, le 15 septembre 1751, et mourut le 6 décembre, 1789. Il fut longtemps professeur de littérature au petit séminaire de Québec, et rédigea plusieurs cours qui révèlent le connaisseur. Poète et bon poète, nous avons vu les productions de sa lyre enrichir quelques cartons. Ce qu'il y a de plus louable encore dans les œuvres de ce digne prêtre, c'est, me dit-on, qu'il établit, par son testament, les directeurs du Séminaire, ses légataires-universels, au profit de la jeunesse canadienne. Cependant, une autre version m'apprend qu'il abondonna son mobilier, ses livres et tout ce qu'il avait, aux élèves du Séminaire, et que le tout leur fut équitablement distribué. M. Le Guerne avait été employé, jusqu'en 1756, aux missions de l'Acadie. C'est à l'époque de la dispersion de ce peuple pieux et infortuné, qu'il fut rappelé dans l'intérieur, où il continua, de loin comme de près, *ociùs, citiùs*, à améliorer le sort de ces pauvres familles exilées de leurs foyers, et dispersées de loin en loin, sur un rivage étranger ; il eut plus d'une fois le bonheur de leur être utile, et d'intéresser à leurs misères les autorités de la colonie.

De Saint-François, l'œil embrasse un horizon étendu et magnifique, qui comprend, dans ses vastes proportions, une

partie de la terre du sud, les îles Madame, Aux Reaux, &c., le Cap Tourmente et les belles fermes de Saint-Joachim. La rivière Dauphine, appelée longtemps *rivière Delphine*, et aujourd'hui parfois la *Belle-fine*, une des plus considérables de l'île, traverse la paroisse de Saint-François.

Ce serait bien ici le lieu de dire que toutes les rivières de l'île, la rivière Saint-Patrice, la rivière Lafleur, la rivière Maheu, la rivière Pot-au-Beurre portent assez improprement ce nom et qu'on s'éloignerait moins de la vérité, en les nommant tout simplement cours-d'eau, car un bon nombre ne sont pas suffisantes pour alimenter en tout temps les dalles des quelques scieries qu'on trouve sur leurs bords. Cependant, toutes ne sont pas exposées à subir au même degré les graves résultats de la sècheresse. La rivière Maheu tire son nom d'un habitant de l'endroit, autrefois établi sur les bords. Un pont relie les deux rives bordées d'arbres antiques et de jolis bosquets qui donnent à la campagne cet air de jeunesse et de fraîcheur qui réjouit l'œil et rassérène le cœur du voyageur.

En 1661, les Iroquois causèrent de grands ravages dans les cabanes que quelques Français avaient construites à Argentenay, plus tard, Saint-François. Voici comment le Journal des Supérieurs des RR. PP. Jésuites relate le fait :

" 1661, le 18 juin, à 8 heures du matin, se commença le massacre ou la capture de plusieurs personnes à Beaupré et à l'isle d'Orléans, par les Iroquois venus de Tadoussac, après le coup qu'ils avaient fait. On parla ce jour-là de 8 à Beaupré et de 3 à l'isle d'Orléans, ce qui se trouva vrai. "

On lit encore à ce sujet le passage suivant dans la Relation de 1662, par le même R. P. Lalemant, au chap. VII :

" Je ne saurais mieux terminer que par une rencontre assez illustre, touchant un crucifix de deux pieds de haut ou environ, que les Iroquois Agnieronnons enlevèrent en l'an passé à Argentenay, dans l'île d'Orléans, quand ils y firent les dégats que nous avons racontés. Je ne sais si ce fut par moquerie ou par estime qu'ils se saisirent de cette image; quoy qu'il en soit, ils l'emportèrent jusques dans lèur pays et la faisaient voir dans leurs cabanes, comme une des plus précieuses dépouilles des Français. Garakontié, protecteur des Français, étant allé à Aquié, la vit par hasard ; et comme il savait assez le respect que nous portions à de semblables images, il ne voulut pas laisser profaner celle-là. Il entreprend donc de la racheter, il fait un beau présent pour cela, et, pour n'avoir pas de refus, il fait un éloge de ce crucifix, plus digne de sortir de la bouche d'un prédicateur que d'un barbare : il l'obtient, et par la richesse de son présent et par l'éloquence de son discours. Retourné qu'il fut à Onontaghé, tout triomphant d'une si belle action, dont il ne connaissait pas tout le mérite, il place honorablement ce crucifix sur l'autel de la

petite chapelle où tous les jours les Français, les Hurons et les Iroquois allaient lui rendre leurs hommages. Et ainsi Dieu s'est voulu servir de la main d'un barbare pour faire triompher sa croix, au milieu de la barbarie.... "

X

Paroisse de Saint-Jean

Paysages enchanteurs—Beaux chemins—Rivière Maheu—Rencontre des Iroquois sur ses bords—Mort de Jean Lauzon—Famille du Sénéchal—Ruines de sa maison—Industries—Pilotes—Cimetière.

La première paroisse que l'on rencontre après avoir laissé Saint-François, est Saint-Jean-Baptiste. Elle a plus de deux lieues de long, s'étendant depuis la rivière Maheu, d'un côté, jusqu'à la demeure des représentants André Terrien, de l'autre. Ces limites sont reconnues par le règlement du 21 septembre 1721, confirmé par un arrêt du Conseil d'Etat, du 3 mars 1722.

" L'étendue de la paroisse de Saint-Jean, située en la dite île et le comté Saint-Laurent, au bord du chenal du sud sera de deux lieues et un quart, à prendre du côté d'en bas, depuis et compris l'habitation d'André Terrien, en remontant, jusqu'à la rivière Maheu, ensemble des profondeurs renfermées dans ces bornes jusqu'à la moitié de la dite île. "

La première église construite en cette localité, vers 1672, n'était qu'un édifice en bois, de la grandeur d'une maison ordinaire, fait en colombage comme on les faisait presque toutes à cette époque. Elle avait 45 pieds de long, sur 20 de large, et n'était pas encore achevée en 1684. Remarquons aussi qu'il y avait à peine quinze ans qu'on y avait commencé les premiers défrichements, et qu'on y comptait alors guères plus de 175 individus. C'est vers 1669, autant qu'il est possible d'en juger par les anciens titres, que se firent les premiers établissements à Saint-Jean.

Les registres de cette paroisse qui pourraient nous éclairer sur ce point, sont très incomplets, ayant été gâtés par l'humidité, lorsqu'ils furent enfouis dans la terre à l'époque de l'invasion. Ils sont tellement altérés qu'ils sont parfois illisibles.

Elle fut appelée Saint-Jean en souvenir du Sénéchal, le fils aîné du gouverneur Jean de Lauzon. Une de ses filles, Angélique, fut religieuse au monastère des Ursulines et prit le nom de sœur Saint-Jean. Elle était la troisième fille du Sénéchal ; un jeune garçon, Charles, l'unique héritier de cette noble famille, mourut, jeune encore, et ses biens patrimoniaux passèrent à la famille Juchereau de Saint-Denis,

De Saint-Laurent à Saint-Jean, le chemin est toujours beau et bien entretenu. Les églises de ces deux paroisses sont à deux lieues l'une de l'autre, sur le bord du fleuve et le parcours d'une église à l'autre se fait au milieu d'une belle campagne, parsemée de champs magnifiques et de jardins délicieux. Le paysage est partout enchanteur et parfois grandiose, et les scènes variées qui se déroulent sous les yeux du touriste commandent l'admiration et la reconnaissance pour l'auteur de toutes ces merveilles.

Les terres n'ont ici généralement qu'un arpent et demi de front, sur trente en profondeur. Cependant, on en retranche toujours quelques morceaux, chaque année, à l'agriculture, pour augmenter le nombre des emplacements, qui sont déjà très-nombreux en cette paroisse.

La plupart des maisons de ce village sont occupées par des caboteurs, des pilotes, des constructeurs de chaloupes, et par divers ouvriers en bois, en fer, en cuir, car il se fabrique en cet endroit bien des articles utiles au cabotage, tels que mâts, rames, voilures, etc. On y construit même des esquifs qui ont eu une grande vogue.

Il n'est pas dans toute la province une seule paroisse qui soit aussi souvent affligée par des accidents sur mer que la petite paroisse de Saint-Jean, disait un de nos journaux,

en rapportant l'accident fatal qui avait causé la mort du fils du capitaine F.-X. Dugal, en 1845. Presque toutes les tempêtes plongent quelques-uns de ses habitants dans le deuil. (a) La plus grande partie des victimes sont de respectables pilotes.

Dans le cimetière du lieu à peine lit-on sur les épitaphes les noms de deux ou trois de ces braves navigateurs qui soient morts tranquillement au milieu de leur famille.

Sur les bords de la rivière Maheu, dont nous avons déjà parlé, se trouvent les ruines de la maison de Jean de Lauzon, grand sénéchal de la Nouvelle-France. La seigneurie, ou terre de Charny, dont son frère Charles portait le titre, était aussi dans l'île d'Orléans. On avait donné, dans la famille de Lauzon, le titre de Charny à cette terre, pour faire revivre, en Canada, le titre d'une terre ou seigneurie que la famille de Lauzon possédait en Bourgogne, de temps immémorial.

(a) Voici les noms des malheureux qui ont eu les flots pour tombeau depuis 1832 : M. Roussel, Jos. Paquet, Antoine Roussel, F.-X. Genest, 1834, Jos. Larivière, 1836, Pierre Forbes, Gilbert Fortier, Jos. Plante, 1837, Magloire Paquet, Michel Forbes, 1838, Jos. Condreau, Georges Genest, Jos. Descombes, Jos. Emond, Ant. Gobeil, 1839, Etienne Tivierge, François Con dreau, Jos. Johan, Jean Johan, Thos. Johan, Gabriel Pepin, Pierre Pepin, Jos. Royer, Frs Royer, Pierre Royer, Ls Servant, Frs Pouliot, Frs Dupuis, Pierre Dupuis, Laurent .Paquet, Geo. Paquet, Moïse Pepin, Jacob Pedie, Edouard Ignace, J. Pouliot, Thos Pouliot, Joseph Gobeil, Thos Tremblay, Amab. Paquet, J.-B. Turcot, Cécile Gosselin, 1841, Pierre Crépeau, Octave Gobeil, 1842, J.-Bte Servant, Magloire Crépeau, 1844, Ant. Blouin, 1845, Hubert Fortin, F.-X. Dugal. Total, 48 en 12 ans !

Charles de Lauzon, sieur de Charny, était fils du gouverneur de la Nouvelle-France, Jean de Lauzon. Il arriva au pays en octobre 1652, fut grand maître des eaux et forêts de la Nouvelle-France, et gouverneur par *interim* de la colonie jusqu'en septembre 1657, avec le titre de commandant général, place qu'en partant pour la France il remit à M. Louis d'Aillebout qui se maintint à la tête de l'administration jusqu'à l'arrivée de M. le vicomte d'Argenson, le 11 juillet, 1658. Etant repassé en France à cette époque, il s'enrôla dans la milice du sanctuaire et fut ordonné prêtre en 1659. A la demande de monseigneur de Laval, il revint cette année même au Canada.

Jean de Lauzon, le sénéchal, était aussi un des fils du gouverneur Jean de Lauzon que nous venons de mentionner, et qui fut, à sa propre demande, appelé par le roi de France, à l'administration de cette colonie dont il avait les intérêts à cœur. Le Sénéchal avait servi dans le régiment de Guienne, ou de Navarre, et dans celui de Picardie, avant de se rendre au Canada avec son père. Il fut revêtu de la charge de Sénéchal (a) qu'il exerça

(a) Les Sénéchaux étaient appelés baillifs en certains lieux. Ils administraient la justice au nom des ducs, qui s'étaient emparés du pouvoir et de l'administration de la justice, mais qui ne la voulaient rendre à personne. Les lois de France attribuèrent aux Sénéchaux et juges ordinaires, la connaissance des cas royaux et des causes d'appel. Ils succédèrent donc à l'autorité

seulement quelques années, ayant été tué, comme nous l'avons déjà dit, par les Iroquois sur les rivages de l'île d'Orléans.

Nous lisons dans un mémoire du temps au sujet de la catastrophe qui le ravit à l'affection de ses concitoyens :

" M. le sénéchal Jean de Lauzon fut tué par les Iroquois, dans la rivière Maheu, où il était entré pour s'abriter contre le gros vent du nord-est. Son corps fut ramené le 24. "

Dans son *Précis de l'Histoire du Canada*, M. de Belmont est encore moins exact en disant : M. le Sénéchal fut tué, et partie de sa famille. Ce qui est absolument incorrect.

Le Journal des Supérieurs des Jésuites est plus explicite ; voici ce qu'il dit :

" 1661,—22 juin. M. le Sénéchal étant parti un jour ou deux auparavant avec 7 ou 8 autres, pour aller donner avis à M. de L'Espinay, son beau-frère, qui était allé à la chasse quelques jours auparavant, du danger des Iroquois,

des ducs et des comtes, qui avaient l'administration de la justice et des finances, et jugeaient en dernier ressort jusqu'au temps où les parlements furent rendus sédentaires. Les rois craignant qu'ils n'usurpassent l'autorité comme les ducs, leur otèrent le maniement des finances, en nommant des intendants, des gouverneurs. On leur laissa, néanmoins, la conduite de l'arrière-ban, pour marque de leur ancien pouvoir. L'exercice de la justice passa à leurs lieutenants. Il ne leur restait plus au temps où il s'agit ici, que l'honneur de séance à l'audience, et celui de voir les sentences, les jugements, etc., se porter en leurs noms. Le Sénéchal était le juge en cette colonie. La juridiction passa partie au Conseil supérieur en 1663, et partie aux mains de l'Intendant, nous dit le R. P. de Charlevoix. (*Histoire de la Nouvelle-France*, tome III, p. 113.)

le nord-est l'ayant empêché de passer outre, il s'en alla s'engager dans la petite rivière de René Maheu, où il fut tué avec tout son équipage par les Iroquois. Les corps furent ramenés le 24. "

Le registre des inhumations de la paroisse de Notre-Dame de Québec, sous la date de 1661, 24 juin, nous informe qu'il a été inhumé dans cette église, ainsi que Nicolas Couillard dit Bellerive, âgé de 20 ans, et Ignace Lévestre Desrochers, âgé de 24 ans. Les corps de ceux qui furent tués avec eux furent inhumés le même jour, au cimetière de la même paroisse. Voici leurs noms : Elie Jacquet Champagne, serviteur de demoiselle de Repentigny, Jacques Penoche, Toussaint....et François...,serviteurs de monsieur Couillard, etc.

Le R. P. de Charlevoix (*Histoire de la Nouvelle France*, tome 1er, p. 348), dit : " M. le sénéchal de la Nouvelle France étant allé à l'isle d'Orléans, pour dégager son beau-frère qui était investi dans sa maison, tomba dans une embuscade. Les Iroquois qui le connaissaient, et qui étaient fort aises d'avoir entre leurs mains un prisonnier de cette importance, le ménagèrent d'abord, ne cherchant qu'à le lasser ; mais voyant qu'il leur tuait trop de monde, ils tirèrent sur lui et le tuèrent avant qu'aucun d'eux eût osé l'approcher. "

Voilà comment périt, à la fleur de l'âge, un homme dont les talents et les vertus étaient si nécessaires dans un pays comme celui-ci, où l'influence d'un grand nom, en honneur à la Cour, suffisait souvent pour obtenir une faveur, qu'on aurait refusée longtemps aux prières et aux supplications des humbles sujets. Son dernier acte fut un acte de dévouement, et il tomba, comme tant d'autres martyrs de la civilisation et de la charité, sous les coups de ses ennemis féroces, disparus aujourd'hui de nos rivages, et dont on chercherait vainement les traces. Ils ont été balayés de la surface du sol qu'ils avaient abreuvé du sang des missionnaires, et la marque de Caïn, gravée sur leurs fronts par une main vengeresse, les a tous suivis jusqu'au tombeau.

Le beau-frère de M. le Sénéchal, mentionné ici par le R. P. de Charlevoix, était Louis Hébert, sieur de l'Espinay. On lira avec intérêt le récit du R. P. Jérôme Lalemant, de la compagnie de Jésus, consigné dans la Relation des Jésuites. Il fournit d'amples détails sur cet évènement douloureux, et même sur les premières années du digne sujet de ses regrets.

Après avoir rapporté le massacre de 14 Français à Trois-Rivières, par les Iroquois, le Révérend Père ajoute :

".... Le mal n'a pas esté si long à Kebec, mais plus violent

èt plus sensible, et nous y avons fait une perte plus grande incomparablement, que toutes celles qui ont precedé : c'est en la personne de Monsieur de Lauzon, seneschal de cette Nouvelle-France, homme de cœur et de résolution, rompu dans les guerres de ce pays-ci, sur qui nous fondions une bonne partie de nos esperances, pour la destruction de l'Iroquois. Il y a plus de trente ans que Monsieur son père ne cesse d'immoler ses soins pour l'establissement de ces nouvelles terres ; il y perdit l'an passé un de ses enfans, en voicy encore un qui donne sa vie pour la conservation d'un païs que le père avoit, en quelque façon, fait naître.

« Ce brave jeune homme n'en pouvoit voir la destruction, ny la desolation generale qu'y causoit l'ennemy par les meurtres et par les embrasemens, sans estre piqué d'un généreux désir de lui donner la chasse, pour sauver le reste des François qui estoient dans le danger.

« Il monte en chaloupe, luy huitième, et s'estant approché d'une maison située vers le milieu de l'Isle d'Orléans, dans laquelle les Iroquois s'estoient mis en embuscade, il fallut en venir aux mains. Il y avoit sur le rivage un gros rocher, qui pouvait servir de boulevard à ceux qui s'en seroient emparez les premiers ; de quoy s'appercevront bien les ennemis, ils prennent chacun deux ou trois pièces de bois, et les joignant ensemble, les portent devant eux comme des mantelets à l'épreuve des grands coups de fusil, que nos François déschargeoient continuellement sur eux. Mais ils ne les purent empescher de se saisir de ce poste avantageux d'où, comme d'une tour dressée tout à dessein, ils avoient sous leurs fusils et à

leur commandement la chaloupe, qui, par malheur, s'estant eschouée sur le costé qui regardoit ce rocher, présentait tout son flanc à decouvert aux Iroquois, et leur mettoit en veüe ceux qui s'en devoient servir comme d'un retranchement.

" Alors le combat commença tout de bon par les descharges qui se faisoient de part et d'autre. Mais que pouvoient faire nos gens, qui n'estoient que huit contre quarante, et tous découverts, contre ces furieux gabionnez derrière leur rocher ? Reconnaissans donc bien qu'ils n'avoient de défense que leur courage, et que l'extremité où ils se voyoient les obligeoit de songer plus au salut de leur âme qu'à la seureté de leur corps, ils commencèrent l'attaque par la prière publique, qu'ils firent par trois fois, pendant que les ennemis, qui, sentant bien leur avantage, et qui se tenoient déjà victorieux, leur firent trois sommations de se rendre, faisant mille belles promesses de la vie.

" Mais, Monsieur le Seneschal, preferant une glorieuse mort à une honteuse captivité, refusa tous ces pourparlers, et ne repondoit à ces semonces que par la bouche de son fusil ; et comme il s'y comportoit le plus chaudement de tous, aussi fut-il le premier tué, et peu aprés luy les autres François, sur lesquels l'ennemy faisoit sa décharge en toute assurance, estant couvert de ce gros rocher ; il n'en demeura qu'un en vie, mais blessé au bras et à l'espaule, et mis hors de combat ; il fut pris et mené par les vainqueurs dans leur païs, pour y estre la victime de leur fureur et de leur cruauté.

" Quand ces tristes nouvelles, que nous avons sceuës par un captif François, eschappé des mains des Iroquois, nous furent

apportées, on ne peut croire les regrets qu'eurent nos habitans, de la perte de leur Seneschal, qu'ils aimoient uniquement, et qui faisoient tant d'estat de son courage, qu'au moindre signal qu'il donnoit, ils estoient tous en armes à ses costez pour le suivre partout : il les gagnoit par une certaine familiarité, avec laquelle il s'accommodoit à tous, en sorte qu'ils estoient ravis de combattre sous un chef, dont ils faisoient une estime merveilleuse, et avec raison.

« Monsieur le Duc d'Espernon l'avait considéré en France, puisqu'à l'aage de dix-neuf à vingt ans, sortant de l'Académie ; il l'avoit honoré de l'Enseigne Colonelle du Regiment de Navarre, dans lequel et dans celuy de Picardie ayant servy en Flandres trois ou quatre campagnes ; il ne voulût point se séparer de Monsieur son pére, que le Roy envoyait Gouverneur en la Nouvelle-France, où ce brave Gentilhomme a rendu des preuves de sa vertu, donnant des marques de sa generosité jusques au dernier soupir.

« En suite de cette nouvelle, le desordre se tint de tous costez, et le decouragement laissoit presque tout en proye à l'ennemi, qui, comme maistre de la campagne, bruslait, tuoit et enlevoit tout avec impunité.... »

Cette incursion des barbares fut une de leurs dernières ; aussi leur avait-elle coûté bien cher.

XI

Paroisse de Saint-Laurent

Origine du nom—Beautés agrestes—Superbes vergers—Voie riveraine—Trou Saint-Patrice—Approche de la flotte anglaise—Denis de Vitré—Descente de Wolfe—Alarme générale.

En laissant Saint-Jean, la première paroisse que rencontre le touriste quand il remonte vers l'extrémité nord de l'île, est Saint-Laurent. Cette paroisse a deux lieues et quart de long. Le paysage y est charmant la campagne jolie, pleine d'agréments et de beautés agrestes, qu'une nature vraiment riche a prodiguées sur tous les points. Quel beau coup d'œil pour le marin qui louvoie vis-à-vis. Ces nombreux et beaux vergers, ces hauts peupliers, ces jolies habitations, ces coteaux élevés...... quelle réunion d'objets variés et pittoresques !

Si nos occupations nous permettaient de faire encore une course sur les rivages enchanteurs de l'île, nous ajouterions bien d'autres détails à nos souvenirs de vingt ans ; nous rendrions compte de nos impressions et de nos observations en touriste ; et, si nous pensions intéresser le lecteur, nous ne laisserions pas une pyrite, sans en donner le

nom et les formes, pas une mousse, sans en faire l'examen, pas un tronc d'arbre, pas une borne sans lui soutirer sa légende. Mais nous devons, pour le moment, en narrateur éloigné mais fidèle, nous contenter de relater de vieux récits et de glaner les faits les plus importants enfouis déjà depuis longtemps dans nos cartons.

La paroisse de Saint-Laurent fut d'abord érigée sous le vocable de Saint-Paul ; mais les seigneurs de l'Ile, désirant qu'il y eut une paroisse Saint-Laurent dans l'île et comté de Saint-Laurent, il fut convenu, entre les autorités, que le titre de la paroisse de Saint-Paul serait changé, et qu'elle prendrait pour patron Saint-Laurent, nom qui convenait mieux à cette localité, qu'à celle qui l'avait porté jusqu'alors : Saint-Laurent de la Durantaye, qu'on appela depuis lors comme aujourd'hui, Saint-Michel, du comté de Bellechasse. Il y a des exemples de changements de cette sorte, effectués, soit pour appaiser des différends, soit pour éviter la confusion. La paroisse de Saint-Valier, par exemple, était autrefois connue sous la désignation de Saint - Philippe et Saint - Jacques, et celle de Sainte-Anne de la Pérade, sous le nom de Saint-Nicolas.

Les bornes de la ci-devant paroisse de Saint-Paul, main-

tenant Saint-Laurent, sont ainsi fixées, au livre des inscriptions légales des paroisses. D'après le règlement du 20 septembre, 1721, confirmé par un arrêt du Conseil d'Etat, du 3 mars, 1722, l'étendue de la paroisse de Saint-Paul, située en la dite île et comté de Saint-Laurent, sera de deux lieues et quart, à prendre, du côté d'en bas, depuis la rivière Maheu en remontant sur le bord du chenal du sud, jusqu'à et compris l'habitation de Pierre Gosselin, ensemble des profondeurs renfermées dans ces bornes jusqu'au milieu de la dite île.

On dit quelque part que les premières concessions de terres en cette localité ne remontaient pas au-delà de 1698. On aurait mieux fait de dire qu'au moins on ne trouvait pas de titres plus anciens. Le temps a fait son œuvre, voilà tout ; car les faits démentent cette assertion. En effet, il y avait une église à Saint-Laurent en 1684. Monseigneur de Saint-Valier, qui écrivait en 1687, nous dit, dans sa lettre : (*Estat présent de l'Eglise du Canada*, p. 21), (a) que le même prêtre desservait Saint-Jean, Saint-Paul et Saint-Pierre, et que le curé de la paroisse de Sainte-Famille desservait Saint-François ; puis, il ajoute qu'il en sera encore ainsi pendant plusieurs années, jusqu'à

(a) Chez Augustin Côté et Cie., Québec.

ce que le nombre des prêtres ait augmenté. On a plus tard modifié cet arrangement, auquel cependant il a fallu revenir quelquefois en différents temps.

Derrière la pointe Saint-Laurent, presque vis-à-vis l'église de Saint-Pierre, mais du côté sud, se trouve le hâvre appelé *Trou Saint-Patrice*, que nous avons déjà mentionné dans ces notes. Nous reproduisons ici le témoignage que nous en donne feu le lieutenant-colonel Bouchette, arpenteur général, en sa *Topographie du Canada,* p. 500, édition de 1815.

" C'est une crique sûre et bien abritée, où les vaisseaux destinés aux pays étrangers, viennent ordinairement jeter l'ancre, en attendant leurs instructions définitives pour faire voile. "

Au *Trou Saint-Patrice* se trouve une grotte remarquable, que les curieux ne manquent pas de visiter lorsqu'ils passent en cet endroit. Elle a perdu cependant beaucoup de ses charmes et de son prestige depuis une trentaine d'années. Quoiqu'il en soit, grotte ou trou, n'aurait-elle pas dans l'origine, donné son nom au bassin ?....

Les rochers dont l'Ile est environnée sont, pour la plupart, d'argile schisteuse, mêlée de ce que les minéralogistes allemands appelent *Wake*, mais au trou Saint-Patrice le caractère des couches se dessine mieux. Elles sont géné-

ralement dans une position verticale ; presque partout la *grauwake* ou *grayssacke*, comme on disait autrefois, prédomine et forme sur les rives, des murs alignés, parallèles les uns aux autres et peu élevés.

(a) Leur couleur est d'un gris verdâtre, et leur substance semble être formée par des parties de silex ou de quartz, enveloppés dans de l'argile et du sable, le tout pétrifié par l'action du temps. Au reste, je laisse à messieurs les géologues à éclairer le lecteur sur ce point. Mon respect pour leur science ne me permettant pas d'entrer dans de plus grands détails sur ce sujet, je reviens au genre descriptif.

Au-dessus de la ligne des hautes eaux, les rochers s'élèvent à une hauteur qui atteint quelquefois jusqu'à six et même huit toises. Sur les rivages, se trouvent de la pierre à bâtir, et, dans bien des endroits, de la pierre à chaux de bonne qualité. On a même construit, en certaines parties de l'île, des fourneaux où l'on fabrique de la chaux, que les habitants de la côte du sud achètent en assez grande quantité.

C'est à Saint-Laurent que débarqua le général Wolfe, le 27 juin 1759, comme nous l'avons dit. En mettant pied

(a) La grauwake est une espèce de roche formée des détritus de différentes espèces de roches, tant à cause de la nature des matières que par leurs diverses structures.

à terre près de l'église, l'illustre guerrier se dirigea vers elle, et trouva, sur la principale porte, un placard adressé " aux officiers anglais, " les priant de respecter cet édifice. Wolfe donna des ordres en conséquence, et le temple, qui avait alors plus d'un siècle d'existence, fut conservé.

Cette église devenue, il y a quelques années, insuffisante pour les besoins de la population, a été remplacée par un nouvau temple, construit auprès de l'ancien, mais sur de plus grandes dimensions. D'après ce que nous affirment ceux qui l'ont visitée, la nouvelle église est un nouvel embellissement pour l'île et elle ajoute beaucoup au charmant coup-d'œil que ce lieu présente aux regards du voyageur.

L'île d'Orléans, surtout l'extrémité-est, fut le premier théâtre des opérations du général Wolfe, en 1759. Ce plateau si calme, était, à cette époque, très animé. Le commandant français avait tenté, avant l'arrivée des troupes anglaises, de fortifier l'Ile, mais pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de discuter ici, ce projet n'eut pas de suites. D'ailleurs, nous aimons à faire place à un témoignage contemporain :

" Dès que la nouvelle fut arrivée à Quebec que la flotte anglaise, envoyée pour réduire la colonie, était réunie au

bas du fleuve, l'alarme fut grande, car jusque là on n'avait pas ajouté foi aux projets des Anglais. De bon printemps, au commencement de mai, des ordres avaient été envoyés dans toutes les paroisses au-dessous de Québec, pour contraindre les cultivateurs et les chefs de famille de faire dans les bois des lieux de refuge, et de les approvisionner, puis de s'y rendre avec leurs enfans et tous les effets de ménage, ustensiles de culture, bestiaux, et autres vivres dès qu'on aurait la nouvelle de l'approche de l'ennemi. On fit donc partir des courriers pour mettre ces ordres à exécution, avec injonction de faire évacuer entièrement l'île d'Orléans, l'île aux Coudres, etc.

" Ces ordres si precipités, et, sans doute, irreflechis, furent gauchement interpretés et bien mal exécutés. La crainte, la peur et l'animosité, sont de fort mauvaises conseillères. La maladresse et la précipitation firent à des milliers de proprietaires plus de tort que l'ennemi n'en aurait pu faire. Nombre de familles ont été ruinées par cet empressement inutile ; les trois-quarts des bestiaux périrent, et de longtemps les cultivateurs de l'isle aux Coudres et de l'isle d'Orleans, qui renfermaient au moins cinq mille têtes de gros bétail, ne se releverent de cette perte, sans parler des personnes, femmes et enfans, qui malheureusement périrent dans la bagarre, ayant été rassemblés à une extremité de ces îles, sans qu'on eût auparavant procuré des bateaux en nombre suffisant pour les transporter, ni songé à y amasser des vivres pour les nourrir. On avait encore moins pensé à y élever des abris pour leur retraite.......

" Vers le dix juin, on rapporta, à Quebec, que les habi-

tans de l'isle d'Orléans, avant d'évacuer l'isle, avaient caché tout leur grain dans les bois, de telle façon néanmoins qu'il était aisé de le trouver. L'autorité donna aussitôt ordre de l'enlever ; mais à cette condition, toutefois, de le payer à ceux qui s'en déclareraient les proprietaires. La quantité de blé, ainsi reconnue, se monta à 20,000 minots, quantité vraiment prodigieuse à cette saison, et pour une isle qui ne contenait pas 2,500 habitans, sans compter les autres quantités cachées, en des endroits qu'on ne put decouvrir, ni ce que les particuliers avaient dû emporter pour leur subsistance....

" On plaça un detachement dans l'isle d'Orléans. Vers le 20 juin, on fit reconnaître les dispositions de l'ennemi, et l'on y fit passer quatre canons ; mais ils ne furent d'aucune utilité. On prit en même temps le parti de renforcer le détachement qui y avait été envoyé, en y ajoutant de cinq à six cents canadiens, et quelque troupes sauvages, arrivées des pays d'en haut, soit pour empêcher les Anglais de mettre pied à terre, jusqu'à ce que leur flotte fût supérieure, soit pour retarder seulement leur descente, lorsqu'ils seraient en état de l'opérer. "

Bientôt on s'aperçut que les dispositions prises pour causer quelques avaries aux vaisseaux ennemis, déjà à l'ancre par le travers de l'île d'Orléans, devenaient toutes infructueuses. Le 1er juillet, les Anglais, au nombre de neuf à dix mille hommes, y débarquèrent et y campèrent. M. de Courtemanche, qui y était resté avec un détachement,

fit sa retraite le trois de juillet, sur une lettre reçue la veille, de M. le marquis de Vaudreuil, qui lui intimait l'ordre d'évacuer l'île, et de traverser à Beauport. On renouvela encore plusieurs fois le projet d'envoyer des troupes dans l'île, mais il n'a jamais été exécuté avec succès.

Sous le gouvernement français, on avait établi une suite de signaux, à l'aide desquels on transmettait à Québec les nouvelles de ce qui se passait dans le bas du fleuve, à peu près comme ceux entretenus depuis, par le gouvernement anglais, jusqu'à 1850. En 1758, on en construisit trois : le premier à Saint-André de l'Ilet-du-Portage, district de Kamouraska, et la garde en fut assignée à M. de Léry ; le deuxième, établi sur une hauteur à Kamouraska, était confié aux soins de M. de Montesson ; et le troisième, placé sur l'île d'Orléans, était sous la direction de M. de Lanaudière. On les fit bientôt abattre dès qu'ils ne purent plus servir à annoncer les vaisseaux français.

De plus, comme pour monter de l'Ile-aux-Coudres à Québec, il faut suivre, du côté du nord, un chenal qui biaise, on avait, pour la commodité des marins, fait des amarques dans les îles au moyen d'abattis, qui servaient à les guider jusqu'à l'île d'Orléans, à l'extrémité de laquelle

il y en avait une autre en pierres. On n'avait pas encore mis en usage le système des bouées. Pour tromper l'ennemi, on abattit le bois de l'île et on fit disparaître toutes les autres amarques.

Malgré ces précautions, la flotte anglaise arriva sans encombre à l'île d'Orléans. On a su depuis qu'un navigateur français, Mathias Denis (de Vitré), (a) qui avait longtemps vécu en Canada, avait consenti, moyennant de grandes promesses, à conduire, jusqu'à Québec, les vaisseaux ennemis, et que quelques pilotes du bas du fleuve, qu'on avait attirés en hissant le pavillon français, avaient été détenus à bord et forcés de diriger les barques. La trahison du premier, comme celle de tous les fourbes, ses devanciers, ne lui fut guère profitable. Honni et repoussé par ceux qu'il avait servis, il mourut pauvre et misérable, à Londres, après avoir longtemps réclamé, mais en vain, le prix de sa perfidie. C'est de son camp de l'île d'Orléans, que le général anglais adressa au peuple Canadien, un manifeste qui devait demeurer sans effet. En compagnie des officiers du génie, l'intrépide Wolfe ayant jeté un coup d'œil sur les fortifications de Québec, et sur les ouvrages qui les protégeaient, résolut d'attaquer le camp

(a) Denis de Vitré était fils de Théodore de Vitré et de Marie-Josephine Des Bergères.

retranché des Français, sur les hauteurs de Montmorency, après avoir tenté inutilement un coup de main du côté de la Pointe-Lévis.

C'est le 26 juillet, suivant Warburton, que Wolfe arriva en face de l'île d'Orléans. Dans la nuit suivante quelques-unes de ses troupes s'avancèrent à la faveur des ténèbres jusqu'au nord de l'Ile, et y découvrirent un corps assez nombreux d'habitants, occupés à brûler ce qui pouvait être utile aux envahisseurs.

Le 27, le débarquement s'opéra, près de l'église Saint-Laurent. Le général Wolfe, après avoir essayé de réduire Québec par un bombardement actif et prolongé, qui réduisit en cendres une partie de la haute-ville, après avoir incendié la basse-ville tout entière, se décida à attaquer l'aile gauche des Français, au sault de Montmorency. Il le fit avec 8,000 hommes qu'il avait fait débarquer à l'Ange-Gardien, le 31 juillet. Les batteries anglaises ouvrirent leurs feux et les assaillants voulurent forcer les retranchements ; mais les décharges meurtrières des Français jetèrent la frayeur dans les colonnes ennemies et tout aussitôt il s'en suivit un affreux désordre. Repoussées sur tous les points, elles se rembarquèrent dans une grande con-

fusion, malgré les cris et les ordres réitérés des chefs pour rallier leurs troupes éperdues.

Ne pouvant s'emparer de la ville, les Anglais s'occupèrent, pour se consoler de leur échec, à ravager les campagnes circonvoisines. On lit à ce sujet, à la page 5 du *Journal de l'Expédition sur le fleuve Saint-Laurent*, l'extrait suivant tiré du *New-York Mercury* :

" Le 23, nous reçusmes un bon renfort, c'était un renfort de trois cents colons, (miliciens des colonies de la Nouvelle-Angleterre), qui débarquèrent à l'isle d'Orléans.

" Le 25, trois compagnies de grenadiers et trois compagnies d'infanterie légère, firent le tour de l'isle d'Orléans.

" Le 27, ils revînrent au camp.... Ce qui restait de troupes s'occupa à recueillir les effets pillés, dont s'était emparé le peloton qui avait fait le tour de l'Isle. Leur butin consistait généralement, à part quelque argent, en linges, habillemens, etc. "

C'est aussi dans l'île d'Orléans que le général Wolfe établit ses hôpitaux, pour les malades et pour les blessés.

En 1858, un siècle environ après la cession du pays, les habits rouges firent de nouveau leur apparition dans l'Ile, mais, cette fois, les insulaires ne furent pas obligés de chercher un refuge dans les bois. Le gouvernement militaire avait loué un terrain pour exercer les soldats au tir la à carabine. Le tir à la cible a toujours été consi-

déré comme une chose éminemment utile, pour l'instruction pratique des troupes ; mais avec les perfectionnements nouveaux, apportés à la fabrique des armes à feu, cet exercice est devenu indispensable. On sait qu'avec des carabines rayées, il faut choisir son point de mire, selon la distance à laquelle il faut tirer. Or l'habitude d'apprécier les distances à l'œil, ne peut s'acquérir que par des essais souvent répétés.

XII

De l'Emplacement du Fort

Découverte de la Terre du Fort—Défrichements des Hurons sous la garde du Père Garreau—Leur vie, leurs luttes avec l'Iroquois—Trou Saint-Patrice—Dissertations.

Il nous reste à rappeler brièvement les circonstances de l'établissement des Hurons dans l'île d'Orléans et la *découverte* de l'emplacement du Fort qu'ils y occupaient.

Il se rattache, en effet, à ce lieu beaucoup d'intérêt, puisque là se trouvaient, il y a plus de deux siècles, un certain nombre de familles huronnes, pauvres débris d'une de ces puissantes nations qui couvraient autrefois le sol du Canada. Toujours en butte aux persécutions incessantes

de ses perfides ennemis, les Iroquois, épuisée et presque anéantie par des guerres continuelles et désastreuses, la nation huronne chercha sa sûreté en se dispersant.

D'après l'avis des chefs qui n'avaient pu s'entendre sur un projet d'ensemble, les guerriers des tribus, suivis de leurs familles, se divisèrent en cinq bandes principales, dont la première se retira dans les îles qui sont dans la partie nord du lac Huron, surtout l'île Manitouline ; la seconde troupe se joignit aux Iroquois ; la troisième alla occuper l'île de Michillimakinac ; la quatrième demanda asile et protection à la nation du Chat. Errieronnons, et la plus grande partie de la cinquième se retira auprès des colons français de Québec, avec ses missionnaires, vers l'année 1650, et le reste de leur troupe vint se réunir à eux quelques années après.

C'est de cette cinquième bande, la seule qui ait presque survécu jusqu'à nous, que nous avons à nous occuper.

Comme on ne pouvait leur donner place dans la ville même, et qu'il était dangereux pour eux de demeurer hors des murs, les Révérends Pères Jésuites, après avoir tenté divers moyens d'accommodement avec les autorités civiles de la colonie, achetèrent, en 1651, de madame Eléonore de Grand-Maison, épouse de François de Chavigny,

écuyer, sieur de Berchereaux, dont on a parlé plus haut, un lot de terre sur la Pointe de l'île d'Orléans, qu'ils partagèrent également entre les chefs de familles hurons. Ils construisirent dans le voisinage des huttes sauvages, une maison de prière, une modeste résidence pour le missionnaire, et en outre un fort en pieux, semblable à celui de l'île Saint-Joseph, maintenant appelé *Charity Island*, à sept lieues de Pennetanguishene, dans le lac Huron.

L'auteur de la brochure qui nous occupait, en 1864, prétend avoir découvert l'emplacement où ce fort fut construit. Il n'y a pas de doute que la terre du Fort ne soit celle qui fut achetée pour établir les Hurons. On en trouve la position marquée avec exactitude, sur une carte de l'île et comté de Saint-Laurent. Mais à quel endroit précis, c'est là que gît la difficulté. Si ce fort eut été construit en bois, il y a longtemps qu'il n'en existerait plus de vestiges ; mais les écrivains conviennent qu'il fut construit exactement comme celui de Saint-Joseph, qui se composait d'un mur de pierres de douze pieds de hauteur, flanqué de quatre bastions dont on voit encore les ruines. (Voir Traduction de la vie du Père Bressiani, par le Rév. P. Martin, p. 38). Or, le fort de l'île d'Orléans étant exactement semblable, doit avoir eu au moins des fondations en pierres et être

surmonté de pieux ! Adoptera qui voudra ce superbe raisonnement, nous laissons à chacun pleine liberté sur ce point. Mais nous ne croyons point devoir céder devant la puissance d'une pareille logique, et nous aimons à croire que personne ne nous en cherchera noise. Les deux forts étaient semblables par les dimensions, par les formes, et non pas par les matériaux, dit-on : et pourquoi sous les pieux de ce fort en pieux, aurait-on mis un mur en pierres ? Ici on ferait vainement appel à la science des architectes. On ne construisait pas ainsi autrefois, je veux dire au temps dont il s'agit ici. D'ailleurs, les Jésuites n'en avaient pas les moyens. A la fin du chapitre III, *Relation de l'année 1652*, par le R. P. Ragueneau, on lit :

" Nous avons aidé ces bonnes gens à defricher des terres comme vous avez appris. Ils ont recueilly cette année une assez bonne quantité de bled d'inde.... Nous avons fait bastir vn Réduit ou espece de Fort pour les defendre contre les Iroquois ; il est à peu pres de la même grandeur de celuy qui estait aux Hurons au lieu nommé *Ahouendaé*. Nous avons aussi fait dresser une chapelle assez gentille, et une petite maison pour nous loger. Les cabanes de nos bons néophytes sont tout au pres de nous, à l'abry du Fort. Les Iroquois nous obligent de les secourir, etc. "

Dans la *Relation de 1656*, chap. III, à propos du massacre des Hurons par les Iroquois, le R. P. Le Jeune dit : " .... Le reste se sauvant dans notre maison enceinte d'une palissade de bonne defense, etc. " Dans l'île de Michillimakinac, en 1670, ils éleverent une palissade de 25 pieds de haut, pour protéger leur village, mais il n'est pas parlé de murailles au-dessous.

Que l'auteur voulant faire une glacière ait découvert les restes d'une muraille de cinq pieds d'épaisseur, recouverte d'un pied de terre, et enveloppée d'épines et de jeunes érables, c'est ce que nous ne sentons aucune inclination à contester. Mais de là en augurer que c'est l'enceinte d'un fort, en conclure que le fort des Hurons a été construit là, qu'il était en pierres, etc., c'est être très accommodant. On pouvait tout aussi carrément dire que c'est le solage d'une maison détruite par le temps, ou transportée ailleurs, ou alléguer que ce sont les ruines d'un moulin.

Etablissons maintenant que les RR. PP. Jésuites décident les Hurons à se retirer sur la terre du Fort, et que Madame de la Forest concède à d'autres individus et non pas aux Jésuites, une autre terre du Fort (Journal des RR. PP. Jésuites, 1650.) : " Consulté pour savoir s'il fallait loger et donner place aux Hurons sur nos terres de Beau-

port, il fut dit que oui, mais qu'il fallait que ce fussent les familles les plus choisies et qu'il fallait se résoudre de faire la dépense de 500 écus par an pour ce sujet.

" 1651, mars.—Les Hurons quittent Beauport pour l'isle d'Orléans. "

Nous lisons encore au Journal des Supérieurs de la maison des Jésuites que nous sommes heureux de pouvoir consulter sur ce point :

" 1651, 19 mars.—Contrat avec Demoiselle de Grand-Maison, pour les terres en faveur des Hurons qui vont habiter l'isle d'Orléans. "

Et plus bas :

" 1651, 29 mars.—Le Père Chaumonot va demeurer à l'isle d'Orléans. "

" Même année, 18 avril.—Partage des terres de demoiselle de Grand-Maison.... Les parts sont de trente à quarante perches, sur un demi arpent.... Tout le monde est content.... On commence à semer.... "

Nous avons vu comment M. de la Forest avait laissé le pays. Or, le 1er mars, 1652, madame Eléonore de Grand-Maison représenta par requête au gouverneur Jean de Lauzon, que son mari (François de la Forest), lui avait abandonné tout ce qu'il possédait en cette colonie, laissant ses affaires dans un état d'incertitude, etc. Sur les observations de la dite dame, le gouverneur décida que son

époux serait privé de ses biens, que ceux qui avaient pris de lui des terres en concession les défricheraient, et il disposa des terres et seigneuries qui lui appartenaient, en faveur de la dite dame Eléonore de Grand-Maison, qui en devait jouir selon les conditions faites à son époux.

Les PP. Jésuites ont donc concédé cette terre du Fort, de madame de la Forest, un an avant qu'elle fut autorisée à en disposer. C'est en mars 1651, sous l'administration du gouverneur d'Aillebout, et non dès 1649, comme on l'a dit quelque part, que les sauvages Hurons furent conduits par le Père Ragueneau sur la terre du Fort, et madame de la Forest ne fut autorisée à jouir des biens délaissés par son mari qu'en mars 1652. (Nous trouvons ailleurs des renseignements encore plus étendus.)

En 1724, la terre du Fort, paroisse Saint-Pierre, fief Beaulieu, appartenait à Pierre Noël. Dans le contrat qu'il exhibe, devant le Conseil Supérieur, il est consigné que cette terre n'avait que cent arpents en superficie, et il n'en avait alors que soixante en sa possession. Or, par ces titres, on voit qu'en 1652, demoiselle Eléonore de Grand-Maison a concédé à Jacques Lévrier ces soixante arpents de terre, c'est-à-dire, six arpents de front sur dix de profondeur. (a)

a Acte du 3 avril, ratifié le 6 décembre, même année, par Jacques Gourdeau.

Voilà donc la terre du Fort concédée en 1652, à Jacques Lévrier, et les révérends Pères Jésuites auraient acheté, dès 1651, la même terre de la même personne, mademoiselle Eléonore de Grand-Maison !....

Mais complétons les cent arpents dont elle se compose : autrement on pourrait faire des objections. Les quarante arpents qui devaient la compléter étaient, en 1657, et auparavant, en la possession de Pierre le Petit (a) qui la vendit, au mois de mars même année, au sieur de Lauzon (b). Ce lot mesurant quatre arpents de front, sur dix de profondeur, fut vendu par Louis de Lauzon, sieur de la Citière, à Jean-Baptiste Peuvret, écuyer, sieur de Mesnu (c). Le 12 novembre, 1671, le sieur de Mesnu la revendit à Gabriel Gosselin.

Par un autre acte, on voit que Jean-Baptiste Peuvret vendait cent arpents de la terre dite du Fort, à la pointe de l'Ile.

(a) D'où vient le nom de l'anse à Petit, qui devait être appelée anse de le Petit.

(b) Louis de Lauzon, écuyer, sieur de la Citière et de Gaudarville, qui se noya deux ans après en revenant de l'île d'Orléans. Le Journal des Supérieurs des Jésuites s'exprime ainsi sur ce sujet : " 1659, mai 5. Versèrent dans un canot venant de l'île d'Orléans par un gros vent du Nord-Est, M. de la Citière, Larchevesque et Ibiérome."

(c) Jacques Peuvret, écuyer, épousa le 15 juillet, 1659, madame Catherine Nau, veuve depuis seulement deux mois et dix jours, de Louis de Lauzon, sieur de la Citière.

On pourrait donc inférer de là, que plusieurs des terres du bout de la verdoyante île, portaient le nom de terres du Fort, parce qu'elles avoisinaient l'emplacement du Fort, ou parce qu'elles lui étaient absolument contigües. Dans tous les cas, cette appellation embrasse maintenant une étendue trop considérable pour nous laisser l'espoir de préciser exactement l'endroit occupé par le Fort des Hurons. La pauvre muraille reste donc ce qu'elle était : les ruines d'une maison, d'un moulin, peut-être aussi les restes du Fort indiqué ; mais, en attendant des preuves plus complètes, nous nous abstiendrons de croire à la découverte et d'adhérer aux sentiments du chroniqueur moderne.

Veut-on maintenant suivre les sauvages dans l'Ile et connaître leur genre de vie. Ouvrons d'abord l'ouvrage de Charlevoix. (*Histoire de la Nouvelle-France*, tome 1er, p. 317) et voir en quels termes il y parle de cette espèce de réduction :

" .... Les Hurons étaient au nombre de six cents dans l'île d'Orleans, où ils commencèrent à s'entretenir de leurs mains. Comme c'était la fleur des chretiens de cette nation, qu'ils n'avaient point abandonné le Seigneur, on peut juger de leur ferveur dans un temps où tout portait à la reconnaissance envers celui qui mortifie et qui vivifie, toujours pour le bien de ses élus...., "

Ecoutons encore le récit d'un témoin oculaire. C'est leur infatigable missionnaire, le pieux Joseph-Marie Chaumonot, prêtre de la compagnie de Jésus, qui leur a rendu de si importants services :

" .... J'avais passé onze ans au pays des Hurons avant qu'il fut détruit par les Iroquois. Le Supérieur, voyant le peu de sauvages, qui avaient échappés aux ennemis, eut la charité de les inviter à descendre à Québec. Rendu en cette ville, on me donna le soin de ces pauvres étrangers. J'y hivernai avec eux et au printemps je les conduisis à l'île d'Orléans sur les terres de notre compagnie. Ils y abattirent du bois, semèrent du bled d'inde qui vint à merveille. On paya des Français pour leur aider. De plus, nous avions à nourrir tous ces sauvages, auxquels nous donnions chaque jour une quantité plus ou moins grande de potages au riz, au blde d'inde et à la viande, selon qu'ils avaient travaillé à leur défrichement. Quelques-uns murmurèrent d'abord, pensant que nous voulions faire défricher nos terres pour les retirer ensuite ; mais ils ne tardèrent point à comprendre que, puisque nous les avions hahillés et nourris tout l'hiver à Québec, et puisqu'on leur avait partagé même ce que nous avions de terre faite, nous ne voulions pas les déloger. Alors ils nous chargerent de benedictions. La seconde année ils nous remercierent de leur avoir montré à travailler, et recueillirent du bled'inde autant qu'ils en avaient coutume d'en récolter en leur pays. "

Les dépenses, auxquelles l'établissement de ces pauvres

sauvages entraîna la maison des Pères Jésuites, furent très considérables. Le R. Père Ragueneau, dans la *Relation* de 1651, chap. III, nous parle en ces termes de ce qu'on fit pour eux : « Deux de nos Pères s'y employent avec des peines et des ferveurs qui méritent que Dieu ait pitié de ces pauvres peuples.... Il a fallu les nourrir à nos frais, cette première année, pour cela seul que nous n'en avons pas esté quittes à huit mille livres, donnant avec plaisir ce qu'on nous envoye de France ; mais c'est une charité bien employée, puisqu'elle n'a d'autre but que le salut des âmes. »

M. Bowen, auquel nous ne prêterons aucune intention mauvaise, conviendra cependant qu'il a eu tort de traduire (p. 27 de son Opuscule) « huit mille livres, par *eight hundred.* Il avouera aussi, sans difficulté, nous l'espérons du moins, que le Révérend Père Joseph-Marie Chaumonot fut le premier aumônier ou chapelain de la tribu de l'île, et non les Pères Gareau et Ragueneau. Ce dernier était, au contraire, en 1651, supérieur du Collège de Québec et des Missions du Canada. »

Cependant, en 1652, le R. P. Ragueneau alla résider à l'île d'Orléans, comme il le dit à la fin du chapitre III de la Relation de l'année 1652 : « Les Hurons sont en partie

à l'île d'Orléans, où ils demeurent avec le Rév. Père Gareau et nous vivons à demi à la *huronne.* "

Les relations du temps comportent maints témoignages de la bonne conduite et de la piété des pauvres Hurons. Leur foi vive et simple, leur obéissance toujours affectueuse et empressée aux missionnaires qui étaient chargés de leur éducation religieuse, faisaient l'admiration de tout le monde. On s'étonnait que ces hommes naguères si farouches, accoutumés à errer en liberté sur les fleuves et au sein des vastes forêts, pussent oublier ainsi leur vie nomade et aventureuse et s'astreindre à cultiver la terre pour y trouver leur nourriture. Quelquefois, cependant, leur indépendance naturelle se ranimait, les idées de chasse et de courses lointaines venaient de temps en temps réveiller leurs souvenirs ; et, plus d'une fois, la pensée leur vint de jeter là leurs instruments de culture et de s'élancer avec leurs frêles canots sur les eaux du fleuve, pour chercher ailleurs une vie plus conforme à leurs goûts. Mais les Iroquois étaient là, guettant leur proie, et leurs missionnaires, profitant de la crainte que ces ennemis leur inspirait, et de l'ascendant que leur sollicitude et leurs bienfaits leur donnaient au milieu d'eux, parvinrent à les

retenir et à leur inspirer peu à peu le goût de la vie sédentaire et des travaux utiles.

XIII

Départ des Hurons pour la Ville

Leurs diverses stations à Québec et aux environs—Sympathies qu'ils rencontrent—Discours de Taiaeronok à la Supérieure des Ursulines—Autre perfidie des Iroquois.

Après sept années environ de séjour dans l'île d'Orléans, les Hurons demandèrent néanmoins à aller s'établir dans Québec, sous la protection du canon du Fort, afin de n'être plus exposés aux attaques de leurs ennemis. Le gouverneur, M. Louis d'Aillebout, accueillit leur demande et leur accorda, pour asseoir leurs cabanes, un certain terrain où ils demeurèrent pendant plusieurs années. Un ancien plan de Québec, que nous avons sous les yeux, nous indique les cabanes des Hurons. Elles étaient sur le terrain qu'occupent les maisons qui bornent la rue Buade, depuis environ l'Hôtel Saint-Georges jusque vis-à-vis la cour de l'église cathédrale. De là, ils passèrent à un endroit appelé alors Notre-Dame des Anges, près Beauport. C'est

là que les retrouva leur ancien et bien-aimé missionnaire, le R. P. Chaumonot, après quelques années d'absence.

Voici comment il nous en parle dans ses intéressants mémoires :

" Ma mission militaire étant terminée (en 1666), on me renvoya à mes Hurons établis alors en deçà de Beauport, sur nos terres de Notre-Dame des Anges, à une lieue de Québec. Mais il fallut bientôt les placer ailleurs pour les mettre plus commodément. On leur fit don de grands champs (en 1668) à la côte Saint-Michel, à Notre-Dame de Foye (Cap-Rouge), à cinq quarts de lieue de Québec. Les Français abattaient les bois qu'ils vendaient à la ville et les sauvages nettoyaient le terrain. Ils en ont eu le profit sept ans. La chapelle en ce lieu n'était que d'écorces et trop petite pour contenir tous ces pauvres Hurons, de sorte qu'il fallait dire deux messes les dimanches et fêtes.

" Six années après que nous fûmes établis à Notre-Dame de Foye, le bois et la terre commençant à leur manquer, il fallut transporter ce village plus loin de Québec et plus avant dans les forêts. Eux-mêmes en choisirent le lieu, dans la seigneurie Saint-Gabriel, (à l'endroit appelé aujourd'hui l'Ancienne-Lorette.) Alors j'écrivis les raisons qui me portèrent à bâtir là une chapelle de Lorette sur les dimensions de la *Casa Santa*, appelée la maison de Lorette, en Italie. Le père Dablon, recteur du collège, et supérieur des missions du Canada, approuva mon dessein et, ayant communiqué avec nos pères, conclût de bâtir la

chapelle en briques. Commencée en 1674, vers la Saint-Jean, elle fut ouverte et bénite le 4 novembre, de la même année. »

Les Hurons n'ocuppèrent ce lieu que pendant quelques années. Le besoin de se rapprocher du bois, d'avoir des endroits de chasse plus productifs, de l'eau plus salubre, et leurs terres étant devenues épuisées faute d'engrais, leurs chefs choisirent, à la fin de l'hiver 1693, un terrain appelé depuis Lorette, parce qu'on y édifia une nouvelle chapelle sous le nom de Notre-Dame de Lorette, semblable en tout à celle qu'on venait de quitter. On groupa les cabanes autour d'une place quarrée, au milieu de laquelle s'élevait le temple qu'ils venaient de bâtir suivant les dimensions et les proportions de Notre-Dame de Lorette en Italie. Ce qui fait que ces localités ont pris toutes deux le nom de Lorette qu'elles portent encore aujourd'hui et que ces sauvages appelaient dans leur langage, *Maliebtion dasa*, c'est-à-dire l'appartement de Marie. (a)

(a) M. Bowen, qui, à la page 24 de son livret, nous rappelle les discours éloquents des Hurons (qu'on peut lire à la page 45, du tome 22, *Relations des Jésuites* 1654, édition de Québec), probablement pour en finir avec eux, les fait passer, à la page 33, de l'île d'Orléans à Sainte-Foye et de Sainte-Foye à Lorette où ils se trouvent encore. Mais il oublie dans ce trajet la station que cette peuplade fit à Québec et son séjour à Beauport, avant de se rendre à N.-D. de Foye. Encore semble-t-il méconnaître la résidence de cette tribu à l'Ancienne Lorette avant que ces derniers débris se soient fixés sur les bords de la rivière Saint-Charles, à l'endroit appelé aujourd'hui Jeune Lorette. Comme on le voit la narration pèche par certains endroits et l'exactitude des faits n'est pas toujours sa qualité dominante.

Certains volumes sont devenus très-rares, soit qu'ils aient été tirés à petit nombre d'exemplaires, ou qu'ils aient été perdus dans les diverses maisons religieuses de France, lors des bouleversements amenés par les guerres des Calvinistes, ou par les orages révolutionnaires. La grande difficulté qu'on a éprouvée à s'en procurer une série complète, a fait soupçonner que les gouverneurs, les intendants, ou autres administrateurs de la colonie, auraient réussi à faire détruire bon nombre d'exemplaires de certaines années, et même à en supprimer la publication en certains cas, parce que ces documents révélaient certains faits qui compromettaient leur réputation. Avouons, néanmoins, qu'il n'y a rien de plausible dans ces allégués, et que nous ne trouvons rien qui puisse les justifier.

Quoiqu'il en soit, les pauvres débris de la nation huronne, bien que sous l'égide titulaire de la compagnie de Jésus, et assurée de la protection bien faible, il est vrai, du gouverneur de la colonie, ne trouvèrent pas une grande sécurité dans l'Ile. Les Iroquois n'abandonnèrent pas aussi facilement leur proie ; et plusieurs fois ils vinrent porter la désolation et la mort dans cette paisible retraite, où quelques centaines de barbares, devenus chrétiens,

s'étaient réunis pour apprendre avec l'enseignement de la foi, les connaissances et les bienfaits de la civilisation.

Le 15 mai 1656, les Iroquois s'approchèrent de l'île d'Orléans, puis un matin, avant le lever du soleil, ces perfides et implacables ennemis tombèrent sur une troupe de quatre-vingt-dix Hurons, de tout âge et des deux sexes, qui travaillaient dans un champ, en tuèrent d'abord six, lièrent les autres et les embarquèrent dans leurs canots. Comme pour défier le gouverneur, ils passèrent devant Québec, et firent chanter leurs prisonniers vis-à-vis du fort. Tout le monde s'apitoyait sur le sort des malheureuses victimes, mais personne ne put entreprendre de les délivrer des mains de leurs féroces ravisseurs, qui les conduisirent jusque dans leur village, sans avoir été inquiétés pendant leur voyage. Là les infortunés Hurons furent brûlés pour la plupart, et ceux qui échappèrent à leurs cruels traitements, furent distribués dans leurs cantons, et retenus dans une rude captivité. (Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome 1er page 223.) On a blâmé le gouverneur de Lauzon, d'avoir souffert une telle insolence de la part des barbares, mais les Hurons trop confiants, s'étaient laissés surprendre, et pour les arracher des mains de leurs sanguinaires ennemis, il eût fallu armer un bon

nombre d'hommes déterminés, et le gouverneur ne les avaient pas sous la main. Eût-il pu les armer, le temps de faire les préparatifs et de se procurer des embarcations en nombre assez considérable aurait donné aux barbares une avance plus que suffisante, pour rendre inutiles tous les efforts de ceux qui les auraient poursuivis.

A l'occasion des citations des Mémoires ou Relations des Jésuites, on répète encore de graves erreurs, en affirmant de nouveau que ces rapports annuels, les *Relations*, n'avaient pas été rédigés pour être mis sous les yeux du public, " writings which were never intended for the public eye. "

Nous croyons, bien au contraire, que les écrivains auxquels était dévolu la tâche de rédiger ces mémoires, savaient qu'ils seraient publiés. Avant qu'on eût imprimé les *Relations de la Nouvelle-France*, on avait celles des Missions des Indes-Orientales, etc. Ces publications, imprimées pour édifier et pour instruire, étaient répandues surtout dans les provinces du Nord de la France. On en trouve la preuve dans les citations qui en sont faites dans divers ouvrages, et encore mieux dans la permission d'imprimer donnée à chaque livraison, pendant quarante ans et plus; et enfin par les démarches qu'on faisait auprès

des autorités pour avoir le privilège de l'impression. Au reste, voyez l'Extrait du " Privilège du Roy," à la suite de la Relation de 1666.

Le Journal des Supérieurs des Jésuites rapporte encore un autre fait de cette nature :

" 1661. Le 18 juin, à huit heures du matin, se commença le massacre de plusieurs personnes à Beaupré et à l'île d'Orléans, par les Iroquois, venus de Tadoussac, après le coup qu'ils avaient fait. *(Vide Supra)*. "

" On parlait ce jour là de huit personnes tuées à Beaupré et de trois à l'île d'Orléans, ce qui s'est trouvé vrai. "

C'est ainsi que tombaient, tous les jours, sous les coups de leurs cruels bourreaux, plusieurs de ces fervents néophytes, dont la piété et la candeur faisaient l'admiration des Français. Jadis, nation puissante et redoutable, son nom commandait le respect et la crainte ; et, dans les luttes sanglantes que se livraient, dans les forêts encore vierges du Canada, les peuples qui habitaient son sol, les guerriers hurons avaient plus d'une fois remporté des victoires signalées. Trop faibles, maintenant, pour lutter avec avantage contre un ennemi toujours croissant, l'orgueil sauvage aima mieux accepter la séparation et l'exil que de donner à son ennemi la satisfaction de les voir périr jusqu'au dernier. Une partie dit adieu à ses champs et à ses

forêts, et vint chercher la paix et le repos, sous la protection des hommes généreux et dévoués qui leur avaient donné un Dieu.

" A la défaite de leur pays, dit un des missionnaires de l'époque, de 30 à 40 milles qu'ils étaient, la famine, la guerre, et pardessus tout les Iroquois aidant, en avaient anéanti la plus grande partie et dispersé le reste. " *Dissipata sunt ossa nostra*, pouvaient-ils dire en toute vérité avec le prophète. Cependant, ils n'oublièrent jamais les services que leur avaient rendus les PP. Jésuites, même avant leur établissement dans l'île.

Pour en donner un exemple, on emprunte ordinairement au Révérend Père Ragueneau le récit de la belle conduite des Hurons, lors de l'incendie du monastère des Ursulines, au mois de décembre, 1650. (*Relations des Jésuites*, année 1651.)

" Cet incendie me fait souvenir des ressentimens que témoignèrent les Hurons, et des compassions qu'ils eurent pour les Mères Ursulines, en cette occasion. La façon des sauvages est de porter quelques présens publics pour consoler les personnes d'un plus grand mérite dans les malheurs qui les ont accueilly. Nos Chrestiens hurons s'assemblèrent pour cet effet, et n'ayant point de plus grandes richesses que deux colliers de porcelaine, chacun de douze

cents grains—ce sont les perles du païs—ils vont trouver les Mères, qui pour lors s'estoient retirées à l'Hospital, et leur portent ces deux colliers pour leur en faire deux présens. "

Vn capitaine, nommé Louys Taiaeronok, parla au nom de tous ses compatriotes en ces termes :

" Vous voyez, sainctes filles, de pauvres carcasses, les restes d'vn païs qui a esté florissant, et qui n'est plus : du païs des Hurons. Nous auons esté déuorez et rongez iusques aux os par la guerre et par la famine : ces carcasses ne se tiennent debout qu'à cause que vous les soustenez ; vous l'aviez appris par des lettres, et maintenant vous le voyez de vos yeux, à quelle extrémité de misères nous sommes venus. Regardez-nous de tous costez, et considérez s'il y a rien en nous qui ne nous oblige de pleurer sur nous-mêmes, et de verser sans cesse des torrents de larmes. Hélas, ce funeste accident qui vous est arrivé, va rengregeant nos maux et renouvelant nos larmes, qui commençaient à tarir. Avoir ueu réduite en cendres en un moment cette belle maison de Jésus, cette maison de charité, y auoir veu régner le feu sans respecter vos personnes toutes saintes qui y habitiez ; c'est ce qui nous fait ressouvenir de l'incendie vniversel de toutes nos maisons, de toutes nos bourgardes et de toute nostre patrie. Faut-il donc que le feu nous suive ainsi partout ? Pleurons, pleurons, mes chers compatriotes, ouy, pleurons nos misères, qui de particulières sont deuenues communes avec ces innocentes filles. Sainctes filles, vous

8

voilà donc réduites à la mesme misère que vos pauvres Hurons, pour qui vous avez eu des compassions si tendres.

" Vous voilà sans patrie, sans maisons, sans provisions et sans secours, sinon du Ciel, que jamais vous ne perdrez de veuë. Nous sommes entrez icy dans le dessein de vous y consoler, et autant que d'y venir, nous sommes entrez dans vos cœurs, pour y reconnoistre ce qui pourrait davantage les affliger depuis vostre incendie, afin d'y apporter quelque remède. Si nous avions affaire à des personnes semblables à nous, la coustume de nostre païs eust esté de vous faire vn présent pour essuyer vos larmes, et vn second pour affermir vostre courage ; mais nous avons bien veu que vos courages n'ont iamais esté abattus sous les ruines de cette maison, et pas vn de nous n'a pû voir mesme vne demy larme qui ait paru dessus vos yeux pour pleurer sur vous mesme à la veuë de cette infortune. Vos cœurs ne s'attristent pas dans la part des biens de la terre, nous les voyons trop eslevez dans les désirs des biens du Ciel ; et ainsi de ce costé là nous n'y cherchons aucun remède. Nous ne craignons rien qu'vne chose qui serait vn malheur pour nous ; nous craignons que la nouvelle de l'accident qui vous est arrivé, estant porté en France, ne soit sensible à vos parens plus qu'à vous-mesmes ; nous craignons qu'ils ne vous rappellent et que vous ne soyez attendries de leurs larmes.

" Le moyen qu'vne mère puisse lire, sans pleurer, les lettres qui luy feront sçauoir que sa fille est demeurée sans

vestements, sans viures, sans lict, et sans les douceurs de la vie, dans lesquelles vous avez esté esleuées dès vostre ieunesse ; les premières pensées que la nature fournira à ces meres toutes desolées, c'est de vous rappeler aupres d'elles, et de se procurer à elles-mesmes la plus grande consolation qu'elles puissent receuoir au monde, procurant aussi vostre bien. Vn frère fera de mesme pour sa sœur, vn oncle ou vne tante pour sa nièce, et ensuite nous serons en danger de vous perdre, et de perdre en vos personnes le secours que nous auions esperé pour l'instruction de nos filles à la foy, dont nous avons commencé avec tant de douceur de gouster les fruits. Courage ! Sainctes filles, ne vous laissez pas vaincre par l'amour des parens, et faites paroistre aujourd'huy que la charité que vous avez pour nous, est plus forte que les liens de la nature. Pour affermir en cela vos résolutions, voicy un présent de douze cens grains de pourcelaine, qui enfoncera vos pieds si avant dans la terre de ce païs, qu'aucun amour de vos parens ny de vostre patrie ne les en puisse retirer ! Le second présent que nous vous prions d'agréer, c'est d'un colier semblable, de douze cens grains de pourcelaine, pour jetter de nouveaux fondemens à vn bastiment tout nouveau où sera la maison de Jésus, la maison de prières, et où seront vos classes dans lesquelles vous puissiez instruire nos petites filles huronnes. Ce sont là nos désirs, ce sont les vostres, car, sans doute, vous ne pourriez mourir contentes, si en mourant on vous pouvoit faire ce reproche, que pour l'amour trop tendre de vos parens, vous n'eussiez pas aidé

au salut de tant d'âmes que vous avez aimées pour Dieu, et qui seront vostre couronne dans le Ciel. "

Le Révérend Père ajoute à cette citation :

" Voilà la harangue que fit ce Capitaine huron, je n'y adiouste rien, et mesme je n'y puis ioindre la grace que luy donnait le ton de sa voix, et les regards de son visage. La nature a son éloquence, et quoyqu'ils soient barbares ils n'ont pas dépouillé ny l'estre d'homme, ny la raison, ny vne âme de mesme extraction que les nostres. "

Les Iroquois continuaient cependant leurs courses et leurs ravages. Enhardis par le succès, ils ne craignaient plus rien et faisaient tout trembler à la seule pensée de leur approche. Les alarmes incessantes qu'ils causaient partout, dans la colonie, avaient fini par lasser les Français et décourager complètement les Hurons. Enfin, le désastreux évènement de samedi, 20 mai 1656, les accabla de douleur et porta la consternation dans toutes les parties du pays. C'est encore aux Relations des Jésuites que ce récit est emprunté. Nous nous permettons seulement de l'abréger en le reproduisant.

— Le 18 mai, 1656, ces perfides s'étant cachés dans le bois, à 10 ou 12 lieues au-dessus de Québec, laissèrent passer des Français qui montaient au pays des Onnontserons.... ils se jettent sur les canots qui font l'arrière-garde, et

maltraitent ceux qui les conduisent ; mais se voyant menacés des Français, ils firent semblant de s'être mépris. Dans la nuit du 19 au 20 de may, ils descendirent sans bruit, passant devant Québec sans être aperçus ; ils prirent terre au-dessus de la bourgade des Hurons, et cachèrent leurs canots dans la grande anse, un peu plus bas que la terre du Fort. Le matin, tous les Hurons ayant assisté à la messe, comme de coutume, sortirent pour le travail ; les Iroquois se jetèrent sur eux, en massacrèrent quelques-uns sur la place, et emmenèrent quelques captifs...... La perte des Hurons fut de soixante-et-onze personnes, avec un grand nombre de jeunes femmes qui étaient la fleur de la colonie ! (Voir *Relation de 1661*, chap. III.)

La mission des Hurons, en 1669, fut réduite à un petit nombre de personnes. Depuis que la paix est faite avec les Iroquois, ils ont abandonné le fort qu'ils avaient dans une grande place de Québec et se sont retirés dans les bois, à une lieue et demie de cette ville pour y cultiver des champs ; ils y ont fait un bourg nouveau, et comme une nouvelle colonie, (voir *Relation* de 1669,) qui prit successivement les noms de missions des Hurons, missions de l'Annonciation, Notre-Dame de Foye, puis enfin Sainte-

Foye. On aimera à lire sur ce sujet l'extrait suivant de la *Relation* de 1670, par le Révérend Père Le Mercier.

" L'an passé, on envoya à nostre Révd. Père Supérieur vne statue de la bienheureuse Vierge, faite du chesne dans lequel il y a plusieurs années on trouva vne image miraculeuse de Nostre-Dame de Foye, près de la ville de Dinan, au païs de Liège ; et comme ceux qui nous envoient cette statue, avaient témoigné qu'ils souhaitaient qu'elle fust placée en quelque chapelle, où les sauvages font ordinairement leurs exercices de piété,.... le Révd. Père Supérieur ne douta point, que la divine Providence ne luy eust ménagé ce précieux don, pour vne petite église qu'on venait d'achever dans vne bourgade des Hurons, que Monseigneur notre Evesque avoit voulu qu'on dédiast à Nostre-Dame, sous le titre de l'Annonciation. " (Voyez encore les *Relations* de 1671, ch. IV.) " La petite colonie huronne, composée d'environ 150 âmes, est un reste des peuples que la cruauté des Iroquois a épargnés.... La providence les a ramassez à la coste de Saint-Michel, fort peuplée de Français.... Leur bourgade est située auprès de leur chapelle, qu'ils ont bâtie conjointement avec les habitans du lieu, où est honorée une image en bois de la sainte Vierge, faite du bois d'un chesne, dans le cœur duquel il s'en trouva, il y a soixante ans, une de pareille grandeur, au bourg de Foye dans le pays de Liège, à une lieue de la ville de Dinan. "

Avenant le 5 décembre, 1696, les Hurons, par l'entremise de leur missionnaire, le Révd. Père Germain Décou-

vert, de la compagnie de Jésus, demandèrent à l'intendant M. Bochard de Champigny, un autre terrain plus spacieux, mieux complanté en bois de haute futaie.

Pauvre nation huronne ! elle a édifié les bons et paisibles Français de l'île d'Orléans, puis elle se trouve encore dispersée, assimilée à d'autres nations barbares qu'elle a encouragé à embrasser le christianisme ! Pour être déchue comme nation, elle a été bien glorifiée car plusieurs de ses enfants ont été élevés aux fonctions de l'apostolat auprès des immenses tribus de la forêt et leurs principes et leurs exemples ont conduit à la vraie Foi des milliers de barbares.

XIV

REMARQUES

Sur les productions de l'Ile en général.

Dans l'île d'Orléans, comme généralement dans toutes les autres parties du Bas-Canada, le cultivateur ne garde d'animaux qu'autant qu'il lui en faut strictement pour l'exploitation de la ferme. En 1827, il s'y trouvait 1,044 chevaux, 1,690 bœufs, 2,098 vaches, 6,905 moutons, et près de 5,000 cochons, C'est dans la paroisse de Sainte-

Famille, que se trouvent les fermes les mieux pourvues de moutons et de vaches, mais surtout de porcs, et c'est cette paroisse qui, eu égard à sa population, alimente le mieux les marchés de Québec.

En 1852, le recensement constatait que sur 13,646 arpents de terres concédées, 7,413 étaient mises en culture, 3,621 arpents étaient labourées et 3,707 avaient été laissées en prairies; enfin, 6,233 arpents étaient en forêt de réserve.

A l'intérêt des récits historiques, l'île d'Orléans offre encore aux citoyens de Québec le plaisir d'agréables souvenirs et de douces réminiscences. Qui, en effet, aurait perdu la mémoire des petites fêtes bocagères, des joyeux festins pris soit sur la verte pelouse de l'île d'Orléans, soit sur ses rives enchanteresses, ou dans la grande et large chambre d'une de ces maisons hospitalières, où l'étranger était toujours accueilli avec cordialité et respect? Quelques fois, en hiver, après une longue excursion à la raquette, sur le pont de l'Ile, si la fatigue ou le mauvais temps forçaient le marcheur aventureux à chercher du repos, il n'avait qu'à frapper à la porte du toit le plus voisin, et il était certain d'y trouver bon feu, bonne mine, et table ouverte. Le repas était rehaussé par les apprêts de fruits confits, surtout de pommes gelées, à nulles

autres pareilles, tant la main qui les avait préparées y avait apporté de soins. En été, on présentait au voyageur de succulentes et douces prunes, auxquelles les touristes et les chroniqueurs, n'ont pas accordé, je dois le dire, l'attention qu'elles méritent.

Qui n'a pas entendu parler des prunes de l'île d'Orléans, égales pour le moins à celles que vantait le poète (Roucher) dans ses chants :

C'est la prune, conquise aux plaines de Damas.

Ces fruits, dont on ne compte pas moins de deux cents cinquante variétés, dit-on, se trouvent en plus grande abondance dans le district de Montréal que partout ailleurs, parce qu'ils y sont l'objet d'un système suivi de culture et d'exploitation. Aussi, en trouve-t-on de cent et une espèces : perdrigon, violet, damas, damas musqué, perdrigon-normand, reine-claude, petite reine-claude, impératrice violette, impératrice blanche, etc. Mais, après tout, suivant de bons connaisseurs, il faut en revenir aux damas de l'île d'Orléans !

Ces prunes fraîches, petites, noirâtres, qui ont une peau tendre et fine et d'un velouté à ravir, sont douces, fondantes, et produisent un zest inexprimable au goûter. Elles font rejeter bien loin les prunes rouges, les prunes d'au-

tomne, et tous ces pruneaux étrangers, ridés par la vieillesse et que honnissait Martial :

Pruna peregrinæ carie rugosœ senectae.
Epig. lib. XIII.

Les prunes de damas de l'île d'Orléans sont supérieures à celles de Montréal. On en transporte, et en grande quantité, dans toutes les parties du pays. De plus, les forêts et les bocages de l'Ile fournissaient abondamment diverses espèces de fruits sauvages, qui tous sont réellement d'une saveur exquise.

La culture des pommes, autre délicieuse production de l'île d'Orléans, dans un temps déjà bien reculé, passe pour y être extrêmement négligée de nos jours. Elle y serait plus profitable, dit-on, que partout ailleurs, (*Biblioth. Canad.* tome III, p. 75.) si on lui donnait plus de temps et plus de soins. Autrefois, la *bourassa* aussi était florissante en ces parages. Ne dirait-on pas qu'en changeant de sol, elle n'a acquis une saveur comparativement meilleure que parce qu'elle a été cultivée avec plus d'art et plus de soins ? Nul doute que les populations de l'île trouveraient un grand avantage en cultivant les pommiers de leurs vergers, selon les notions reçues, et qu'elles se créeraient ainsi une excellente source de revenus.

Un autre genre d'industrie, qui est à la fois la fortune des pauvres et la jouïssance des riches dans ces localités, c'est la pêche. Tout autour de l'Ile, et dans les diverses saisons de l'année, on peut la faire avec aise et profit. Le bar, l'alose, l'anguille et plusieurs autres variétés de poissons, sont pris au filet ou dans des pêcheries de diverses formes.

Au côté nord, se tendent les pêches à l'anguille, et, au sud, on trouve les endroits de pêche les plus fréquentés. Presque tous les jours de l'année, nous voyons la ligne ou le filet assurer au pêcheur attentif, la récompense de ses soins et de sa peine. Quelle moisson d'aisance et de bonheur, pour une population si favorisée déjà sous tous les autres rapports !

Puisse-t-elle ne jamais oublier qu'en la plaçant dans un des climats les plus favorisés, la providence qui lui a assuré le bonheur et la prospérité exige qu'elle se montre reconnaissante de tous ses bienfaits.

Les sucreries de l'île d'Orléans méritent une courte mention. Considérables autrefois, elles étaient pour les cultivateurs une source de revenus très productive. Il suffit de remarquer qu'en 1827, on y fit 182,448 livres de sucre d'érable, sans compter les sirops qu'on avait apportés aux

marchés, et ceux que chaque famille gardait pour son usage et pour sa provision. Mais, peu à peu, les vastes érables tombèrent sous la cognée du bûcheron ; le désir de réaliser une somme plus ronde, en vendant son bois, avait poussé l'impitoyable cultivateur (*durus aratox*) à cet acte de destruction.

On fit passer triomphalement la charrue entre les troncs, dépouilles des géants de la forêt, et à l'endroit même où s'élevait depuis un temps immémorial l'antique cabane à sucre, on vit croître et mûrir de copieuses moissons. Assez souvent, cependant, ces terres, dépouillées d'arbres, ne compensèrent pas, par l'abondance de leurs produits, la perte qu'on avait faite en détruisant une vieille sucrerie. On sait, en effet, qu'en faisant disparaître les bois, on dessèche trop vite une terre, qui se trouve alors privée des rosées qu'ils appellent sur le sol, et trop exposée aux ardeurs du soleil ou à l'inclémence des vents.

XV

Chantiers de l'Anse du Fort

Constructions du *Colombus* et du *Baron de Renfrew*—Naufrages—Incendies à Québec—Briquerie.

L'intérêt qui se rattache à l'anse du Fort, ne cesse pas là, un autre incident en a fait, il y a une trentaine d'années, une place d'affaires. Autour de vastes chantiers de constructions, établis dans l'anse qui fait la devanture de la terre du Fort, étaient groupées une foule de maisonnettes, entremêlées d'ateliers de forgerons, de charpentiers, etc., composant tout l'attirail des grands établissements de ce genre. On y construisit successivement deux immenses navires, qui attirèrent longtemps l'attention des insulaires et des voyageurs qui se rendaient en foule dans l'Ile. Les journaux du temps nous ont donné, dans les deux langues, des détails sur ces entreprises gigantesques. Au mois de juillet, 1824, le *Mercury* et la *Gazette de Québec*, du 31 juillet, nous rapportent les détails de la mise à l'eau de ces immenses constructions. Nous ne croyons mieux faire, au sujet de ces rois des mers, comme on les appelait dans le temps, que de traduire l'article de la *Gazette de Québec* de la même date :

" Le *Colombus*, qui mesure trois mille sept tonneaux de registre, et que nous croyons être le plus grand vaisseau qui ait jamais été bâti, a été lancé, hier matin, vers huit heures, sans accident.

" La foule qui s'était portée sur les lieux de bon matin et dès la veille, était aussi grande que nous en avons jamais vu en Canada ; il ne pouvait pas y avoir moins de 5,000 personnes, sans compter un grand nombre qui s'étaient rendus à la Pointe-Lévis, de l'autre côté du fleuve, qui est large d'environ deux milles en cet endroit. Il y avait beaucoup de personnes accourues d'autres parties de la province. Sept bateaux à vapeur qui se trouvaient dans le port, avaient été mis en réquisition pour transporter des passagers et avaient pris poste auprès du chantier, et une centaine de chaloupes et autres petites embarcations qui s'étaient rendues de bonne heure, étaient disposées au devant ; ce qui, avec l'activité des charpentiers, la beauté des paysages environnants et la sérénité du jour, présentait une scène tout à fait nouvelle dans ce pays, et sur laquelle le pinceau de l'artiste aurait pu s'employer avec avantage. Nous sommes informés qu'il en a été fait plusieurs esquisses, par des messieurs qui s'étaient placés à la Pointe-Lévis.

" Le *Colombus* appartient à une compagnie de marchands d'Ecosse, et a été bâti sous la direction d'un monsieur Hood, jeune homme de Glascow, qui a montré beaucoup de talent, et qui joint à la pratique une connaissance intime de la théorie de l'art. Les inquiétudes sur le succès d'une entreprise toute nouvelle, dont les difficultés ne

pouvaient pas être appréciées, et dans laquelle il y fallait tant de capitaux, devaient être bien vives, et il a dû se sentir soulagé beaucoup lorsqu'il en a vu le terme.

" Le vaiseau se rendit par un mouvement égal et majestueux dans son élément, et n'avança pas à plus de cent toises dans le fleuve. Pendant ce mouvement, la musique du 68e régiment, qui était à terre, et celle du 71e qui était à bord du *Swiftsure*, jouèrent le *God save the King*, ce qui fut suivi d'acclamations générales, et d'une décharge de canon à terre et à bord des bateaux-à-vapeur.

" Le feu prit aux cadres, et se communiqua aux copeaux à l'entour, mais il fut facilement éteint.

" Le vaisseau monta avec la marée, la distance d'un mille et demi, où les bateaux-à-vapeur le *Malsham*, le *Swiftsure* et le *Sherbrooke* lui furent attachés et le conduisirent à l'encrage, près du Sault de Montmorency, à environ six milles au-dessous et à la vue de cette ville. On dit qu'il sera prêt à faire voile dans environ trois semaines. Quoiqu'il ait une apparence un peu lourde, il est bâti très solidement et ne tire à présent que treize pieds d'eau ; on croit que, lorsqu'il sera prêt pour la mer, il ne tirera guères plus de vingt pieds, et l'on voit tous les ans des vaisseaux qui n'ont qu'un pont et qui tirent autant. Il a quatre mâts avec un beaupré, comme les autres vaisseaux et traversera l'Atlantique à la voile. Il est commandé par un marin expérimenté et son équipage, d'environ quatre-vingt-dix hommes, est composé de matelots envoyés d'Ecosse, l'automne et le printemps derniers.

« Voici ses dimensions exactes : longueur, 301 pieds six pouces ; largeur, 50 pieds sept pouces ; profondeur, 29 pieds 4 pouces ; port, 3,690 tonneaux et 32-94e.

« Les plus grands vaisseaux de la marine royale ont environ 240 pieds de quille. Leur largeur et leur profondeur passent celle du *Columbus*, mais leur tonnage est beaucoup moindre : car des juges compétents nous disent que le *Columbus* portera 9,000 tonneaux de bois quarré.

« Les capitaux déboursés dans ce pays, pour sa construction, doivent être immenses ; des personnes expérimentées comptent qu'il aura coûté au moins £5 par tonneau, exclusivement des mâts et agrès. Il a procuré de l'emploi à un grand nombre de charpentiers, et autres, depuis neuf mois ; la demande qu'il y avait pour la construction des autres vaisseaux a fait qu'ils ont eu de bons gages, et pendant quelques tems jusqu'à deux piastres par jour. »—*(Gazette de Québec.)*

Un autre vaisseau de dimensions encore plus considérables, fut immédiatement mis en construction sur le même chantier, et par la même compagnie. (a) On y travailla sans désemparer pendant dix ou onze mois, et le 10 juin 1825, quand on voulut le lancer dans son élément, le feu ayant pris aux cadres, et d'autres légers accidents étant survenus, on ne put le mettre à l'eau que le 25 du même mois. On l'amena à Québec, où il devint un objet de

(a) Sur les plans de M. Annesley.

curiosité pour la foule. Peu de temps après, on le renvoya au Sault Montmorency où il fut chargé de bois.

Voici les dimensions de ce vaisseau qui fut appelé le *Baron de Renfrew*. Longueur 309 pieds, largeur 60 pieds, profondeur 38 pieds ; en dehors 57. Il jaugeait près de 5,300. L'ancre seul pesait 90 quintaux, le grand mât avait 75 pieds au-dessus du pont, la grande vergue, 73 pieds. Le beaupré, 60 pieds, le câble, vingt-sept pouces de tour et cent brasses de long. Trente tours du cabestan faisaient un mille, vingt-neuf fois le tour du vaisseau faisait une lieue. Il entra dans la construction de ce leviathan, 3,000 tonneaux de bois et 2,500 quintaux de fer.

On avait construit ces vaisseaux dans le but de les défaire dès leur arrivée en Ecosse ou en Angleterre, et d'exempter, par ce moyen, les droits sur les bois dont ils étaient construits. Mais ces plans furent déjoués par la Cour d'Amirauté, qui déclara qu'avant d'être défaits, ils devaient faire au moins un voyage hors des ports de l'Angleterre. Ces deux bâtiments traversèrent fort heureusement la mer. Mais ils durèrent peu et ne rapportèrent pas grand profit à leurs propriétaires. Le *Columbùs* se brisa en revenant au Canada. Le *Baron de Renfrew*, surpris dans la Tamise par un furieux coup de vent, le 21

octobre, 1825, fut totalement brisé sur les rochers de la côte. Les vents et les courants entraînèrent sur le rivage, entre Gravelines et Calais, une grande quantité de bois provenant de la charge et des flancs même de ce vaisseau.

Mais détournons nos regards de ces désastres, qui affectèrent seulement quelques particuliers, pour contempler une catastrophe qui plongea dans le malheur et la ruine les deux tiers de la population de Québec. Le 28 mai, 1845, une conflagration terrible avait réduit en cendres un des faubourgs les plus populeux de la ville, la paroisse de Saint-Roch. Nous n'entreprendrons pas de décrire la désolation et la consternation que ce fléau avait répandues partout. Plus de douze mille infortunés se trouvèrent sans abri. Nombre de personnes périrent au milieu des flammes ! Et, comme si tant d'infortunes n'avaient pas suffi, un autre incendie, dans la nuit du 28 au 29 juin suivant, fit disparaître au faubourg Saint-Jean, environ 1,300 maisons. La charité publique vint au secours de ces pauvres affligés ; chacun voulut contribuer de sa bourse et de sa personne ; les secours étrangers même ne firent pas défaut; mais l'automne avançait, et il fallait songer à rebâtir. Pour éviter autant que possible le danger du retour de pareilles

incendies, on résolut de faire les nouvelles constructions en pierres ou en briques. Mais comment s'en procurer ; tout ce qu'il y avait de matériaux sur le marché, avait été enlevé à des prix très élevés, et les pauvres étaient menacés de ne pouvoir se loger pour l'hiver.

Heureusement, dès les premiers jours de juillet, MM. Aubin et Smollenski avaient établi une usine pour fabriquer de la brique, à Saint-Pierre, île d'Orléans. Dalles, corniches, carreaux, tuiles pour les toitures, tout devait s'y manufacturer, et à un prix si modique qu'il aurait interdit toute concurrence de la part de l'étranger. Cependant, les détails pour la mise en opération, les pluies d'automne, les gelées de novembre, etc., entravèrent l'élan des courageux entrepreneurs, qui firent néanmoins des prodiges d'activité, pour répondre aux nombreuses demandes qui leur étaient faites. Leur établissement, situé aux pieds d'une petite colline, sur une terre argileuse qui demandait peu d'opérations manuelles pour être employée, se composait de vastes fours, de spacieux hangards ou abris qui servaient à abriter les mouleurs et à préserver les machines à l'aide desquelles on faisait une brique par minute. On pouvait livrer, dit-on, 43,000 briques par vingt-quatre heures.

Les citoyens de Québec venaient en foule visiter cet établissement qui allait ouvrir de nouvelles voies à l'industrie, et préparer de nouvelles ressources aux travailleurs. Au dire des connaisseurs, la terre était d'excellente qualité, les appareils fonctionnaient avec une étonnante rapidité ; peut-être même, pour atteindre ce dernier résultat, avait-on trop simplifié les procédés. Quoiqu'il en soit, l'entreprise n'eut pas le succès qu'on s'en était promis ; l'encouragement manqua, et les travaux, après avoir langui pendant quelque temps, furent arrêtés complètement en 1846.

Il est regrettable qu'une industrie de ce genre n'ait pu se maintenir plus longtemps, car elle eût été d'une utilité incontestable, et pour les habitants de l'île et pour la cité qui l'avoisine. A l'aide de quelques modifications, on aurait pu peut-être changer sa destination, et convertir l'usine en manufacture oú fabrique de poteries. Mais soit défaut de ressources, soit découragement, tout fut abandonné comme cela arrive presque toujours, faute d'expérience ou de calcul.

Nous n'avons pas cru devoir omettre ces deux derniers faits qui terminent notre récit, quoiqu'ils ne s'y rattachent pas d'une manière aussi directe que les autres, pour rap-

peler que deux grandes branches d'industrie : la construction des vaisseaux et la confection de la brique et de la chaux, ont été cultivées dans l'Ile, il y a quelques années, et qu'elles pourraient y devenir encore l'objet d'un commerce très étendu, sous la direction de quelques hommes actifs et entreprenants, qui n'auraient qu'à donner l'exemple pour engager les autres à les suivre.

XVI

CONCLUSION

Enfin, notre tâche est achevée. Nous ne nous proposions que de grouper quelques notes sur l'intéressante île d'Orléans ; mais nos souvenirs historiques nous ont entraîné au-delà des bornes que nous nous étions tracées. Nous en demandons bien pardon aux lecteurs, heureux si, par l'intérêt des évènements que nous relatons ici, nous avons pu leur faire oublier la longueur de notre récit. Nous n'avons pas eu l'intention de faire une description pompeuse de cet heureux coin de terre, ni de demander à l'imagination de faire tous les frais de notre travail. Il ne s'agissait pas, en effet, de chanter la délicieuse vallée de Tampée, les pentes fleuries de l'Hymette,

ou les rives de l'Eurotas qui émurent jadis la sensibilité des poètes. Nous savons, d'ailleurs, que le plus beau ciel a ses orages, et le rivage le plus riant ses tristesses et sa mélancolie. Mais sans dépasser les limites du réel, et du vrai, nous croyons que les douceurs, les charmes et les plaisirs variés qu'offre le séjour de l'île d'Orléans, en font un des points les plus agréables de notre province. Sans être un Bernardin de Saint-Pierre, si passionné pour les frais paysages, et les vallons fleuris, ni un Delisle, qui donnait à croire que l'Olympe enviait à la terre ses riantes verdures :

O champs de la Limagne !
O champs aimés des Dieux !

il faut avouer qu'à la campagne plus qu'ailleurs, brille la grandeur et la puissance de Dieu, et que, comme le dit un adage anglais : la campagne plutôt que la ville est l'œuvre du Créateur :

God made the country, and man made the town

Avant la cession du pays, les seigneurs français, ou plutôt les bourgeois et les rentiers de la capitale, allaient passer à l'île d'Orléans la belle saison. C'était là que se réfugiaient, pendant les chaleurs de la canicule, bon nombre de citadins, qui n'avaient pas de manoirs aux environs de Québec,

De nos jours, les choses sont bien changées ! A part quelques familles, qui ont conservé fidèlement les traditions et les mœurs simples d'autrefois, on aime mieux aller chercher au loin le repos et la santé. C'est à Cacouna, à Ri mouski, au Bic, à Métis même, que dis-je ? C'est à Pictou, à Shédiac, à Ristigouche qu'on croit humer l'air qui rend immortel. C'est là qu'on va chercher des bains et des sources, qui doivent remplacer celles d'Hypocrène et de Jouvence. Si les goûts de nos pères s'étaient conservés, l'île d'Orléans serait maintenant une terre enchantée, où chacun aurait sa villa, coquettement encadrée d'arbres, de jardins, de fleurs de toutes sortes, une espèce de terre promise, où toutes les beautés de la nature et de l'art se seraient données rendez-vous. Québec aurait eu alors, comme New-York, son *Staten-Island !* Mais avec les allures de nos messieurs du bon ton, avec les invitations si séduisantes des touristes du bas du fleuve, il y a toute apparence que la génération qui grandit autour de nous, ne verra pas de sitôt la classe aisée y étaler tant de merveilles.

On a dit et répété que, dans les premières années du XVIII[e] siècle, et même pendant une bonne partie de celui-

ci, l'île d'Orléans était une colonie pénale, un lieu d'exil et de détention pour les délinquants.

C'est une assertion bien hasardée et contre laquelle les documents historiques s'inscrivent en faux. Si nous consultons les pages de notre histoire, il est impossible d'y trouver la preuve de cette grave assertion. Il est vrai que l'on peut citer quelques cas isolés de jugements ordonnant de conduire dans l'Ile des femmes qu'il fallait, pour une cause ou une autre, mettre aux arrêts, mais il est clairement démontré par les précautions prescrites par l'agent de l'autorité, que ces personnes étaient placées chez de braves familles, sous la garde de surveillants probes et vigilants, pour un temps déterminé, afin de les ramener plus promptément à leurs devoirs par l'exemple des vertus chrétiennes qu'elles avaient constamment sous les yeux, au milieu de cette population si sage et si religieuse. Il n'y avait alors ni bureaux de police, ni prisons de réforme pour y placer des sujets de ce genre. L'autorité ne doit pas seulement punir, mais elle doit en même temps procéder avec sagesse et entourer la victime de l'erreur des mesures de prudence et de protection que prescrivent les convenances, le sentiment.

Nous ne pouvons mieux terminer notre récit qu'en citant

un extrait des *Mémoires* de feu L.-J. Girouard, écuyer, dans lesquels il peint, avec beaucoup de vérité, les mœurs pures et pacifiques des habitants de l'Ile, au milieu desquels il avait passé les plus beaux jours de son adolescense. Il avait résidé au presbytère de Sainte-Famille, pendant plusieurs années, après la mort de son père, chez le respectable monsieur Gatien, curé, son bienfaiteur de tous les temps. On ne lira pas sans intérêt le jugement que portait sur les bons insulaires cet homme estimable à bien des titres, et longtemps regretté par ceux qui ont eu l'avantage de le connaître :

" Les mœurs de ses habitans (de l'Ile), étaient d'une grande pureté. Jamais on n'y entendait parler de désordres, et je n'ai jamais vu de gens plus religieux. De mon temps, il n'y avait dans l'Ile, ni marchands, ni notaires, ni médecins ?...... La plupart du tems les terres se transmettaient de père en fils, tout au plus en vertu d'un testament que le père faisait faire à Québec, en allant vendre ses denrées au marché. Voilà tout. Un médecin eût été encore plus inutile. Les sœurs du couvent de la Congrégation avaient quelques spécifiques, dont elles ne faisaient ni commerce ni mystère ; puis un *ramancheur* (a) tenait lieu de chirurgien. Le marchand n'y aurait pas non plus fait fortune. On s'habillait des étoffes du pays, fabriquées à la maison ; et, quant aux articles nécessaires, outre ceux-

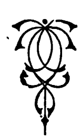
(a) Rebouteur.

là, on les achetait à Québec quand on y allait vendre son grain, son beurre et ses autres produits. Cette innocence de mœurs excluait naturellement toutes ces professions qui vivent des malheurs ou des vices de la société. »

Mœurs simples et douces heureusement décrites dans ces vers d'un poète :

Heureux celui qui sans soins ni soucis
  Vit dans son modeste héritage !
L'envie et le chagrin n'attristent point ses nuits,
  Il jouit de la paix du sage.

Heureux celui qui sait de ses troupeaux
  Tirer vêtement et lainage :
Qui sait des champs tirer son pain, et des ormeaux,
  L'hiver, le feu ; l'été, l'ombrage !



p.138a

•50

*Noms des propriétaires de l'*ILE D'ORLÉANS *selon la carte de la comté de Saint-Laurent en la Nouvelle-France, mesurée très-exactement (en 1689), par le Sr de Villeneuve, ingénieur du Roy.*

Paroisse de Saint-Pierre, de A à B

1 Mme de la Tesserie.
2 Gabriel Gosselin.
3 A Mme de la Tesserie.
4 Aux enfants du dit Gabriel Gosselin.
5 La Veuve de Jean Leclerc.
6 Jean Pigeon.
7 Jean Nolain.
8 René Pelletier.
9 René Goubleau.
10 Jean Langlois.
11 Jean Cotté.
12 Au dit Jean Cotté.
13 Jean Baptiste Cousture.
14 Noël Cotté.
15 Mathieu Cotté.
16 Thomas Rondeau.
17 Martin Cotté.
18 Mathurin Chabot. Ensuite l'Eglise.
19 Plusieurs Maisons & Granges à des habitans qui y logent pendant l'été.
20 Mathurin Croizet.
21 Michel Maranda le jeune.
22 Fabien Presseau.
23 Michel Aubin.
24 Grange de Laurent Denis.



25 Laurent Denis.
26 Antoine Poulet.
27 Au dit Poulet.
28 ⊕ Antoine Lefort.
† 29 François Ferland.
30 Grange de Robert Chorest.
31 Pierre Paradis.
32 † Guillaume Paradis.
33 Jean Mathieu.
34 Au dit François Ferland.
35 Mathurin Belloir (Belloin).
36 Denis Roberge.
37 Grange de Maurice Crespeau.
38 Maison du dit Crespeau.
39 Jacques Ratté.
40 Pierre Roberge.
41 Au dit Ratté.
42 Au dit Pierre Roberge.
43 Joachim Martin.
44 Grange de Vincent Guillot.
45 Maison du dit Guillot.
46 Au dit Guillot.
47 Cabane de Antoine Juchereau.
48 † Jean Bouchard.

Paroisse de Sainte-Famille, de B à C

1 Robert Vaillancourt.
2 Grange du dit Vaillancourt.
3 Vieille grange de Jean Gobeille.
4 Grange aux héritiers de Nicolas Patenote.
5 Maison aux héritiers Patenote.
6 Vieille masure aux dits héritiers.
7 Jean Charay.
8 Jacques de Lugray.
9 Michel Montambault dit Leveillé.
10 Antoine Dionne dit Sanssoucy.
11 Nicolas Paquin.
12 Marin Nourice.
13 Grange de Claude Laplante,

14 Au dit Laplante.
15 Abel Benoist.
16 Pierre de St. Denis, l'ainé.
17 Au dit St. Denis.
18 Jacques Genay.
19 Jean Humeau.
20 Sébastien Lacroix.
21 Charles Halaire.
22 Pierre de St. Denis, jeune.
23 Masure des héritiers Fauchet.
24 Grange de Abel Turcotte.
25 Vieille grange de Claude Plante.
26 Au dit Abel Turcotte.
27 Jean Primon.
28 Siméon Rochon.
29 Maison de Fauchet.
30 Four à chaux de S[r] Gauthier, Cap-Rouge.
31 Jacques Blulteau.
† 32 Au dit Blulteau.
33 David Lestourneau.
34 Moulin à Eau à M[r] le Comte de St. Laurent.
35 Hyppolite Petitvierge.
36 A Jacques Jahan dit Laviolette.
37 Masure de Mathurin Herbait dit Lafontaine.
38 Au dit Lafontaine.
39 Claude Charlan dit Francœur.
40 Four à chaux au dit Francœur.
41 Grange de Elie Gauthier.
42 Maison du dit Gauthier.
43 Nicolas Gendron.
44 Grange de Jean LeHou.
45 Maison du dit LeHou.
† 46 Au Sieur de la Norray, commis de M[r] le Comte de St. Laurent.
Ensuite l'Eglise.
47 Antoine Puppé dit Lachance.
48 Grange du dit Lachance.
49 Jacques Asselin.
50 Gervais Rochon.
51 Veuve de Franççs Golain.
52 Grange de M[r] Lamay, Curé du lieu.

53 Maison du dit Curé.
54 Grange du dit Golain.
55 Grange du dit Curé.
56 Maison de Claude Dion.
57 Maison de Jean Urbain.
58 Grange du dit Jean Urbain.
59 David Asselain. (a)
60 Héritiers de Simon Luriau où loge François Frichet.
61 Nicolas Drouin.
62 Vieille grange du bonhme Morancy.
63 Guillaume Boucher.
64 Jacques Perrault dit Villedaigne.
65 Robert Gaignon.
66 Au dit Gaignon.
67 Grange de Guillaume Blaudoy.
68 Au dit Blaudoy.
69 Grange de Pierre Loignon.
70 Au dit Loignon où loge Pierre Charlan.
71 Au dit Loignon.
72 Maison de Jean Houde.
73 Grange du dit Houde.
74 Jean Maurisset.
75 Jean Larrivé.
76 Nicolas Cadvain.
77 Nicolas Delaunay dit Pinguet.
78 Marie Bareau.
79 Cabane de Robert Coutard.
80 Grange de Grégoire Deblois.
81 Au dit Deblois,
82 Grange du dit Deblois.
83 Masure au dit Deblois.
84 François Dupont.
85 Maison & grange du dit Marc Bareau.
86 Simphorien Rousseau.
87 Jacques Menuen Chasteauneuf.
88 René Bauchet.
89 Nicolas Grenier.
† 90 Nicolas Grenier.
† 91 Au dit Nicolas Grenier.

(a) Conforme au manuscrit tantôt: c'est Asselain, tantôt Asselin.

Saint-François, de C à D

1 Germain Lepage.
2 Au dit Lepage.
3 Louis Martinet.
4 Grange de Vincent Chrestrien.
5 Jean Riou.
6 Au dit Chrestien.
7 Etienne Ranson.
8 Grange au dit Ranson.
9 Antoine Vermet.
10 Grange du dit Vermet.
11 Maison de Estienne Mesnil.
12 Grange du dit Estienne Mesnil.
13 Nicolas Verrière.
14 Grange du dit N. Verrière.
15 Grange de Joseph Bonneau.
16 Maison du dit Bonneau.
17 Maison de Pierre Ausay.
18 Grange de Pierre Ausay.
† 19 Maison de Charles Dampierre.
20 Grange du dit Dampierre.
21 Maison de Jean Amaury.
22 Grange du dit Amaury.
23 Pierre Duchesne.
† 24 Joseph Bonneau dit LaBécasse.
† 25 Grange du dit Duchesne.
† 26 Grange du dit LaBécasse.
27 Esprit Carbonneau.
28 Grange du dit Carbonneau.
29 Siméon Chamberland.
30 Grange du dit Chamberland.
31 Grange de Joseph Deblois.
† 32 Charles Dallaire.
33 Grange du dit Dallaire.
34 Maurice Arrivé.
35 Au dit Arrivé.
† 36 Pierre Martin.
† 37 Masure de Pierre Martin. Ensuite l'Eglise.

38 Jacques Hardy.
39 Cabane de Frs. Marceau.
40 Maison du dit Marceau.
41 Maison de Jacques Beaudoin.
42 Grange de Js. Hardy.
43 Grange de Js. Beaudoin.
44 Grange de Louis LePage.
45 Grange de Germain LePage.
46 Maison de Louis LePage.
47 Pierre Labbé dit LaCroix.
48 François Guérins.
49 Grange du dit Guérins.
† 50 Grange de Pierre Labbé.
51 Louis Chariau.
52 Grange de Chariau.
53, 54 } Jacques Asselin.
55 Grange de François Bonneau.
56 Vieille grange de Choret.
57 Martin Bouché de Montmorency.
58 Massia Campania.
59 Veuve Golain.
60 Veuve Golain.
61 Grange de la Veuve Golain.
62 Maison de Claude Lefebvre.
63 Grange de Claude Lefebvre.
64 Jean Villodo.
65, 66 } Granges du dit Villodo.
67 Antoine Villodo.
68 Jacques Plante.
69 Grange du dit Plante.

Paroisse de Saint-Jean, de D à E

1 Denis Charlan.
2 Grange du dit Charlan.
3 Noël Charlan.
4 Grange du dit N. Charlan.
5 Jean Dion.
6 Maison de Bernard Laisné.

7 Hangar de Pierre Paquet.
8 Maison du dit Pierre Paquet.
9 Grange du Sieur de la Norray, commis de M^r le Comte de St Laurent.
10 Louis Greffard dit Le Poitevin.
11 Grange de Mercy Blouin dit LaViolette.
12 Maison du dit Blouin.
13 Vincent Boissonneau dit St. Onge.
14 Jean Brochu.
15 Grange de Gabriel Rocher.
16 Jacques Bidit dit Déroussel.
17 Pierre Thérien.
18 Grange du dit Thérien.
19 Cabane du dit Thérien.
20 Grange de P^re Planche.
21 Grange de René Cochon dit Laverdière.
22 Maison & hangar de R. Cochon.
23 Maison du dit R. Cochon.
24 Maison de Georges Plante.
25 Maison du dit Plante.
26 Jean Elie dit LeBreton.
27 Grange du dit LeBreton.
28 Maison & grange de Antoine Poisson.
29 Grange de Pierre Blaye.
30 Maison du dit Blaye.
31 Grange de Jean Prémon.
32 Cabane de P^re Philteau.
33 Grange du dit Philteau.
34 Grange de Robert Tourneroche.
35 Maison du dit Tourneroche. Ensuite l'Eglise.
36 Grange & hangar des héritiers Jean Dallaire.
37 Grange de Pierre Rondon.
38 Maison du même.
39 Julien Dumont.
40 Jean Parent.
41 Grange de Nicolas Houdet.
42 Maison du dlt N. Houdet.
43 Pierre Morié.
44 Jean Morié.
45 Grange de Jean Morié.

46 Grange de Pre Morié.
47 Grange de J. Morié.
48 Estne Fontaine.
49 Mathurin Dubé.
50 Hangar du dit Dubé.
51 René Asselain.
52 } Deux maisons de Chs Philibot.
53 }
54 Grange du dit Philibot.
55 Ignace LaRau.
56 Maison de Nicolas Guilmay.
57 Grange du dit Guilmay.
58 Autre maison de Guilmay.
59 Grange de Philippe Paquet.
60 Maison de Ph. Paquet.
61 Jean Gobille.
62 Grange de Antoine Leblanc.
63 Maison du dit Leblanc.
64 Grange du dit Leblanc.
65 Autre maison de Leblanc.
66 Maison & grange de Frs Dumas.
† 67 Autre maison de Frs Dumas.
† 68 Grange du dit Dumas.
69 Vieille masure abandonnée.

Paroisse de Saint-Paul, de E à A

1 Nicolas Baillargeon.
2 Grange au dit Baillargeon.
3 René Minot.
4 Grange du dit Minot.
5 Pierre Labrèque.
6 Grange du dit Pierre Labrèque.
7 Jean Létourneau.
8 Grange du dit J. Létourneau.
9 Grange de Antoine Marsereau.
10 Grange de André Bernard.
11 Maison de A. Bernard.
12 Maison de Marc Gervais.
13 Maison de Jacques Monseau.
14 Grange du dit Monseau.

15 Vieille grange du dit Monseau.
16 Maison de Pre Dufresne.
17 Grange du dit Pre Dufresne.
18 Grange de Jean Moreau.
19 Grange de Jean Létourneau.
20 Maison du dit J. Létourneau.
21 Maison de J. Létourneau.
22, 23 Granges de J. Létourneau.
24 Maison de Mare Antoine Goblain.
25 Maison de Veuve Goulet demeurant à l'Ange-Gardien.
26 Cabane & grange de Martin Dalleray.
27 Cabane & grange de Claude Delaunay.
28 Maison de Bernard Chapelain.
29 Grange du dit B. Chapelain.
30 Grange de La Croix Roberge.
31 Grange de Jean Jouanne.
32 Maison de La Croix Roberge.
33 Maison du dit Jean Jouanne.
34 Mathurin Chabot.
35 Jean Lemelin dit Le Tourangeau.
36 Charles Pouillot.
37 Maison du Comte St Laurent, où loge le meunier de son moulin.
38 Louis Colombe. Ensuite l'Eglise.
39 Maison des héritiers de Nicolas Godbout.
40, 41 Cabanes de Denis Thibault.
42 Grange du dit Thibault.
43 Hangar de René Gauthier.
44 Cabane de R. Gauthier.
45 René Paquet dit La Vallée.
46 Maison de Antoine Fortin.
47 Grange du dit A. Fortin.
48 Grange du dit La Vallée.
49 Guillaume Chartier.
50 René Le Merle.
51 Pierre Guenet.
52 Michel Haynault dit Botté.
53 Grange de Pre Garan.
54 Maison de Pre Garan,

55 Grange & hangar de Pre Garan.
56 Louis Sivadier.
57 Paul Vigneau.
58 Grange de P. Vigneau.
59 A Jean Cotté.
60 † Guillaume Couture.
61 Clément Ruel.
62 Maison de François Noël.
63, 64 } Granges du dit François Noël.
65 Jacques Bouffard.
66 Cabane de Thomas Rousseau.
67 Claude Lalory.
68 Maison du dit Rousseau.
69 Maison de Antoine Mondain.
70 Grange du dit Mondain.
71 Maison de Ignace Gosselin.
72 Hangar de B. Gosselin.
73, 74 } Granges de Ignace Gosselin.
75 Jean Maranda.
76 Pre Louis Siradier.
77 Gabriel Gosselin.
78 Jean Martin.

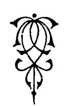


TABLE DES MATIÈRES

ERRATA

Parmi d'autres erreurs glissées dans cet ouvrage, tantôt typographiques tantôt dues à la difficulté de déchiffrer le manuscrit, le lecteur voudra bien lire : Messire Hubert au lieu de Hébert, au sommaire de la page 46.

Au sommaire, page 81, ôter " Origine du nom ", mots qui devraient trouver place au sommaire de page 70.





